

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 16 octobre mars 2019 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 16 oktober 2019 te 19u00**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Sécurité d'accès à l'école 6.
Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie - Beveiliging van de toegang tot de school 6.**

Mme la Présidente :

Chère Madame, Je vous explique en deux mots comment ça se passe. Vous intervenez, vous développez votre interpellation, nos chefs de groupes ont l'occasion de s'exprimer.

Chers chefs de groupes, comme j'ai su que vous ne vous êtes pas mis d'accord sur une modification du règlement d'ordre intérieur jusqu'ici, je vais compter combien vous êtes d'intervenants et je vais diviser le temps qui reste sur les quinze minutes, ce qui fait que vous n'aurez peut-être pas tous plein de temps, mais vous aurez tous le même temps. Pourquoi, parce que je vais m'en tenir au règlement d'ordre intérieur. Je vous ai déjà fait le rappel un certain nombre de fois.

Donc Madame, vous, vous avez du temps. Ensuite les chefs de groupes vont intervenir et puis le Collège va vous répondre. Ensuite, après la réponse du Collège, vous aurez l'occasion de reprendre la parole pour faire le point, nous indiquer une piste ou l'autre, de nouvelles questions, comme vous voulez, mais là l'interpellation citoyenne prendra fin.

Evidemment, ça se passe très souvent. L'interpellation citoyenne peut être un début et on peut se revoir ensuite de manière régulière, sans nécessairement revenir au Conseil. Ça, c'est une proposition que je fais. Je l'ai faite dans d'autres cas, ça fonctionne très bien, pour pouvoir avancer sur les situations, en prenant le temps qui est nécessaire.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Madame la Bourgmestre, je voulais juste vous signaler que votre majorité n'a pas le quorum, mais nous sommes très constructifs, et nous allons rester pour écouter les citoyens. Simplement, à l'avenir, pour le bon ordre des débats, ce serait intéressant que vous puissiez vous-même assurer ce quorum, avec une majorité de 29 personnes sur 45, vous devriez en principe faire en sorte d'en avoir au moins 23.

Mme la Présidente :

Non, je pense qu'ils sont juste sur le trottoir et ils vous ont attendu à vrai dire, parce que ceux que je ne vois pas ici, sont ceux qui vous ont attendu tout à l'heure.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais juste excuser notre chef de groupe qui a un souci personnel et qui va arriver plus tard.

Mme la Présidente :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Chekkafi.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Merci de nous accueillir aujourd'hui. Bonjour à tous, je vous ai tous envoyé notre interpellation par email et aussi aux chefs de groupe. Aujourd'hui, on est un peu profondément déçus d'être là. On aurait aimé être entendus autrement, ne pas avoir à nous déplacer et à déplacer tout le monde et à faire cette interpellation ici.

L'interpellation que je fais ne se fait pas à titre personnel, mais elle se fait au nom de tous les parents de l'école 6 qui se trouvent sur la rive du canal. Je pense que tout le monde sait où ça se trouve, mais il serait bien que nos élus puissent un peu se déplacer et aller voir l'insécurité dans laquelle nos enfants sont actuellement et aujourd'hui nous avons toute une série de questions auxquelles on aimerait avoir des réponses.

Je pense que je vous ai envoyé les détails, et à maintes reprises. Je ne les ai pas envoyés qu'une fois. J'ai envoyé plusieurs interpellations par email où je vous ai expliqué ce qui s'est passé, les différents incidents. Je rappelle également qu'on a eu une intrusion au mois de juin, une personne déséquilibrée qui est rentrée, qui a menacé les enseignants. Les enfants ont été témoins de ça. La personne a dû être sortie par la police, alors qu'on avait déjà longuement insisté sur cette porte qui ne se ferme pas à l'école et que c'est déjà lourd comme ça. On a eu un incendie dans le courant de l'année. Dernièrement, ici au mois de septembre, on a eu un enfant de trois ans qu'on a trouvé dans la rue parce que cette porte ne se ferme pas.

Aujourd'hui j'ai des questions. On aimerait bien savoir pourquoi les travaux de sécurisation de la porte qui sont prévus, pour lesquels on a déjà eu une discussion au mois de juin, j'ai eu votre chef de cabinet en ligne, on vous a envoyé un email, on vous a tous interpellés à droite, à gauche pour vous dire que la porte ne se ferme pas. On nous a promis que ce serait réglé pendant les vacances, rien n'a été fait ! Oui, il y a des personnes qui se sont déplacées, qui ont pris des mesures, qui ont dit que ce serait réglé, mais rien n'a été fait.

Aujourd'hui, on se demande dans un premier temps pourquoi les travaux n'ont pas été faits. On se demande pourquoi aucun gardien de la paix n'est présent aux heures d'entrées et de sorties de l'école pour sécuriser la porte, mais également pour aider à la circulation. On est au bord du canal, mais on a aussi pas mal de sociétés d'import/export qui sont là et donc, il y a beaucoup de gros poids lourds qui passent non-stop toute la journée et il n'y a aucune sécurité pour nos enfants.

Pour les personnes qui viennent à vélo, parce qu'il y a une longue piste cyclable et on préfère que les gens puissent venir, se déplacer en évitant les voitures, mais finalement c'est impossible. A chaque fois, on risque notre vie, moi pour l'avoir vécu plusieurs fois. Sur le quai de Mariemont, c'est quasi impossible de venir en sécurité à l'école.

Pourquoi les délais de certains travaux qui sont simples, nécessitant peu ou pas de matériel ou fort peu de main d'œuvre, sont-ils à ce point variables ? Pourquoi est-ce qu'on doit nous insister, nous parents, à chaque fois auprès de l'Instruction publique pour que ça puisse être fait ? Pourquoi n'y a-t-il pas une cohésion entre le directeur d'école et la Commune pour que tout cela soit fait ? Pourquoi est-ce que c'est toujours nous qui devons insister quand on voit que quelque chose ne va pas et pourquoi ça prend autant de temps ?

Pourquoi, en cas de responsabilité impliquant un autre niveau de pouvoir que la Commune, la Région par exemple, parce qu'on a également interpellé la Région, pourquoi ce n'est pas l'échevin de la Mobilité par exemple qui pourrait gérer cela directement et que nous, on n'ait pas non plus à faire tout un parcours du combattant pour pouvoir avoir ne serait-ce qu'une réponse ?

Pourquoi on ne reçoit aucun retour de la part des élus ? C'est vraiment consternant !

On envoie des emails. On vous a élus. Vous êtes là pour nous faciliter la vie à la commune, non seulement à nous, mais à nos enfants également et on ne comprend pas pourquoi quand on envoie un email, on ne reçoit même pas un accusé de réception ? C'est consternant et franchement, moi, pour l'avoir fait à maintes reprises durant cette année, je suis vraiment déçue qu'on en arrive là. Quand on envoie un email, la moindre des choses, c'est d'envoyer un accusé de réception. Après, vous allez peut-être nous dire : je n'ai pas eu le temps, on va faire le nécessaire plus tard, ok, mais au moins, qu'on nous dise qu'on a bien reçu notre demande. C'est complètement absurde qu'on ne reçoive rien du tout, même pas un retour de mail, qu'on ne nous contacte pas, alors que c'est quelque chose, ce qu'on demande ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. On demande la sécurité pour nos enfants.

Si jamais demain un enfant tombe dans le canal et c'est arrivé au mois de janvier de l'année passée, c'est paru dans la presse, c'est un jeune qui a sorti cet enfant du canal qui aurait pu...

Madame la Présidente :

Madame, n'oubliez pas qu'il y a quinze minutes en tout. Tout le temps que vous prenez...

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

C'est important Madame.

Madame la Présidente :

Je comprends tout à fait. Ce n'est pas ça que je veux dire. Ce que je veux dire, c'est que nous, on veut aussi vous répondre.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Oui je veux bien que vous me répondiez. Moi, je vous explique tout ce qui s'est passé. Le directeur m'a prévenu que des employés communaux sont venus, il y a à peu près deux semaines, qu'ils sont encore venus dire que des travaux seront faits début novembre, mais on nous a déjà dit cela au mois de juin.

J'aimerais bien avoir des réponses claires à toutes ces questions. Merci.

Madame la Présidente :

Je vais laisser une minute à chacun des chefs de groupes, pas plus sinon, on ne sera pas dans les temps.

M. El Khannouss :

C'est un débat qui mérite qu'on prenne le temps.

Madame la Présidente :

Ce n'est pas ça la question Monsieur. Vous n'étiez pas là quand j'ai expliqué le problème que j'ai avec le règlement d'ordre intérieur. Je vous ai demandé de vous pencher là-dessus et vous ne l'avez pas fait. Moi, je ne peux pas tolérer qu'on fasse plusieurs soirées de conseil.

Alors, une minute par chef de groupe. Je ne suis pas à la base du fait qu'il y ait dix groupes dans ce Conseil communal. Alors, une minute par chef de groupe. Je pense que les citoyens sont surtout venus entendre la réponse du Collège. J'aimerais bien qu'on puisse l'entendre.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Au nom du groupe Ecolo-Samen, je voulais d'abord saluer la belle dynamique citoyenne dans l'école, parce qu'on sait que ce n'est pas la première action qui a existé, notamment pour le climat, pour la sécurité routière, les deux allant ensemble et là, je dois dire que nous sommes assez étonnés qu'il soit nécessaire de réaliser une interpellation citoyenne pour essayer d'établir ou de rétablir un dialogue.

Ce que vous décrivez, nous inquiètes fortement, puisque vous nous parlez de promesses non tenues à plusieurs reprises, de délais qui ont été annoncés, mais qui n'ont pas été respectés et sans explications. En fait tout cela témoigne d'un manque de réponse de la part du Collège.

On peut bien sûr comprendre qu'à un moment, des problèmes techniques interviennent, qu'il soit nécessaire de faire appel à des sociétés extérieures quand ce sont des techniques spéciales, mais c'est vrai qu'on peut, en étant créatifs, compenser ces difficultés, notamment par la présence de gardiens de la paix. Si une porte ne fonctionne pas, elle peut être gardée par un gardien de la paix qui peut s'assurer que des personnes qui n'ont rien à voir avec l'école et qui peuvent ...

Madame la Présidente :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Ça ressemble tout doucement à des méthodes Coréennes du Nord, mais bon ce n'est pas grave. On va essayer de s'exprimer rapidement.

Je voudrais aussi remercier la représentante des parents. Madame, je voudrais vous dire que votre intervention ne m'étonne pas. J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux parents de différentes écoles et ils rencontrent la même situation. Ils sont face à un mur. Lorsqu'ils s'adressent à la commune par rapport à un problème spécifique, ils n'ont eux aussi aucune réponse de la part du Cabinet de la Bourgmestre, ce qui est évidemment un manque total de respect à mes yeux.

Les problèmes que vous évoquez, ce sont des problèmes qui doivent être résolus en extrême urgence parce qu'on parle ici de sécurité de nos enfants qui fréquentent cette école. C'est un lieu qui est extrêmement délicat de par sa situation géographique. Vous avez rappelé le canal, les nombreux camions qui circulent et donc, Madame la Bourgmestre, vous êtes civilement et pénalement responsable, puisque les parents vous ont interpellés à maintes reprises et vous ne donnez pas suite. Je vous invite à prendre toutes les mesures d'urgences afin de pouvoir régler ce problème ! Et alors la moindre des choses, c'est la courtoisie de répondre aux emails.

Une petite information et une question d'abord, est-ce qu'il y a un conseiller en prévention qui existe au sein de la Cellule pédagogique ? Je voudrais une réponse. Si ce n'est pas le cas. Il existe un conseiller en prévention au niveau régional auquel les écoles peuvent faire appel pour pouvoir étudier les problèmes de sécurité de manière générale et pouvoir y apporter des réponses. Merci.

Mme la Présidente :

Merci d'avoir fait attention au temps Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame pour votre intervention.

Je vais être très court. Je crois, Madame la Présidente, qu'il n'y a pas à commenter tout ce qui a été dit. Ce sont des choses importantes et graves et que dans le cadre de votre fonction de Bourgmestre, c'est à vous maintenant de prendre les choses en main, de telle façon que les problèmes soient réglés le plus rapidement possible dans cet établissement-là et dans d'autres établissements, si les problèmes se posent.

Par rapport au règlement d'ordre intérieur, je voudrais vous dire qu'en tant que Présidente de ce Conseil, moi je le faisais quand j'étais Président, j'initiais les réunions des chefs de groupe quand il s'agissait du règlement d'ordre intérieur. Si vous ne souhaitez pas assumer cette responsabilité, je vous invite à ce moment-là à désigner le chef de groupe de la fraction la plus importante de ce Conseil. En vous remerciant.

Mme la Présidente :

Merci à vous aussi d'avoir respecté le temps et merci pour votre suggestion.

J'ai appris tout à l'heure que Monsieur Milis allait prendre la présidence du groupe MR et donc, Monsieur Milis, je vous donne la parole.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente.

Je tiens déjà tout simplement à vous remercier, Madame, d'être présente et de venir témoigner de ces problèmes que vous connaissez à l'école n°6.

J'ai moi-même eu l'occasion de passer devant l'école et j'ai pu constater que les voitures sont parkées en double et triple file et que les enfants doivent se faufiler entre les voitures pour essayer d'accéder à l'école, qu'il n'y avait en effet pas de gardien de la paix sur place.

Il a fallu déjà rappeler à nombreuses reprises à la Région qu'il y avait un réel danger dans ce quartier, et principalement sur l'espace régional qui est le quai de Mariemont, pour qu'il y ait des interventions et qu'effectivement on place des dos d'ânes ou une signalisation qui soit vue par les poids lourds.

Par ailleurs, la commune a pris aussi les mesures de ne pas prolonger les permis d'urbanisme et permettre effectivement la construction de logements dans le coin, sur le coin du quai de Mariemont et la rue de Bonne, pour palier à tous ces problèmes entre autres.

Je vous remercie et bonne soirée.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Milis.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M De Block :

Félicitations aux parents qui n'abandonnent pas, malgré le fait que quand ils posent des questions, ils n'ont pas de réponse ou quand il y a des promesses, les promesses ne sont pas tenues. Je trouve que ce n'est pas de cette façon que cela doit se faire.

Il y a déjà d'autres parents d'autres écoles qui n'ont pas eu de réponse et chaque fois, ils doivent aller jusqu'à la maison communale pour trouver quelqu'un, parce que sinon ils n'ont pas de réponse.

On a interpellé le Conseil il y a quand même pas mal de temps sur la nécessité de sécuriser les abords des écoles. L'Echevin avait promis qu'il y avait une étude qui allait se faire et qu'il y avait des mesures qui allait être prises et étudiées et si les gardiens de la paix qu'on avait demandé, pour toutes les écoles, pouvaient être libérés pour les différentes écoles. J'attends les réponses comme vous.

Mme la Présidente :

Alors là, parfaitement dans le timing. Uitstekend ! Heel erg bedankt.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tout d'abord je m'excuse pour mon retard mais néanmoins j'ai bien lu le texte de l'interpellation citoyenne et je voudrais remercier les parents et évidemment qu'avec mon groupe, on se joint aux demandes légitimes des parents que vous avez formulées, et nous avons une l'attention particulièrement attirée sur la sécurité, sur l'aspect sécurité qui je pense existe déjà depuis un certain temps. Cette majorité est en place depuis huit mois, mais je sais qu'on évoquait déjà des difficultés précédemment, mais on n'est pas là pour se renvoyer

la balle. On est surtout là pour essayer de trouver des solutions pour vous et pour la sécurité de vos enfants et je terminerai simplement en rappelant et en me réjouissant quand même de la création de cette nouvelle école à cet endroit-là. Il y a quelques temps, on avait encore un chancre. Aujourd'hui on y a une nouvelle école et grâce aux parents, elle sera encore meilleure avec vos remarques constructives et je fais confiance au Collège pour trouver des solutions.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Au Collège, on est trois à répondre. Moi je vais faire une brève introduction et parler des gardiens de la paix. Monsieur Achaoui, Echevin de la Mobilité va parler de la mobilité et Monsieur Van Damme, Echevin des Travaux, va parler des travaux et de la porte.

Tout d'abord, comme l'a dit monsieur Ikazban, et je l'en remercie, ce problème de la gestion de la sécurité, apparemment il me revient qu'il remonte à l'ouverture de l'école, c'est-à-dire en 2015 et sachez que nous sommes tous ici concernés par cette question et nous trouvons le délai de résolution des problèmes tout à fait inacceptable. Sachez que depuis que nous sommes arrivés, on l'a dit, c'est moins d'un an, nous avons porté plusieurs actes et je vais en détailler quelques-uns

En juin dernier, nous avons mis en place un plan de sécurisation des abords de l'école et concrètement, ce plan va permettre l'installation de signaux lumineux, un marquage plus efficace et plus visible de la zone 30, le traçage d'une ligne blanche continue au milieu de la voie carrossable, de la rue de Bonne pour éviter certains aspects liés aux voitures, l'installation d'une piste cyclable, le déplacement des passages pour piétons, l'abaissement de la bordure du trottoir et enfin la pose de potelets métalliques. Evidemment tout ce programme ne se réalise pas avec une baguette magique, mais ça, mes collègues en parleront.

En ce qui concerne les gardiens de la paix, suite à la mise en place de ce plan de sécurisation, l'école 6 et comme dans d'autres écoles, fait partie de nos priorités en termes d'affectation des gardiens de la paix. Il y a une gestion spécifique pour les heures d'entrées et de sorties avec la présence d'animateurs, de professeurs, de surveillants et aussi, je vous confirme, alors si vous me dites qu'ils ne sont pas là, c'est très très grave, mais je vous avoue que j'ai l'information qu'ils sont là, présence des gardiens de la paix, tous les jours entre 7h50 et 8h30 et de 15h00 à 15h30. Si ce n'est pas le cas, il faut vraiment prévenir.

Alors ce qui est spécial chez vous, on le sait, c'est qu'il y a deux carrefours difficiles. Il y a le carrefour Bonne/Mariemont et le carrefour Bonne/Birmingham et théoriquement, ils doivent gérer les deux carrefours. Ça c'est leur rôle.

Sur les aspects mobilité, je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je tenais également à remercier les interpellants et je pense que c'est toujours bien évidemment une valeur ajoutée que de voir des citoyens venir interpeller le Collège et les Conseillers par rapport à des thématiques importantes.

En ce qui me concerne, je me permettrai simplement de rappeler un certain nombre de faits qui à mon sens, sont essentiels parce que d'emblée effectivement, et je pense qu'il n'y a pas lieu de rappeler l'urgence et la problématique de cet axe-là.

Au mois de mai déjà, nous avons entrepris et pas seulement le service de la Mobilité, mais également le service des Travaux et également avec la Région, la Police et nous sommes rentrés directement en contact avec une certaine Madame Charlotte Langoor, qui je pense a été très active dans sa démarche et très constructive puisque systématiquement nous avons été en contact par rapport à un cahier de charge identifié où personnellement, nous nous sommes rendus plusieurs fois sur le chantier, où nous avons fait des repérages et nous avons également, alors je ne sais pas quel est le lien avec Madame Langoor, je suis heureux d'apprendre qu'elle fait partie... Mais notre contact aujourd'hui qui a toujours été l'élément essentiel dans le débat, c'est-à-dire qu'elle est et d'ailleurs j'ai des correspondances alors que je n'ai pas envie, mais la correspondance est fournie en termes d'échanges, en termes de remerciements et en termes de pro activité et chaque fois, il y a une réactivité, il y a une réponse.

Si vous n'avez pas ces informations-là, je serais très heureux de vous les donner parce que c'est une correspondance qui est là avec un état de lieux à chaque thématique. À chaque point, celui-ci a été vérifié et un état d'avancement clair à tous les niveaux. C'est pour cela que nous avons appréhendé d'emblée la problématique avec évidemment, et je remercie d'ailleurs Madame Charlotte qui a été très active parce qu'elle a émis en concertation certainement avec vous, des points essentiels.

Tenant compte de la problématique et de la complexité de l'axe puisqu'il y a une voie régionale et autre, il a fallu bien évidemment sensibiliser non seulement les acteurs communaux, mais bien évidemment la Région.

Comme vous le savez, lorsqu'il s'agit de la Région, il y a également des prérogatives, des échéances et néanmoins, malgré cette complexité, là il y a eu des avancements et Madame la Bourgmestre en a signalés bien évidemment.

Moi j'ai envie de vous rappeler ce qui a déjà été entrepris et l'échevin des Travaux me suivra. Il y a, l'élargissement de la zone 30 par exemple de la rue de Bonne vers le quai de Mariemont, large partie du carrefour qui n'y était pas et donc, c'est un élément. C'est un élément important qui s'inscrit totalement dans le souci de la sécurisation de la rue selon cette demande. Donc, tout ce que je vais énumérer ici, c'est en fonction de la demande et encore une fois, j'insiste parce qu'elle a été très constructive et très proactive par rapport à des demandes concrètes. Je pourrais, le cas échéant, vous les donner. Ce sont des réponses à des demandes concrètes de Madame Charlotte Langoor.

Rappel de la signalisation et du logo zone 30 qui était avant notre arrivée absent. Aujourd'hui, il s'y trouve. C'est une solution bien évidemment. La signalisation et le logo, le triangle écolier, qui étaient absents, mais aujourd'hui, il fait partie du paysage de cet axe-là.

En ce qui concerne la pose des coussins berlinois, je laisserai évidemment notre Echevin en parler, suite à notre insistance auprès de la Région, parce qu'encore une fois, j'insiste sur cet élément essentiel quant à la proactivité et la collaboration avec la Région, il y a la pose de barrières croix Saint André qui étaient absentes devant l'entrée de l'école et tout le long de l'itinéraire menant au métro, la pose de deux radars préventifs communaux sur le quai, seules deux écoles Molenbeekoises en ont le privilège, c'est un élément important et enfin une zone Kiss & Ride qui est en préparation et je suis moi-même venu personnellement, il y a quelques semaines évaluer l'intervention avec Monsieur Moya.

Je donne la parole à mon collègue Jef, qui ne manquera pas de donner des réponses dans ce sens-là.

Dhr. de Schepen Van Damme :

Bonjour Madame, je ne vais pas répéter ce que mon collègue de la Mobilité a dit par rapport aux interventions qui ont été faites, tant sur voirie communale que régionale, suite à nos interventions auprès de la Région, parce que nous en avons faites. Nous en avons fait plusieurs et toutes mes excuses, si vous n'étiez pas informés de tous ces éléments-là, mais nous avons encore eu un contact avec la ministre concernée, concernant ce problème par rapport aux problématiques autour de votre école, il y a de cela moins de deux semaines.

Je vais vous répondre brièvement par rapport à la porte parce que là, je crois qu'un mea culpa est quand même à sa place. Peut-être pas un mea culpa personnel, mais quand même, un mea culpa que je dois faire par rapport au service pour lequel je suis responsable. La solution de fermeture correcte de cette porte traîne depuis trop longtemps et je m'en excuse. C'est un dysfonctionnement interne et on va faire en sorte que cela n'arrive plus et on s'engage à résoudre ce problème avec le placement d'un retour porte. Ça veut dire une fermeture automatique de la porte dès le moment où la personne qui est sortie ou entrée n'est plus là. Ceci sera fait à la fin de ce mois-ci.

Mme la Bourgmestre :

J'espère qu'on a pu vous convaincre qu'on bouge, qu'on est en contact aussi et on vous écoute.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Je vais répondre à chaque personne par rapport à son intervention.

Par rapport aux gardiens de la paix, si ceux-ci étaient présents, on ne se déplacerait pas jusqu'ici. Je pense qu'on vous l'a signalé. Ce n'est pas la première fois qu'on vous le dit, on a envoyé plusieurs mails.

Mme la Bourgmestre :

Madame, je n'ai pas eu connaissance de ça. On aurait fait quelque chose. Je vous crois.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Madame, je suis représentante des parents au conseil de participation. Ça fait au moins deux ans que je dis à chaque conseil de participation et j'en informe la personne du pouvoir organisateur qui vient de la Commune, donc je trouve cela un peu bizarre qu'on me dise que ça n'a pas été entendu, surtout qu'on envoie des mails et que dans les emails, je le dis clairement, mais encore une fois ça ne m'étonne pas trop.

Par rapport à Monsieur Achaoui qui s'occupe de la mobilité, on est plusieurs parents et on fait la démarche comme je l'ai dit. Tout ce qui s'est passé avec Charlotte, on est au courant, on est tous dans le même listing et on sait exactement. On n'a pas besoin de nous dire tout ce qui a été fait, parce qu'on le sait déjà et c'est pour ça que je vous disais que ça n'a pas une grande utilité. Vous me donnez les informations que je connais déjà et la question que j'ai posée, vous de m'y répondez pas.

La prévision du Kiss&Ride ça fait aussi deux ans qu'on attend. On attend toujours. La zone 30, dernièrement on a installé nous-mêmes des petits cœurs avec écrit 30 dessus en espérant que les gens veulent bien diminuer un petit peu leur vitesse, mais ça ne change pas grand-chose. L'année passée, nous vous avons envoyé un mail en vous disant qu'il y a une voiture qui est entrée dans le coin du mur de l'école. Je pense qu'on a tout essayé.

Aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, je viens à mon titre propre, parce qu'on doit faire l'interpellation légalement à une seule personne, mais on est au courant de tout ce qui a été fait et pour vous dire que vu que l'école est nouvelle et qu'on a dû un petit peu se partager les tâches, Charlotte a choisi la mobilité, comme moi j'ai pu choisir d'autres choses, mais donc, c'est pour ça que c'est elle que vous avez en ligne, mais on sait très bien tout ce qui a été fait, on a le retour de mails de chaque personne.

Par rapport à Monsieur Van Damme, pour la porte, merci de vous excuser, de reconnaître déjà qu'il y a une erreur qui a été faite, c'est déjà une bonne chose et on espère que d'ici la fin du mois, ce sera enfin obtenu, parce qu'on nous a dit la même chose au mois de juin et on n'en est toujours là.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame.

On vous souhaite un bon retour et comme je l'ai dit, je pense qu'on va rester évidemment en contact et avoir l'occasion de reparler des problèmes de l'école 6 parce que c'est clair que ça ne va pas assez vite, mais on est sur ce travail.

Bonne soirée à vous.

**Question d'actualité posée par Madame Raiss, Conseillère communale PS-sp.a, relative au propos stigmatisants de l'humoriste Yassine Belattar.
Actualiteitsvraag gesteld door Mevrouw Raiss, Gemeenteraadslid PS-sp.a, betreffende de stigmatiserende uitspraken van de humoriste Yassine Belattar.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Raiss. Elle aborde le sujet des propos stigmatisants de Monsieur Belattar et elle a mis humoriste entre guillemets, je pense que c'était judicieux.

Mme Raiss :

La diffusion d'une partie du spectacle de l'humoriste Yassine Belattar a largement été diffusée et commentée ces derniers jours sur la toile. Pour cause, ce dernier a tenu des propos stigmatisants à l'égard de notre commune et d'une partie de ses habitants de façon totalement démesurée. Propos particulièrement étonnants lorsqu'on se souvient de l'accueil dont il a pu bénéficier des citoyens, des représentants de notre commune, lors de la représentation de son spectacle au sein du Centre Communautaire Maritime en 2018.

Sous le couvert de l'humour, Monsieur Belattar n'a pas hésité à assimiler les femmes portant un voile et les hommes portant une barbe à Molenbeek, à des extrémistes potentiellement terroristes et s'en prenant avec cette même violence verbale aux Molenbeekois d'origine rifaine, les qualifiant de barbares vivants dans l'obscurité inférieure de par leur nature.

L'utilisation de chacun de ces mots n'est pas sans rappeler les propos insultants et haineux proférés par certains médias et courants politiques que je qualifierais de fascistes au lendemain des attentats commis à Paris.

L'origine rifaine d'une partie des habitants de notre commune n'a pas été mentionnée par hasard ou pour faire joli. Monsieur Belattar fait clairement référence à la théorie véhiculée par l'historien Pierre Vermeren et qui affirme qu'une large majorité des auteurs des attentats de Bruxelles et de Paris sont originaires du Rif au Maroc, comme s'il s'agissait là de l'explication. C'est une référence ciblée, dénigrante et sournoise pour tous Rifains d'ici et d'ailleurs que Monsieur Belattar partage et propage.

Notre attachement à la liberté d'expression qui constitue un droit fondamental dans toute société démocratique est indéfectible, mais nous ne pouvons accepter des propos d'une telle violence et il serait me semble-t-il plus que nécessaire de rappeler à Monsieur Belattar qu'en Belgique, il ne suffit pas d'invoquer la liberté d'expression pour pouvoir rire de tout, tout comme il est impératif pour Molenbeek de refuser l'importation du débat français chez nous et de lutter contre toute forme de banalisation de la haine, plus particulièrement lorsque celle-ci vise notre commune et ses habitants.

Selon les informations disponibles dans la presse, Monsieur Belattar, avait pour objectif en 2018 d'ouvrir une école artistique à Molenbeek, avec comme objectif une certaine volonté de redorer l'image de la commune et de promouvoir les jeunes talents bruxellois.

Que s'est-il donc passé pour que Monsieur Belattar, si désireux de s'investir, de corriger l'image injuste et négative que notre commune s'est vue attribuer suite aux attentats, en arrive aujourd'hui à user des mêmes propos dénigrants que ceux qu'il dénonçait lui-même, traînant une partie des habitants de Molenbeek dans la boue ? Est-ce que c'est un coup de buzz ou est-ce qu'un agenda politique devait être respecté par Monsieur Belattar ? Questions qui resteront sans réponse certainement.

Je ne vais pas soumettre au Collège la possibilité d'intenter une action en justice contre Monsieur Belattar et lui donner plus d'importance que celle qu'il mérite. Par ailleurs, la jurisprudence française à ce niveau est assez claire. Ce que j'espère par contre, c'est une rupture de tous projets à venir avec Monsieur Belattar qui ne représente en rien ce dont Molenbeek et ses habitants ont besoin. On ne peut pas être le virus et l'antidote en même temps.

D'où ma question au Collège. Est-ce que le Collège envisage de collaborer, même indirectement, avec Monsieur Belattar afin de mettre en place son projet au sein de notre commune ?

Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Raiss.

Tout d'abord je suis également extrêmement choquée par les propos stigmatisants de cet humoriste en direction d'une partie de nos concitoyens molenbeekoïses. Vous le dites très bien. On est une terre de liberté, on est une terre de liberté d'expression. On n'est peut-être pas la patrie de Voltaire, mais on est la patrie du surréalisme et notre belle Belgique se teinte d'un esprit libre et volontiers frondeur. Autrement dit, on n'est pas du tout contre la liberté d'expression, bien au contraire.

Par contre, on est aussi la terre d'une loi qui condamne le racisme et toutes les formes d'incitation à la haine, et inutile de vous rappeler que c'est un Molenbeekois que d'aucuns connaissent bien ici, qui en est l'auteur.

Après cette intro, je réponds maintenant à votre question en trois points. Premièrement, Monsieur Belattar et ses relais en Belgique sont effectivement venus me voir une fois, pour me parler d'un projet initié, en fin de l'ancienne mandature.

Secundo, le bâtiment situé au Korenbeek qui était l'objet éventuellement de ce projet fait l'objet aujourd'hui d'un autre développement spécifique et n'a pas été dédié au projet de Monsieur Belattar.

Troisièmement, dans l'état actuel des choses, vu les propos tenus, la Commune ne s'engagera pas dans un projet de collaboration avec Monsieur Belattar et je ne peux pas être plus claire et je vous remercie pour votre question.

Question d'actualité posée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal Défi, relative à la présence de la collaboratrice de la Bourgmestre dans les bureaux de la police. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi, betreffende de aanwezigheid van de medewerkster van de Burgemeester in de politiebureaus.

Mme la Présidente :

La question d'actualité de Monsieur Vossaert est transformée en question écrite.

2. Service Prévention - Approbation de la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la mise en place d'un atelier pédagogique au sein du CPAS - Année 2019.

Preventie Dienst - Overeenkomst met Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het kader van het opzetten van een pedagogische workshop op maat bij de OCMW - Jaar 2019.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je souhaiterais savoir, Madame, en quoi consiste l'atelier pédagogique. Qu'est-ce qu'on fait dans ces ateliers pédagogiques ?

Mme la Présidente :

Je me dois d'excuser Madame Bastin qui n'a pas pu nous rejoindre ce soir. Ce que je sais de ce travail, c'est qu'en l'occurrence, il s'agit d'ateliers pédagogiques personnalisés au sein du CPAS et donc, c'est tout à fait spécifique et que ce projet découle de l'ordonnance de 2003 qui donne l'occasion d'avoir des projets spécifiques par commune et ici, un projet individualisé pédagogique. Je ne sais pas vous en dire beaucoup plus malheureusement.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.*

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

Mme la Présidente :

Je vous propose de traiter les points 3, 4 et 5 ensembles.

3. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 1 (La Rose des Vents) - Nouvelle approbation - Echéance de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 5 novembre 2019.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan van school nr. 1 (La Rose des Vents) - Nieuwe goedkeuring - Deadline van de Fédération Wallonie-Bruxelles : 5 november 2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 36 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 36 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

4. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 10 (La Cité des enfants) - Nouvelle approbation - Echéance de la Fédération Wallonie Bruxelles : 5 novembre 2019.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan van school nr. 10 (La Cité des enfants) - Nieuwe goedkeuring - Deadline van de Fédération Wallonie-Bruxelles : 5 november 2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 36 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 36 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

5. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 13 (L'Ecole qui bouge) - Nouvelle approbation - Echéance de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 5 novembre 2019.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan van school nr. 13 (L'Ecole qui bouge) - Nieuwe goedkeuring - Deadline van de Fédération Wallonie-Bruxelles : 5 november 2019.

Mme la Présidente :

Vous vous souviendrez qu'on avait eu l'occasion d'envoyer nos plans de pilotage à la Communauté française. Ils ont été examinés. Il y en avait quatre. Il y en a trois pour lesquels on a eu des recommandations complémentaires et ceci, c'est la mise à jour. Il faut dire en deux mots qu'il s'agit de reformulation, à l'exception pour l'école 13, d'une modification qui était le fait de changer finalement un objectif en stratégie. Mais donc, ce sont plutôt des modifications de forme et c'est passé à la COPALOC et à mon avis, ça ne nécessite pas vraiment beaucoup d'autres commentaires.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Nous comprenons que les plans de pilotage sont aussi destinés pour certains subsides, mais nous souhaitons quand même exprimer notre opposition de principe parce que c'est un peu mettre les problèmes sur le dos des enseignants et des écoles individuelles et ne pas s'en prendre ou prendre en main les problèmes systématiques de l'enseignement. C'est pour cette raison-là que nous désirons nous désister.

Mme la Présidente :

Vous allez vous abstenir sur ces points ? C'est ça que vous voulez dire ?

C'est clair que ce sont des révolutions dans notre paysage et qu'il faut être très attentif à ce que ça va produire comme nouvelle réalité demain. Vous avez tout à fait raison sur ce point, je vous rejoins. Nous allons voter pour les plans de pilotage, c'est l'accompagnement de nos écoles, je dirais, à être en ordre avec la loi aujourd'hui et sauf à changer la loi, voilà. Effectivement, il y a lieu d'être attentif par rapport à la suite.

Est-ce que d'autres groupes souhaitent émettre une remarque, un autre vote que le vote positif ? Je note que le PTB s'abstient.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 36 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 36 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

*Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.
Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.*

6. Enseignement Néerlandophone - Adaptation du règlement de travail pour l'Enseignement Néerlandophone Communal.

Nederlandstalig onderwijs - Aanpassing arbeidsreglement voor het Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Van Damme.

M. de Schepen Van Damme :

De vragen kunnen gesteld worden en dan zal ik graag antwoorden. Geen probleem.

Mevr. De Voorzitster :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je vais être court. Il s'agit d'un règlement de travail pour les écoles néerlandophones dont le pouvoir organisateur est la Commune. Dans le chapitre 16, il est écrit que le nouveau personnel sera accueilli et devra signer une déclaration de neutralité. Mais donc ce document qui à mon avis est relativement important, parce que je voudrais savoir si dans le règlement de travail, on ne dit rien sur par exemple des signes distinctifs, est-ce que dans cette déclaration, beginselverklaring-neutraliteit, est-ce qu'on en parle ? Vu que cette feuille ne se trouvait pas dans le dossier, j'aimerais bien avoir des éclaircissements là-dessus.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je vais joindre mon collègue Dirk De Block, je fais mon mea culpa, je n'ai pas eu le texte, peut-être en néerlandais, mais on avait eu il y a quelques temps déjà un débat par rapport à une modification du règlement justement, où il y avait un apport qui avait été apporté par le service de l'Instruction publique néerlandophone, visant à interdire les signes conditionnels pour les professeurs de religion islamique.

Je voudrais savoir si dans cette modification de règlement, est-ce que vous êtes revenus avec ça, ou est-ce que vous avez été attentifs à ce que la loi soit respectée tout simplement, parce que je rappelle que du côté francophone, les professeurs de religion, toutes confessions confondues, ne sont pas concernés par le principe de neutralité qui est imposée aux enseignants en fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. de Schepen Van Damme :

Monsieur El Khannouss, chez nous non plus, cette question n'est pas à l'ordre du jour du tout. Donc aujourd'hui, ce n'est pas du tout à l'agenda et je peux vous rassurer par rapport à ça. Je n'en vois pas l'utilité non plus.

Mijnheer De Block, de veranderingen die in het arbeidsreglement staan gaan eigenlijk over drie dingen. Eerst over de tijdelijke aanstelling in dienstverband waar de periode verkort wordt van drie naar twee jaar en waar er dus evaluatie nodig is na twee jaar in plaats van na drie jaar en waar de wijziging in het reglement ook een beroepsprocedure voorzien ingeval van weigering.

De tweede wijziging is dat dienstorders per email kunnen verstuurd worden in plaats van alleen maar in afgedrukte vorm wat denk ik een goede evolutie is om naar een meer moderner systeem te gaan.

De derde wijziging gaat over de gdpr, de regelgeving rond de privatie van de persoonsgegevens.

Dat zijn eigenlijk de enige wijzigingen die in dit reglement staan en voor de rest blijft het reglement zoals het eigenlijk vooraf was.

Wat betreft dat neutraliteitspapier, ik zal U dat bezorgen, daar is geen enkele wijziging ten opzichte van vroeger maar ik zal U dat bezorgen zodanig dat U dat zelf kan bekijken en eventueel een schriftelijke vraag kan stellen indien nodig.

M. De Block :

Ma question était, est-ce que dans cette déclaration de neutralité actuelle, est-ce qu'on parle oui ou non sur l'interdiction des signes convictionnels pour le personnel ?

M. de Schepen Van Damme :

Ik heb deze vraag niet voorbereid maar ik kan U het antwoord daarop bezorgen per email in afloop van deze vergadering. Er verandert niets op dat vlak ten opzichte van wat er vroeger was. Als U daar een specifieke vraag over hebt dan ga ik U daarop antwoorden per email. Ik kan U dat vandaag niet geven want ik heb deze neutraliteitsverklaring hier niet in mijn handen. Ik durf U daarover niets zeggen omdat ik de details daarvan niet bij heb.

M. De Block :

Tout simplement, on va approuver le règlement, mais à l'exception du fait qu'on ne sait pas ce qu'il y a dans cette déclaration de neutralité. Ça, c'est normal. Je suis curieux de l'avoir et si je l'avais eu, peut-être que j'aurais fait un amendement si j'avais découvert des choses dedans.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 24 votes positifs et 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 24 positieve stemmen en 15 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros veut donner la justification de son abstention, je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci Madame la Bourgmestre.

Nous avons plutôt un sentiment favorable par rapport à ce point, mais le fait que l'Echevin de l'Enseignement nous dit lui-même qu'il ne connaît pas les tenants et aboutissants du point qui passe nous inquiète et donc, par prudence, notre groupe s'abstient.

Mme la Présidente :

Je pense que n'avez pas écouté le néerlandais de Monsieur l'Echevin. Il a dit que ce règlement ne changeait rien à la situation existante. Moi, je l'ai bien entendu.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je m'abstiens également pour des raisons de précautions par rapport aux propos de l'Echevin. Merci.

Mme la Présidente :

Vous n'avez tous rien compris. Je pense que le PTB a très bien compris et a sa logique. Par contre, je crois que les autres n'ont malheureusement pas tout compris. D'ailleurs, je me demande même si il n'y a pas une erreur du côté de Monsieur Taelemans ? Vous avez voté chez madame Garcia et vous, vous êtes trompés ? Donc, vous votez « pour » et donc le vote « contre » est en fait un vote « pour ».

Chers Conseillers, n'oubliez pas, nous avons dans cette cabine deux personnes pour vous aider à comprendre le néerlandais. Donc, n'hésitez pas, quand on parle en néerlandais, à mettre les écouteurs. Merci beaucoup.

Je vous propose, puisque monsieur Achaoui n'est pas revenu à son banc, de passer au point neuf et de laisser les points de la mobilité qui le concernent pour plus tard.

*Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.
Abdellah Achaoui entre en séance / treedt in zitting.
Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.*

9. Affaires juridiques - Empiètement sur le domaine public - Désaffectation du domaine public vers le domaine privé de la commune d'un trottoir situé à la rue Picard - Cession à titre onéreux - Allocation de dommages et intérêts.

Juridische zaken - Bebouwing over de grens van het openbaar eigendom - Buitengebruikstelling van openbaar domein naar privé-domein van een stoep gelegen te Picardstraat - Overdracht onder bezwarende titel - Toewijzing van schadevergoeding.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

7. Mobilité - Projet du nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move » - Avis de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Mobiliteit - Project van het nieuwe Gewestelijke Mobiliteitsplan « Good Move » - Advies van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Vous avez eu la présentation de « Good Move » et de l'avis de la Commune lundi en commissions réunies et donc, je vous en prie, restez aux questions politiques puisque les questions techniques sont censée avoir été répondues lundi.

Ceux qui étaient absents aux sections réunies, je rappelle que le but des sections réunies, c'est sur des débats importants de pouvoir avoir des éclairages techniques avant le Conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Le plan régional de mobilité « Good Move » est un projet ambitieux en matière notamment d'écologie ou encore de sécurité routière. Par ailleurs, ce projet impliquera une réduction de places de stationnement en surface.

Parfois, la Région est déconnectée des réalités locales. Par conséquent, j'encourage l'Echevin en charge de la Mobilité d'être attentif en particulier à cette question de stationnement des voitures. Dans notre commune, de nombreuses personnes ont besoin d'une voiture pour se déplacer. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Boufraquech.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

« Good Move », c'est un plan général sur l'ensemble de la région sur les questions de la mobilité, la sécurité routière et la qualité de l'air. C'est un plan qui demande le changement de nos habitudes pour aider nos quartiers à améliorer la qualité de vie des bruxellois. Le tout voiture ou le tout diesel, depuis une quarantaine d'année, laisse des traces dans l'aménagement de la ville et dans nos comportements de se déplacer.

Pendant les sections réunies de lundi soir nous avons eu des explications techniques sur l'ensemble du plan et je vous en remercie.

Nous avons pris connaissance de l'avis du service Mobilité et du Collège. Dans ce document, le point 4 concernant les zones 30, une phrase attire notre attention : « la commune se réserve le droit d'apprécier les décisions en la matière ». Est-ce que la Commune peut nous garantir que l'ensemble des zones 30 resteront et que demain, pour une raison ou pour une autre, la Commune change ces zones 30 à des zones 50 ?

Une deuxième question, la cohérence de la décision du Collège par rapport à ce plan « Good Move ». Un article apparu dans le journal « la dernière heure » décrit la position du MR Bruxellois. Le plan « Good Move » est irréaliste. Est-ce également l'avis des élus du MR de Molenbeek ? Si oui, comment la majorité peut assumer ce plan ayant des oppositions contradictoires ? Surtout, nous avons eu connaissance de l'avis d'une conseillère MR qui se justifiait que c'était normal de rouler à plus de 30 km/heure, quand il n'y a personne dans les rues et que les véhicules électriques seront tellement dangereux, qu'il vaut mieux rouler en diesel dernière génération qui purifieront l'air, Merci.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block:

Nous voulons proposer trois amendements qui sont très simples.

D'abord, à la page 10 de la synthèse, on peut voir que dans le visuel, que pour les déplacements en dessous de 5 km, ce qui est 60% de déplacements pour le quotidien, on ne prévoit pas d'augmentation d'accessibilité ou de disponibilité des transports en commun. C'est une stagnation qui est décrite.

L'amendement que nous voulons proposer c'est, la Commune demande au gouvernement régional d'augmenter l'offre des transports publics y compris pour les déplacements de moins de 5km. C'est relativement simple. Je pense que la majorité régionale qui se met en place dit vouloir élargir l'offre, mais dans le plan, c'est une stagnation du déplacement.

Deuxième amendement, il y a eu un accord en commission fédérale pour avancer avec le système MTB, donc le fait qu'on peut utiliser De Lijn, Tec aussi avec un abonnement de la STIB. Ça bloque et donc on demande au gouvernement régional d'accélérer le projet MTB afin que les riverains, par exemple la chaussée de Ninove, puissent profiter de l'ensemble des transports en commun. Donc des études montrent qu'il y a certains axes à Bruxelles et particulièrement la chaussée de Ninove ou un abonnement MTB peut vraiment augmenter l'accessibilité et la fréquence que les riverains peuvent profiter au niveau des transports en commun.

Troisième amendement, c'était très intéressant que le monsieur de l'administration nous a appris qu'il y a une ordonnance qui oblige plus au moins et c'est là que les choses sont ..., plus au moins que la Commune doit créer autant de places hors voiries qu'elle supprime en voirie. Il y a une ordonnance et donc on a vu qu'à la commune ce n'est pas le cas. Il y a eu entre autres le projet à Decock où il y a plus de places supprimées que de places créées hors voiries et donc, je propose l'amendement suivant : de libérer des moyens, c'est-à-dire qu'on demande au gouvernement régional évidemment de libérer des moyens pour que les places de parking supprimées en voirie puissent être créées hors voirie aux mêmes conditions pour les riverains que les places en voirie actuelles. Ça veut dire que pour les riverains qui ont leur carte de riverain qu'ils puissent aussi avoir accès gratuitement aux places hors voirie, ce qui n'est pas le cas maintenant.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Je tiens d'abord à m'excuser auprès de mon chef de groupe de lui prendre ce sujet. Il pourra compléter s'il en a envie, qui me tient à cœur parce que je ne suis pas un expert en mobilité, mais par contre, je la subis tous les jours comme de nombreux travailleurs en région bruxelloise. Il y a d'ailleurs pas un jour qui passe sans qu'on en parle dans les médias, encore aujourd'hui dans la « Dernière Heure ».

Je rassure mon collègue, Monsieur Majoros, je vais soutenir le plan. Contrairement à ce que j'ai pu lire il y a quelques jours dans la presse, il n'y a pas ou peu, parce qu'on n'a pas encore entendu tout le monde, de climato-septique au MR et on sait que la voiture est un élément important dans la lutte climatique, mais cela n'empêche pas qu'on peut nuancer et préciser certaines craintes. Par exemple, je rejoins ce que monsieur De Block vient de dire dans l'intention de supprimer les places en voirie et de ne pas en créer hors voirie pour des

gens qui pourraient tout à fait détenir une voiture, mais ne pas l'utiliser tous les jours sans pour autant encombrer les rues.

En tant qu'entrepreneur, je tiens à marquer une inquiétude pour les entreprises et les commerçants. On sait que la balance entre les arrivées et les départs est négative avec des conséquences sérieuses pour l'emploi. Réduire le nombre de places parking sans alternative crédible, c'est selon moi pas un bon message qu'on envoie.

Enfin, il est assez incompréhensible que la Gare de l'Ouest ne soit pas reprise dans les sites stratégiques de la Région en terme de lieu majeur d'intermodalité, alors que les lignes de métro s'y croisent avec en plus une ligne de chemin de fer qui garde un potentiel de croissance, il est bon que la Commune ait exigé que la Gare de l'Ouest soit reconnue comme tel.

Je terminerai en disant que je voterai « pour », mais qu'en finalité, ces citoyens qui décideront de la réussite ou non de ce plan, ce sera lié aux moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Duquesne.

Je donne la parole à monsieur Eyllenbosch.

M. Eyllenbosch :

Effectivement, pendant la section réunie, nous avons entendu un petit peu, je ne vais pas dire tout et son contraire, mais pas loin, dans le sens des explications, puisqu'à un moment donné, il nous a même été dit que finalement, on devra tous se déplacer à pied même si on ne veut pas chasser la voiture de la ville.

Nous avons aujourd'hui effectivement différents modes de déplacement qui doivent vivre ensemble. Il n'y a pas d'autre choix avec la voiture, les vélos, les trottinettes, les personnes qui sont à pied, même les gens en roller ou en planche à roulettes et là malheureusement, dans tout ce que j'ai entendu, à aucun moment j'ai entendu citer aucune fois le mot « sécurité ».

Dans ce plan, on nous dit qu'on veut donner des priorités, des axes, etc., mais il faut surtout pouvoir organiser ces déplacements en protégeant chaque type d'utilisateur. On sait qu'on a des usagers forts, les voitures par exemple, nous avons des usagers faibles avec les piétons et ensuite nous en avons quelques-uns qui sont, vous m'excuserez l'expression, de sacrés connards. Quand on voit des personnes en trottinettes qui s'amusent à couper des bandes de circulation sans regarder ni à gauche, ni à droite, ni derrière, ce qui est en train de se passer, sans respecter les signalisations, ben ce n'est pas très intelligent et comme aujourd'hui il y a également une législation qui met tout sur la responsabilité du véhicule le plus lourd sans autre forme de procès, c'est un petit peu difficile.

Par rapport aux places de stationnement effectivement, Monsieur De Block nous a dit que c'est dans l'ordonnance. Moi j'ai cru entendre que ce n'était pas spécialement dans l'ordonnance, mais que l'ordonnance laissait entendre que ça devait être fait au niveau du transfert des emplacements qui sont supprimés en voirie dans un autre espace qu'il soit privé ou public et j'ai aussi entendu par contre que Molenbeek, et ça c'était quand même un élément positif dans la présentation que nous avons eue, que Molenbeek avait déjà un plan de mobilité qui était en place depuis la législature 2006-2012 et que dans ce cadre-là, le plan de mobilité était déjà un plan qui était très efficace et qui répondait à énormément de

demandes du plan Good Move et que les modifications qui devaient intervenir au niveau de la commune, allaient être minimales. Ça, je m'en réjouis parce que ça veut dire que ça va faciliter un petit peu le travail et qu'on pourra effectivement se focaliser principalement sur les problèmes de sécurité. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Ah on vous attendait Madame Evraud !

Je vous donne la parole. Je crois que vous allez précéder l'intervention de votre chef de groupe, Monsieur Milis.

Mme Evraud :

D'abord, je vais quand même répondre par rapport aux voitures diesel. Je n'ai pas dit que les voitures diesel allaient purifier l'air. J'ai dit que les nouvelles motorisations de diesel ont été analysées et que dans les bouchons, parce qu'elles brûlent, les nouveaux moteurs enfin les nouvelles compressions brûlent les particules évidemment, puisqu'elles brassent de l'air, elles brassent aussi l'air ambiant et que du coup, elles brûlent aussi les particules ambiantes et que du coup en effet il y a moins de particules dans ces endroits-là.

La deuxième chose, à propos des zones 30, même que je ne suis pas souvent d'accord avec lui, mais là j'ai apprécié la remarque de monsieur Emir Kir, qui trouve aussi que le 30 est intenable et pollueur, dans la mesure où et j'ai encore fait l'expérience en venant, j'ai essayé de rouler à du 30, en première mon moteur fait brr brr brr et en deuxième, il cale. Donc, réellement, ce 30 est intenable. Alors, on roule à 20 et il y en a beaucoup qui roulent à 20, c'est encore pire ou on roule à 40, et on roule pour des prunes.

Autre chose, mais ça, je ne sais pas si vous le savez, mais le principal gaz à effet de serre, c'est la vapeur d'eau et la vapeur d'eau, c'est quelque chose qu'on émet beaucoup quand on fait du vélo. Alors, vous qui préconisez le vélo, vous êtes en train de polluer plus que nous !

(Rires - Gelach)

Concernant les parkings, j'ai parlé des emplacements, mais il y a aussi un énorme impact sur les déplacements des professionnels, j'en ai déjà parlé l'autre fois, d'ailleurs, la preuve, c'est que d'après Beci, ce sont les chiffres de l'année dernière, il y a douze mille entreprises qui ont levé le pied de Bruxelles et qui sont parties à l'extérieur. Si on veut les faire fuir, qu'on continue. Il y a un impact pour toutes les personnes âgées et les PMR et pour les malades, quelqu'un qui souffre du cœur, qui a un souffle au cœur, qui a de l'asthme ou n'importe quoi, s'ils doivent commencer à marcher longtemps, ils n'en peuvent plus. Il y a une dangerosité aussi si on supprime les places de parking pour les camions et les voitures qui se mettent dans les voiries et qui réellement sont un véritable danger, et il y en a de plus en plus. Il y a le coût de ces parkings, et ça, Monsieur De Block l'a fait remarquer et je le remercie, qu'au moins, s'il y a des parkings, que les gens puissent payer la même chose qu'en voirie, parce que sinon c'est intenable, plus les prunes, on paupérise la population et ça, c'est une chose qui m'inquiète non seulement au niveau de la voiture, mais dans l'absolu, je trouve qu'on va beaucoup trop vite dans les mesures au niveau du climat dans la mesure où la grande terreur qu'on nous fait courir, je ne sais pas si vous avez vu l'émission de dimanche sur l'apocalypse, quand j'étais jeune, on avait aussi peur, mais on est toujours là, il ne faut quand-même pas exagérer.

Mme la Présidente :

Madame Evraud, je vais vous demander de clôturer, s'il vous plaît.

Mme Evraud :

Je voulais dire encore une chose, c'est que j'ai vu les dégâts qu'on a fait au Mettewie, dans l'aménagement du Mettewie, et finalement, il est devenu beaucoup plus dangereux, on l'évite et la vitesse des bus n'a pas été améliorée. Donc, s'il vous plaît, faites attention dans les aménagements et les priorités qui sont données à ces voiries, il y a quand-même des erreurs qui ont été commises. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pour introduire ce sujet, ce débat, je pense qu'il faut quand-même ramener cela à la question de la santé. On peut parler des flux économiques, mais il y a quand-même des éléments factuels. Et je pense que c'est aujourd'hui que l'agence européenne pour l'environnement a publié son rapport concernant le nombre de décès qui ont été causés par la pollution de l'air. Ca fait froid dans le dos et je pense que cela nous permet aussi de relativiser un peu nos interventions et, je vais vous dire une chose, le plan Good Move, il participe avec les autres niveaux de pouvoir, ici, la Commune, à améliorer quoi ?

Première question, c'est comment la congestion à Bruxelles est combattue ? C'est-à-dire, ce nombre de navetteurs, ce nombre d'automobilistes qui viennent sur Bruxelles et qui polluent et il y a un impact direct sur nos habitants, sur nos enfants. C'est déjà un premier point, on n'a pas le droit de jouer avec la santé des Bruxellois. Ce plan Good Move s'inscrit là-dedans. Evidemment qu'il faut un lien avec le secteur économique puisqu'on ne construit pas un monde sans croissance, on ne fait pas en sorte que le monde des entreprises soit mis de côté pour ce genre de choses. On doit plutôt se demander comment on va renouveler la flotte de véhicules, aller vers des véhicules qu'on dit propres, comment on change certains comportements parce que certains utilisent encore leur voiture pour une bonne raison, parce qu'il y a aussi des personnes qui sont bien obligées d'utiliser leur voiture, ce n'est pas un fardeau, ce n'est pas une tare, il ne faut pas les réprimer pour cela, mais notre rôle ici, en tant que Commune, c'est je pense, et on l'a mentionné dans l'avis qu'on doit rendre, c'est de rappeler les enjeux locaux. Il y a la question de la sécurité, et vous l'avez mentionnée. Je pense que par rapport au Mettewie, sur le réaménagement qui avait été effectué, il y a lieu d'intervenir pour ce rétrécissement des trottoirs par rapport à la place qu'on avait octroyée au stationnement et qui peut créer un préjudice et des accidents.

Second point, on a eu un débat sous la précédente législature, sur le boulevard Edmond Machtens, on a ce débat, est-ce qu'on passe en zone 50 ou en zone 30 ? Je pense que là-dessus, l'avis de la Commune est nécessaire, même si moi j'émet quand-même des réserves sur la question de la zone 50 pour le boulevard Edmond Machtens. Oui, il y a la question de la vitesse et de la fréquence commerciale par rapport à la STIB, mais je pense qu'il y avait peut-être moyen d'apporter une réponse, est-ce qu'elle aura lieu dans le cadre du plan Good Move ou est-ce qu'avec des dispositifs qu'on pourrait mettre en place au niveau de la Commune, on pourrait trouver une solution en termes de sécurité ? Je ne suis pas sûr, mais je mets ça en avant, parce que je sais que cela faisait partie de beaucoup de débats auparavant.

Un autre point, et je pense que c'est Monsieur De Block qui l'a rappelé, c'est l'extension du service des transports en commun vers les habitants du côté de la chaussée de Ninove. C'est vrai qu'on devrait bien penser à ce qu'il y ait un lien direct avec, notamment, la Gare de l'Ouest, ça je pense que c'est Monsieur Duquesne qui l'a mentionné, donc le rôle central de la Gare de l'Ouest avec justement tout un pôle économique qui est en train de se créer tout autour. Ça, c'est vraiment indispensable et ça, je pense que cela se retrouve bien dans l'avis mentionné de la Commune mais, et je finirai là-dessus, c'est vrai que sur la question des zones 30 et de la réserve qu'on peut émettre, moi je pense que la zone 30 participe avant tout à la question de la sécurité, on parle moins de la question de la qualité de l'air ici, de la santé, mais de la sécurité notamment aux abords de nos écoles, aux abords de centres qui sont fréquemment visités, ça peut être des centres commerciaux, ça peut être des terrains de sport, ça peut être des lieux culturels etc... Je pense que s'il y a un soutien à faire au niveau du Conseil communal par rapport à l'action du Collège, c'est que la zone 30 doit être privilégiée, elle doit être privilégiée là où c'est possible, sans pour autant gommer cette idée qui n'est pas une mauvaise idée par rapport à la question de la sécurité de nos habitants et des usagers, qu'ils soient faibles ou les automobilistes qui empruntent nos routes.

Et pour finir, je pense qu'on n'a pas réglé le problème de la chaussée de Gand. Ça, c'est quand-même crucial, notamment au niveau de l'économie et puis par rapport, encore une fois, à la question du transit entre notre commune qui est à quelques mètres du centre-ville et on sait que ce passage entre le centre-ville et notre commune s'effectue par la chaussée de Gand. Et ça, c'est quelque chose qui manque, je pense, dans notre avis qu'on va remettre à la Région.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Bourgmestre.

Le plan Good Move, pour moi, le plan Good Move est un de ces outils parmi d'autres qui doivent en fait en réalité permettre à la population de nous aider à changer nos habitudes parce qu'il y a des urgences, il y a des enjeux importants. Je ne sais pas si vous avez regardé, j'ai regardé hier soir l'émission sur France 2, l'émission Pour la Terre, je ne regarde pas souvent la télévision, c'était très tard le soir et on expliquait justement l'urgence climatique et toutes les petites choses qu'on peut faire, qu'on peut essayer de faire avec les citoyens. Il y avait notamment une suggestion, c'était d'inciter les gens à laisser la voiture de côté, au garage ou stationnée, quand il faut faire un déplacement de moins de 3 km. Evidemment, avant qu'on ne me hurle dessus, pour ceux qui en ont la possibilité physique, la capacité physique, évidemment, je ne suis pas anti-voiture, il y a des gens qui ont besoin de continuer à utiliser leur voiture, PMR et autres. Mais je pense que, et je suis bien placé pour le savoir, parce que moi-même, j'ai changé mon comportement, j'ai changé mes habitudes, je roulais beaucoup en voiture à une certaine époque, j'aime toujours la voiture, surtout en vacances, mais aujourd'hui, je roule beaucoup à vélo. Madame la Bourgmestre, j'aimerais bien qu'on vérifie ce qu'a dit madame Evraud, est-ce que je pollue plus parce que je fais du vélo, est-ce que je produis plus ? J'aimerais quand-même qu'on vérifie cette donnée...

Mme la Présidente :

Monsieur Ikazban, j'étais justement en train de dire cela à Madame Zamouri, c'est que je voudrais connaître les sources de Madame Evraud, parce qu'elle amène des

éléments vraiment extrêmement perturbants et qui sont également tout à fait nouveaux pour moi, qui ai des bases en physique et en médecine assez élevées. Donc j'aimerais vraiment connaître vos sources madame Evraud.

M. Ikazban :

Je suis rassuré de ne pas être le seul à être choqué, auquel cas j'abandonnerais le vélo immédiatement, moi qui ai investi dans un vélo semi-électrique.

Donc j'ai envie de dire simplement, Madame la Bourgmestre, je pense que ce plan Good Move n'est pas un plan qui doit s'imposer à la population. Je pense que c'est un plan qui nécessite l'adhésion de la population et j'ai la naïveté de penser que les autorités, la population, avec de la pédagogie, avec de l'éducation, avec des incitants, avec des sanctions parfois, il faudra des sanctions, on peut amener les gens à changer leurs habitudes et leurs comportements. Parce qu'on a parlé de la congestion automobile qui est catastrophique, qui ne fait qu'augmenter, et les problèmes d'environnement et de santé, et je pense, je m'adresse à une présidente qui est médecin également, je pense que vous pouvez tout-à-fait confirmer qu'il y a des problèmes de pollution, il y a des problèmes de particules et de particules ultrafines qui créent des problématiques extrêmement importantes auprès des citoyens de Bruxelles.

Au niveau des transports en commun, j'ai simplement envie de dire que...

Mme la Présidente :

Il faut clôturer monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Deux remarques, je pense que quand on crée des parkings, c'est nécessaire, il faut penser aussi à la densité de la population, penser aussi aux densités localement, dans la commune, on a des quartiers qui sont complètement différents.

Je voudrais terminer sur un élément, c'est la sécurité. Une commune, le Collège, quels que soient les plans, vont garder la responsabilité par rapport à la sécurité, d'ailleurs on le voit, depuis que vous êtes là, combien de fois n'est-on pas déjà venu ici avec des problèmes de sécurité. Et je voudrais attirer l'attention de l'assemblée sur un élément, un exemple, concret, il y a peu, qu'on soit pour les zones 30 ou pas, qu'on estime que c'est faisable ou pas, je pense qu'il faut le faire chaque fois que c'est possible, des zones 15 aussi aux abords des écoles, qui va être contre ? Je pense qu'il faut aussi que ce Collège, ce sera le cas, doit mettre en œuvre ces plans de manière raisonnable, de manière intelligente et avec beaucoup de pragmatisme. Et je voudrais rebondir sur l'exemple du quartier Bonnevie, regardez un endroit où on a fait un aménagement qui, selon en tout cas ceux qui l'ont accepté, on pensait que ça allait améliorer les choses et que cela allait créer des conditions idéales de vie. Vous avez vu pas plus tard qu'il y a un mois ou deux, des habitants qui sont venus ici nous expliquer que la situation devenait épouvantable et catastrophique et je reviens à ce que je disais au départ, si on veut que ce plan réussisse, ces plans, parce qu'il y en a beaucoup, il faut l'adhésion de la population. Pour avoir l'adhésion de la population, les gens doivent avoir l'impression que cela sert à quelque chose et que cela améliore aussi leur cadre de vie et leur quartier et leurs habitudes. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mevrouw Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je vous remercie.

Je voulais attirer l'attention, en parlant des places de parking, de ne pas transformer notre commune entre les privilégiés d'une part et les pénalisés d'autre part. Je parle des privilégiés dans ce sens où ceux qui ont un garage, évidemment, cela ne leur pose pas de problème qu'on enlève des places de parking.

Et pour les pénalisés, je pense particulièrement, on en a déjà parlé, aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux familles qui ont un enfant malade, aux personnes plus âgées parce que déjà aujourd'hui, c'est extrêmement compliqué d'avoir un personnel soignant qui passe, que ce soit un kiné, un médecin, une aide-soignante, un plombier. Je pense qu'il faut penser à cela parce qu'on parle de santé, mais le vivre dans la solitude, c'est aussi un problème de santé publique et perdre son emploi pour les petits indépendants qui ne savent plus se parquer et qui ne viennent plus, c'est aussi un problème de santé publique et à Molenbeek, ces questions-là, sont de vraies questions.

Vraiment, ne transformons pas notre commune entre ceux qui n'en n'ont rien à faire parce que de toute façon, ils ont un endroit où mettre leur voiture et tous les autres qui ont besoin d'une aide et de ces places. Donc j'invite simplement le Collège à la vigilance pour être réellement au service des besoins et de la réalité de ce que vivent les personnes. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci.

J'ai quelques points à confirmer par rapport à toutes les réflexions qui sont faites.

En matière de sécurité, je pense qu'il faut également prévoir de l'éclairage nocturne mieux adapté et des espaces partagés mieux définis, comme je l'ai déjà dit et sur lequel j'insiste beaucoup, entre les piétons, les vélos, les patinettes, tout ce qu'on veut, et les voitures. Cela fait partie de la carotte par rapport à ce plan, ce n'est pas un interdit, c'est quelque chose qui pourrait faire que les gens soient plus conscients pour participer.

On parle de pollution, qu'on roule du 30 ou du 50, Danny tu fais du 20 ou du 50 km/h, moi ici dans la rue Vandenboogaerde, je ne peux pas dépasser le 25 km/h, il y a une patinette, je veux dire, je me promène en voiture quand je l'utilise. Il est vrai que pour venir ici à ce Conseil communal, je crois que je fais 3,3 km, je prends la voiture parce que vu l'heure à laquelle je sors, figurez-vous qu'il manque de l'éclairage pour que je rentre à pied, et s'il pleut, je suis trop vieille que pour me faire mouiller par la flotte.

Les extensions du transport public, oui, on parle de distances, je parle aussi de fréquences. Je sais que c'est un rêve, cela coûte de l'argent, mais des fréquences, même le weekend, si on veut aller au théâtre, si on veut un peu sortir, et même si on fait moins de 3 km.

En ce qui concerne maintenant la zone qui nous a été présentée comme étant prioritaire, c'est la zone du centre, du quartier historique de Molenbeek-Saint-Jean, et là il est vrai, quand je vois je me dis que si on supprime, je ne sais pas si c'est 20 % qu'on va supprimer du parking là-bas, je me demande ce qu'on va proposer à ces personnes pour qu'elles puissent, comme tout le monde l'a dit ici, se parquer sans frais supplémentaires.

Et au final, je vous dis que penser tout ça c'est bien, c'est magnifique, penser à notre respiration et tout, mais nous vivons quand-même à côté du ring de Bruxelles, ici on n'est pas très loin du ring et je ne crois pas que quand je fume une cigarette ma fumée reste sur place et je ne crois pas que quand les voitures roulent à côté, cela ne vient pas un petit peu chez nous.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente.

Effectivement ce plan Good Move prévoit, entre autres, de changer nos habitudes de déplacement et nous voyons effectivement dans nos rues une recrudescence de vélos, de trottinettes, de gyropodes ou encore de skateboards. Tous ces engins effectivement roulent à de plus grandes vitesses qu'on ne pourrait le prévoir, étant donné qu'ils sont souvent limités à un maximum de 19 km/h mais dépassent largement les 25 km/h. Et ceci est un réel danger, non seulement parce qu'ils sont silencieux, les gens roulent de manière inconsciente et ils sont aussi très peu visibles le soir. Donc je pense qu'il va être très important de conscientiser ces usagers de la route, jeunes et moins jeunes, parce qu'il y a effectivement une grande augmentation du nombre d'accidents qui sont parfois très graves, voire mortels, qu'il y a lieu que tout ceci engendre bien sûr une augmentation des frais de la sécurité sociale et aussi des frais au niveau des assurances. Quand va-t-on penser, effectivement dans ce cadre-là, à repasser un permis pour l'utilisation de ces engins, car auparavant dans nos établissements scolaires, il était prévu de conscientiser les enfants à la sécurité routière et qu'il était régulier de voir dans les cours de récréation des circuits de sécurité routière pour rappeler aux enfants qu'il y a des règles de fonctionnement sur la route. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Il y a eu une consultation populaire, qui se termine je pense aujourd'hui ou demain, et apparemment, il y avait deux personnes lundi qui ont consulté les documents et on a fait aussi une explication auprès des seniors. Je ne pense pas que les seniors soient le public prioritaire si on parle de changer les habitudes des gens, les gens qui prennent la voiture. Je trouve que c'est une occasion vraiment ratée parce que si on veut que les gens changent de comportement dans certains domaines, on commence par les écouter pour voir ce qu'ils pensent, ce dont ils ont besoin pour changer etc., on sensibilise les gens. Mais ici, on va avoir un plan, qu'il soit bon ou mauvais et sans doute que ce sera un peu un mix, mais si on n'a pas sensibilisé les gens et informé les gens de ça, je pense, un peu comme j'ai entendu dire, qu'on peut y aller à coups d'amendes, mais on voit que ce n'est pas ça qui est déterminant pour amener les gens à changer d'habitudes.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à Monsieur Achaoui pour les réponses.

Je voudrais juste vous dire que, d'abord en tant que Présidente du Conseil et en tant que Bourgmestre de la commune, je suis très contente qu'on ait un beau débat sur ce sujet, c'est un sujet très important pour nos citoyens, vraiment.

Vous dire aussi une légère déception dans le chef de certains Conseillers parce que je pense qu'il y en a qui n'ont pas lu l'avis qu'on propose, et ça, c'est dommage. Il y a une série de remarques qui ont été faites et qui en fait sont reprises comme des remarques que nous vous proposons à formuler à la Région, je pense notamment à la desserte en transports en commun de la chaussée de Ninove, c'est dans l'avis. J'ai un amendement sur les bras qui parle de ça, vous voyez, il y a des personnes qui ont moins bien lu, à mon avis.

Sur la question socio-économique, on a demandé spécifiquement que la Région fournisse l'analyse des conséquences socio-économiques de ce qui est proposé pour Molenbeek parce qu'on est préoccupé par cette question. Par rapport à la chaussée de Gand, c'est l'objet du premier point du point 3, on en parle.

Je vais laisser le reste de l'analyse et des réponses à Monsieur Achaoui. Mais je vous remercie pour l'intérêt que vous portez et je remercie, pour ceux qui ont un intérêt, de ne pas oublier de lire préalablement à nos débats à chaque fois ce qui est proposé. C'est évidemment la meilleure manière de travailler pour que tout le monde soit sur la même longueur d'onde et puisse aborder les questions de la manière la plus constructive possible.

M. l'Echevin Achaoui :

Je vous remercie Madame la Présidente pour ce rappel qui est essentiel à mon sens.

Bien évidemment, la mobilité nous mobilise tous, c'est un sujet hyper important et je suis très heureux effectivement de voir autant d'implication et de questionnement, cela explique clairement que tout un chacun est conscientisé et concerné par la chose.

Lundi, on a eu une section réunie qui a été présentée avec des éléments techniques, des questions qui ont été posées et ça a été très intéressant aussi. On n'a jamais dit que c'était un positionnement figé, définitif, c'est un avis et d'ailleurs, le premier paragraphe, si vous l'avez bien lu, et je remercie Madame la Présidente de l'avoir rappelé, c'est le premier point « La vision Good Move et remarques générales concernant l'aspect opérationnel ». Et pour ceux qui l'ont lu, la Commune et le Collège se prononcent avec des questionnements. Cela sous-entend que le débat est encore ouvert et la préoccupation de notre commune est considérée et soulevée, avec des questionnements, par exemple, le plan d'action ambitieux de Good Move prévoit de renforcer les moyens humains au sein des communes, on se pose la question de savoir comment la Région compte s'y prendre, c'est un élément important. Evidemment, je ne vais pas énumérer tous nos questionnements, mais ils existent. L'axe qui est privilégié par la Commune, il s'agit d'apaiser nos quartiers et on s'intéresse principalement à Molenbeek.

Evidemment, la question qui a été soulevée par monsieur Vossaert, et je le remercie, c'est d'abord la santé et le climat parce que plus que jamais, on est dans un contexte aujourd'hui qui nous oriente vers des choix, des choix importants qui conditionnent aussi la mobilité au sens large du terme. Il y a les transports, il y a la voiture, il y a les parkings, tous ces éléments-là sont aujourd'hui importants.

La zone 30, pour ne pas la citer, on l'a dit, on l'a répété lundi, Molenbeek est considérée comme la meilleure élève parmi d'autres, Molenbeek est considérée d'une façon générale comme la commune qui a instauré la zone 30 plus que d'autres. La réserve qu'on prévoit, c'est par rapport à certaines spécificités comme le boulevard Edmond Machtens, parce qu'encore une fois, il y a la STIB et on doit prendre en considération un certain nombre de choses, mais on se réserve le droit. Et c'est ça la grande différence, c'est qu'ultérieurement, la Commune pourrait, dans le cadre d'une situation donnée, c'est cela que ça veut dire, Monsieur Majoros, la question de se réserver le droit de pouvoir considérer la chose, c'est de pouvoir se doter de moyens de maintenir la zone 50, parce qu'il y a une situation donnée qui l'exige comme l'exemple du boulevard Edmond Machtens, parce qu'il y a la STIB, parce qu'il y a un acteur qui doit être pris en compte.

La question des parkings, bien évidemment, c'est une question qui nous anime et on n'a pas attendu le Good Move pour cela d'ailleurs, beaucoup d'initiatives sont prises, par des aménagements qui seront considérés. La suppression du parking se pose, mais ce n'est pas la volonté aujourd'hui de la Commune de considérer que, tous azimuts, on supprime le parking. Il y aura des solutions qui seront préconisées dans la mesure du possible parce qu'on doit également tenir compte d'un contexte réel puisque, encore une fois, la santé et le climat.

Le Good Move, contrairement à ce qu'on pense, vient avec une approche de la mobilité douce. La mobilité douce c'est la marche et le vélo et les pistes cyclables qui sont accentuées. De deux choses l'une, on ne peut pas répondre à tout. Si on part du principe que la santé est prioritaire, que dans le cadre du climat aujourd'hui qui nous impose de travailler en urgence, c'est de considérer en amont certaines priorités qui mettent en questionnement un certain nombre de pratiques d'aujourd'hui dans l'utilisation de la voiture. Et ça, c'est un débat qui est ouvert et les collègues aujourd'hui, bien évidemment, se positionnent par rapport à cette urgence-là et doivent venir, dans le cadre du plan de mobilité molenbeekois, avec des solutions pragmatiques aux besoins des Molenbeekois. Le débat, encore une fois, je me répète, est ouvert, mais quand on lit l'avis, nos recommandations et nos objections s'inscrivent totalement dans l'intérêt de nos citoyens d'une façon précise et je pense que les exemples qui ont été rappelés par Madame la Bourgmestre à savoir, l'axe Gare de l'Ouest, il a été cité, la chaussée de Gand a été citée. Donc énormément de choses sont prises en considération et on ne peut pas dire que l'avis qui est formulé par le collègue aujourd'hui occulte des problèmes. Sans pour autant rentrer dans la technicité, parce que cela a été abordé lundi, mais je pense que c'est un avis qui nous met dans une position où demain, par rapport à ce plan qui nous sera proposé, ultérieurement d'être en position de force pour apporter des amendements, des corrections.

Et, encore une fois, tous les volets sont concernés, le volet socio-économique, la mobilité douce, la STIB, les acteurs importants, tout ça se fait dans une harmonie de consultation et je pense que l'avis, et je m'exprime au nom du Collège, est un avis qui est construit, qui est réfléchi et quand je le compare par rapport à d'autres communes également, je pense qu'on se situe au-delà de la moyenne. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente :

Je voudrais rajouter, si vous le permettez, deux petits points.

D'abord sur l'aspect de la participation. Ce n'était pas à nous, en fait, d'organiser la participation citoyenne, puisque c'est un plan régional. Par contre, on a répondu aux demandes qui nous étaient formulées, à nous, et notamment celle du comité consultatif des seniors de pouvoir venir donner son avis, entendre les représentants de la région et du service Mobilité pour pouvoir présenter le programme etc., donc je dirais qu'on a fait plus que ce qui était attendu de nous du côté de la participation.

Je veux revenir sur un autre thème que vous avez développé, c'est vous Madame Goris qui l'avez exprimé, c'est la question de la vigilance. Je pense tout comme vous, vraiment, et vous l'avez très bien exprimé, je vous en remercie, que nous avons des publics fragiles et qu'il faudra veiller à ce qu'ils ne soient pas pénalisés par la mise en œuvre d'un tel plan, c'est évident. Je vous rejoins par rapport à ça.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je remercie Monsieur l'Echevin pour ses réponses complètes et qui, notamment sur la question de la zone 30, je dirais, de mon côté, est plus rassurante dans ce qu'il vient de formuler, dans les explications qu'il vient de donner, merci pour vos réponses.

Mevr. de Voorzitster :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je n'ai pas eu de réponse sur ma question spécifique MTB, j'ai bien vu que vous avez parlé de certains axes, chaussée de Ninove. Mon amendement propose en fait de reprendre ou de demander au gouvernement d'accélérer tout le processus de la possibilité d'avoir un ticket pour plusieurs sociétés de transport en commun.

Nous nous abstiendrons sur le plan Good Move, pas parce qu'il n'y a pas de bonnes intentions, par exemple de vouloir résoudre le problème lié à la santé, par exemple de fluidifier, mais on pense que cela passe avant tout par une augmentation de l'offre des transports en commun, qu'actuellement dans ce plan ce n'est pas garanti.

Deuxièmement, le financement de ces augmentations qui seront nécessaires n'est pas garanti par les budgets actuels de la Région et, en fait, ouvre la porte aussi aux partenariats privé-public qui, à notre avis, ne sont pas la voie en avant pour les transports en commun, les transports publics.

Ce sont quelques remarques et critiques sur le plan Good Move et je voudrais donc demander, pour le parking, nous soutenons le fait qu'il faut laisser plus de place aux piétons, aux cyclistes mais justement, pour cela, on propose de créer des places hors voiries et les rendre accessibles pour les gens qui actuellement utilisent les places en voirie, aux mêmes conditions.

Donc j'aimerais bien entendre l'avis de l'ensemble des Conseillers là-dessus, sur les trois amendements précis.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente.

Vous m'avez demandé où j'avais trouvé cette info et j'ai donc cherché tous les gaz à effet de serre, et j'ai découvert des choses bizarres, par exemple, l'hexafluorure de soufre qui entre dans le double vitrage qu'on préconise, en global warning potential, ça représente

23.000 fois le CO² et les cellules photovoltaïques c'est 17.200 fois et il y a d'autres gaz à effet de serre qui entrent dans d'autres produits que nous utilisons tout le temps et qui sont beaucoup plus polluants que le CO², c'est une première chose.

Je voulais vous dire, à propos des transports en commun, on veut empêcher les gens d'entrer dans la ville, je sais que ça vient des régions et que malheureusement, c'est insoluble, mais on a supprimé des gares, on n'a pas assez de parkings de délestage dans les cités importantes, les bus dans les villages s'arrêtent à 18h, il y a aussi le comportement d'évitement dont on ne parle pas assez, je trouve qu'il y a beaucoup de personnes qui n'osent pas prendre les transports en commun parce qu'elles ont peur ou qui n'osent pas aller parquer dans les parkings parce qu'elles ont peur aussi. Il y a des choses, par exemple aussi, on s'est félicité du tram qui devait aller à Brugmann, le problème, c'est qu'il y a des gens maintenant qui doivent y aller en taxi parce que le bus s'arrêtait devant et que le tram passe en bas de la côte, il y a des personnes qui ne savent plus y aller en transport en commun. On devrait faire attention à toutes ces choses-là et à la qualité de vie des citoyens qui, pour moi, est déjà malmenée maintenant.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, je voudrais juste poser une question : est-ce que les zones trente qui existent, Monsieur Achaoui, les zones trente qui existent actuellement, est-ce qu'on pourra les remettre en question pour les passer en zone 30 ultérieurement ? En 50, pardon, 30 en 50.

Et une dernière chose, Madame Evraud, je pense que tout n'est pas blanc, tout n'est pas noir, il y a beaucoup de choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord avec vous, mais en même temps, vous avez raison pour la disparition des gares, vous avez raison pour les horaires de bus, votre chef de groupe parlait des dangers qui existent, mais en même temps, l'utilisateur faible risque beaucoup plus en cas de collision, sa vie, qu'un automobiliste qui est dans sa voiture. Donc je pense qu'il y a certains éléments dont il faut aussi tenir compte. Merci.

Mme la Présidente :

Madame Evraud, je pense qu'on a bien avancé. Vous avez déjà fait une intervention-fleuve qui nous a tous épatés, c'est vrai, et fait réfléchir beaucoup. Est-ce que je peux maintenant demander à Monsieur Achaoui de répondre aux dernières questions et je vous donnerai, ou il vous donnera, et je vous donnerai notre avis sur les amendements qui ont été proposés.

M. l'Echevin Achaoui :

Pour la question de la zone 30, je peux vous assurer que la volonté du Collège n'est pas de transformer les zones 30 en zones 50. Evidemment, on a des zones 50 aujourd'hui pour les raisons que j'ai expliquées, elles doivent être maintenues parce que les exigences sont là. Mais la volonté du Collège n'est pas de transformer, au contraire même, je dirais que c'est de maximaliser justement la zone 30, sur le territoire molenbeekois qui est déjà, je l'ai dit tout à l'heure, considéré comme un bon élève par rapport à d'autres communes.

Mme la Présidente :

Je pense que sur cet avis, on a su trouver avec très peu de difficulté à vrai dire, pour tout vous confier, une unanimité dans le Collège et je crois que c'est la raison pour laquelle l'avis est assez complet, assez dense, assez riche et effectivement, comme l'a dit Monsieur Achaoui, aussi basé sur un certain nombre de questions qui attendent réponse dans la suite.

Sur les amendements, il y en a trois qui sont proposés par Monsieur De Block.

Le premier, il s'agit, Monsieur De Block, si vous me permettez, d'augmenter l'offre des transports publics y compris pour les moins de 5 km. Alors là, il faut vraiment revenir à la logique du plan Good Move. La logique, c'est une articulation entre les types de voiries qu'on alloue prioritairement à tel ou tel type de transport dans l'idée d'activer un maximum de citoyens. Qu'est-ce que cela veut dire activer un maximum de citoyens ? Cela veut dire essayer de passer à la mobilité douce pour un maximum de citoyens. Du coup, c'est vrai que dans les moins de 5 km, on ne privilégie pas en premier lieu d'augmenter l'offre de transport en commun ou d'augmenter l'offre de voiture ou d'augmenter l'offre de vélo, on privilégie d'augmenter la marche et tout ce qui est la mobilité la plus douce. Par contre, puisqu'on sait que déployer les transports en commun de manière magistrale, de manière plus importante va être beaucoup plus décisif pour au-delà des 5 km et qu'on aura besoin de beaucoup de moyens pour ces transports en commun, c'est là où on réserve l'augmentation des moyens des transports en commun. Autrement dit, je peux l'expliquer autrement, si vous le souhaitez, ça signifie un report modal, donc on change de mode de transport, du transport en commun vers des transports plus doux en-dessous des 5 km si possible, et au-dessus des 5 km, au contraire, favoriser le report modal cette fois-ci de la voiture vers les transports en commun. Donc, c'est la logique et votre amendement va à l'encontre de la logique-même du plan, raison pour laquelle j'invite les Conseillers à ne pas soutenir cet amendement, il va vraiment à l'inverse de la logique du plan et dans une politique d'investissement, j'ai envie de dire, des deniers publics en bon père de famille, cette logique-là est la plus efficiente c'est-à-dire, c'est celle qui va le mieux valoriser chaque euro investi en particulier dans les transports en commun. J'espère vous avoir convaincu, même vous Monsieur De Block.

Le deuxième amendement que vous formulez, effectivement le projet MTB avance et le projet MTB est très intéressant, en particulier évidemment pour les navetteurs, c'est très bien. Pas de problème avec ça. Cependant, par rapport à la question de Molenbeek, j'ai aimé vraiment beaucoup l'intervention de Monsieur Vossaert, il est clair que nous devons avoir des parkings de transit déployés aux abords de notre commune et une offre de transport en commun qui va de pair avec ces parkings de transit. L'axe majeur concerné par cette question, c'est l'axe de la chaussée de Ninove pour Molenbeek et évidemment un tout petit peu plus loin, mais très impactant sur notre territoire, le Charles Quint et l'amenée vers les tunnels. En ce qui concerne la chaussée de Ninove qui ressort directement de notre territoire, nous avons proposé la phrase suivante : « la commune veut d'emblée voir se développer une offre de transport en commun STIB jusqu'à la rue Paloke et jusqu'au P+R, le fameux parking de transit dont je vous ai parlé, Paloke, lorsqu'il sera créé. Il est prévu dans Good Move de créer ce parking. Et donc, l'idée c'est que ce parking puisse vraiment servir à accueillir le transit et potentiellement aussi des gens qui viendraient d'ailleurs, qui rentreraient, qui sortiraient et puis qui rentreraient par la STIB, c'est extrêmement important pour nous que la chaussée de Ninove puisse être beaucoup plus valorisée au niveau de l'offre de transport en commun. Ce que vous proposez, c'est quelque chose de beaucoup plus large sur MTB, j'ai envie de dire « pourquoi pas », mais moi, ce que je propose, c'est un contrat, ce que je propose c'est un contre-amendement, vous me pardonnerez la technique, c'est de compléter la phrase telle qu'elle est ici par « à moins que le projet MTB n'aboutisse très rapidement ». Parce qu'effectivement, si le projet MTB aboutit très rapidement, on n'aura pas besoin d'une desserte STIB sur la chaussée de Ninove. Dans tous les autres cas, laissez-moi croire qu'en réalité, étendre un de nos bus, que ce soit en provenance de la

Gare de l'Ouest, que ce soit en provenance de Beekkant vers Paloke, sera d'une très grande importance, sera décisif et très efficace pour desservir le quartier Paloke. Donc je propose un contre-amendement par rapport à ça.

Sur votre dernier amendement, là je suis un petit peu embêtée, parce qu'en fait, vous nous proposez un amendement qui dit ce qu'est la loi. Oui, effectivement, l'ordonnance vous l'avez très bien expliquée et vous l'avez vraiment très bien expliquée, prévoit que les places en voirie soient remplacées par des places hors voirie et donc bien sûr que nous soutenons la loi et bien sûr qu'il y a lieu autant que possible, parce que parfois, à certains endroits, ce n'est pas aussi facile, que les places en voirie remplacées par des places hors voirie le soient, entre guillemets, gratuitement, parce qu'on sait tous que rien n'est gratuit, c'est-à-dire moyennant le paiement de la carte de stationnement pour nos riverains. Raison pour laquelle je pense que le troisième amendement, qui nous demande de respecter la loi et qui est ce que nous faisons tous les jours ici à Molenbeek, et pour tout vous dire, nous sommes même encore en négociation avec un très gros partenaire pour essayer d'obtenir des conditions telles que celles que vous souhaitez-là, ce n'est à mon avis pas nécessaire d'y aller par un amendement.

Espérant vous avoir convaincus.

Dernière parole aux Conseillers, puis nous passerons au vote.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, si on veut vraiment convaincre le plus de gens possible de délaisser la voiture, je pense qu'une partie va pouvoir se tourner vers le vélo et à pied. Je pense que 5 km par contre est encore une distance assez grande et assez importante pour qu'on soit réaliste, une partie de gens ne va pas remarquer, une partie des gens ne va pas utiliser un vélo et donc, oui, ma position est que, oui, il faut aussi augmenter l'offre pour ces déplacements-là. Ça ne va pas à l'encontre de la logique qu'on doit stimuler que les modes de passage soient les plus importants au niveau passage cycliste et piéton, mais je pense que c'est une illusion qu'on va pouvoir résoudre tout avec ça et donc, de là et vu que dans le plan, il existe un point de vue, c'est le statu quo, ne pas changer, l'amendement dit qu'il faut quand-même augmenter, ne fuisse que pour tous les gens, personnes âgées qui auront la gratuité et j'espère qu'ils vont l'utiliser et, désolé, on ne va pas dire, stop, vous devez l'utiliser pour les 5 ou 6 km, parce qu'avant les 5 km vous devez marcher. Non, ce n'est pas logique.

Pour le deuxième amendement, c'est vrai que l'amendement est plus large que la chaussée de Ninove. C'est en fait rendre efficace la capacité de transport qui existe déjà, pour laquelle le contribuable paie déjà et qui actuellement se déplace dans des bus vides, des bus vides de De Lijn, des bus vides de TEC, des trains parfois à moitié vides et que la proposition est qu'on instaure la MTB pour qu'on puisse utiliser cette capacité non-utilisée et qui est déjà payée, qui est déjà fournie, qui assure déjà une fréquence 4 fois par heure sur la chaussée de Ninove, il ne faut pas rajouter nécessairement un bus de la STIB pour en faire peut-être aussi une concurrence 4 fois par heure, il est déjà là 4 fois par heure, utilisons-le. Donc il y a une logique de rendre rentables les investissements qu'on fait déjà.

Je finis par le troisième amendement. Oui je sais que la loi dit que les places supprimées en voirie doivent être remplacées par des places hors voirie. Ça, c'est la théorie, ok, c'est pour ça que Michel Eylenbosch a mentionné que la personne aux sections réunies a dit « en principe » parce qu'on sait qu'en réalité, ce n'est pas le cas et surtout pas aux mêmes conditions que le parking en voirie. On voit à Decock que des places sont supprimées, je pense 120 à la grosse louche et ce ne sont pas des places aux mêmes

conditions qui sont utilisables maintenant dans le parking en-dessous des blocs du logement social, ce n'est pas du tout aux mêmes conditions. Donc l'amendement a tout-à-fait son sens parce que même si la loi dit « il faut remplacer ou compenser », la loi, à mon avis en tout cas et certainement pas en pratique, est que c'est aux mêmes conditions pour les riverains. Donc je maintiens absolument les trois amendements.

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer au vote.

C'est un débat, c'est chouette.

J'ai demandé de pouvoir revoir les amendements pour pouvoir les annoncer. On va commencer par les amendements évidemment.

L'amendement qui s'attaque un peu à la logique du plan, le premier amendement, demande au gouvernement régional d'augmenter l'offre des transports publics, y compris pour les moins de 5 km, donc il va à l'encontre du report modal dont je parlais tout à l'heure et j'ai très bien entendu tout ce que vous avez dit.

Je recadre tous les amendements parce que, comme vous ne nous avez pas donné de version écrite, il vaut mieux que tout le monde ait bien les idées au moment du vote.

Le premier amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 27 votes négatifs, 6 votes positifs et 4 abstentions.

Het eerste amendement neergelegd door de heer De Block is verworpen door 27 negatieve stemmen, 6 positieve stemmen en 4 onthoudingen.

Le deuxième amendement demande au gouvernement régional d'accélérer le projet MTB afin que les riverains de la chaussée de Ninove, par exemple, puissent profiter de l'ensemble des transports en commun. L'idée est vertueuse mais je vous l'ai dit, moi, je propose simplement qu'on adapte le texte qu'on a déjà parce que j'ai l'impression que c'est un respect aussi pour les services qui ont travaillé sur ce qu'on a écrit. Ceci est l'amendement du PTB, je le mets au vote. On votera sur le contre-amendement après puisqu'il a évidemment préséance. Le contre-amendement est distinct de l'amendement. On vote d'abord l'amendement et ensuite le contre-amendement. Vous voyez, le contre-amendement n'est pas un amendement de l'amendement, c'est un autre amendement, c'est logique. C'est un contre-amendement, c'est un amendement qui va à l'encontre de ce que vous avez proposé comme amendement, ce n'est pas un amendement de l'amendement.

Le second amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 27 votes négatifs, 5 votes positifs et 8 abstentions.

Het tweede amendement neergelegd door de heer De Block is verworpen door 27 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 8 onthoudingen.

Le troisième amendement du PTB demande au gouvernement régional de libérer des moyens pour que les places supprimées en voirie puissent être créées hors voirie aux mêmes conditions pour les riverains que les places en voirie. Je vous l'ai dit, il s'agit de respecter la loi de la manière dont nous travaillons aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit nécessaire d'en faire un amendement.

Le troisième amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 28 votes négatifs, 5 votes positifs et 6 abstentions.

De derde amendement neergelegd door de heer De Block is verworpen door 28 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 6 onthoudingen.

Mon contre-amendement, donc il s'agit, à la page 2, 4^{ème} bullet-point, ajouter à la fin de la phrase qui se termine par un point, le point transformé en virgule, « à moins que le projet MTB n'aboutisse très rapidement. ». Ça, je pense que cela correspond à nos préoccupations aussi bien en ce qui concerne la défense des riverains que l'organisation du transit des navetteurs.

Le quatrième amendement déposé par Madame la Bourgmestre est adopté par 36 votes positifs et 4 abstentions.

Het vierde amendement neergelegd door Mevrouw de Burgemeester wordt aangenomen door 36 positieve stemmen en 4 onthoudingen.

Je vous remercie pour cette large manifestation de soutien à mon contre-amendement, merci beaucoup.

Maintenant le vote crucial, le vote sur le texte tel que contre-amendé

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 33 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 33 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Madame Evraud, pour justifier votre abstention.

Mme Evraud :

Je vous remercie.

En fait, j'aime vraiment le travail de Monsieur Achaoui et je ne veux surtout pas qu'il croie que c'est contre lui, mais après ce qui s'est passé au Mettewie, j'ai tellement peur de la Région que je m'abstiens. Je vous remercie.

Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.

8. Mobilité - Renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Mobiliteit - Hernieuwing van het mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Je souhaite tout simplement me rappeler quels sont les trois carrefours dont on parle. On parle de subsides, dans un contrat de mobilité pour la surveillance de trois carrefours, priorité établie en voirie régionale.

Mme la Présidente :

Oui je vais les rappeler, il n'y a pas de problème.

Est-ce que quelqu'un d'autre a une question ?

Il s'agit du carrefour entre le boulevard Léopold II et la rue de Ribaucourt, du carrefour entre la chaussée de Ninove et l'avenue Joseph Baeck, gare de l'ouest, et le carrefour entre la chaussée de Ninove et la rue Paloke.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

Mme la Présidente :

Je vous propose d'examiner ensemble les points 10, 11 et 12 qui concernent des marchés publics en vue de différents travaux dans nos installations.

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation de la salle de sport, des vestiaires, des douches et des sanitaires de l'école fondamentale n°5 située place de la Duchesse de Brabant n°27 à Molenbeek-Saint-Jean - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CDC 19.002.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de renovatie van de sportzaal, de kleedkamers, de douches en het sanitair van de basisschool 'Ecole n°5' gelegen Hertogin van Brabantplein n° 27 te Sint-Jans-Molenbeek - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 19.002.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de travaux relatif au (ré)aménagement de la cour de récréation dans le cadre du programme 'BuitenSpel' sur le terrain des écoles communales néerlandophones De Knipoog, Windroos, De Boomhut et Paloke - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CDC 19.005.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken met betrekking tot de (her)inrichting van de speelplaats in het kader van het programma 'BuitenSpel' op het terrein van de Nederlandstalige gemeentescholen De Knipoog, Windroos, De Boomhut en Paloke - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 19.005.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services en vue de la désignation d'un coordinateur sécurité et santé pour l'ensemble des projets initiés par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean pour une période de 3 ans - CDC 19.028 - Approbation et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienstenopdracht voor de aanduiding van een coördinator veiligheid en gezondheid voor het geheel van de projecten opgestart door het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek voor een periode van 3 jaar - Bestek 19.028 - Goedkeuring en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

M. Daif :

Comme je l'ai dit, je salue l'initiative du Collège par rapport à cette école-là qui en avait fortement besoin et j'espère que les travaux vont aller plus vite que prévu.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je salue l'investissement de la VGC qui est remarquable et qui va améliorer la qualité de vie des enfants et des enseignants. Évidemment, c'est via le Collège, mais je voulais souligner ce point.

Mme la Présidente :

Heel erg bedankt.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pour le point 10, c'est de voir un petit peu la logique qui fait qu'on passe aujourd'hui et qui est transmis ensuite dans le cadre du plan triennal. Est-ce que c'est sur base d'un cadastre qui avait été établi au niveau de la commune et qui permettrait de prioriser les différents plans de rénovation ?

Évidemment ici, le projet de rénovation de cette salle de sport, des sanitaires et des vestiaires est très important, surtout quand on veut redonner goût à la pratique sportive à nos enfants. C'est clair qu'ils doivent travailler dans les meilleures conditions et ça fait partie de cela.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Désolé, je n'ai pas lu tous les documents de ce point-là, mais est-ce que dans le marché public, les conditions pour la rénovation est de rendre accessible l'accès à cette salle de sport parce qu'elle est déjà relativement accessible, est-ce qu'on maintient cette accessibilité en dehors des heures ?

Secundo, quelles sont les mesures qui seront prises au niveau du moment où il y a les travaux, vu qu'il y a de l'amiante qui est concerné, je crois ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif

M. Daif :

Je suis intervenu pour le point 10, mais comme vous regroupez le tout, j'ai juste une question par rapport au point 11, dont la réfection des cours. Je vois que la cour de la rue de la Semence est concernée et c'est une nouvelle école. C'est une école qui a été construite récemment et je me demande pourquoi il y a des travaux dans cette cour-là, alors que c'est une nouvelle école qui a été construite.

Mme la Présidente :

Je vais répondre pour le francophone et Monsieur Van Damme répondra pour le néerlandophone.

Alors, deux questions principales, comment est-ce qu'on a priorisé ? On a priorisé effectivement en ayant un tableau de tout ce qui a à faire et il y a beaucoup à faire. On a choisi cette école-là en premier lieu ou en deuxième lieu, parce que vous savez qu'on est en

train de finir les travaux de la rénovation du toit de l'école 13 où il pleuvait à l'intérieur, ça s'est occupé et c'est presque terminé.

L'école 5 pourquoi ? Tout simplement parce que cela fait plus de 15 ans que la rénovation est attendue. C'est une école monumentale, c'est une école magnifique, mais c'est une école pour laquelle la salle de sport n'avait plus été remise à neuf et entretenue. C'est une école magnifique évidemment pour ceux qui la connaissent et c'est la raison pour laquelle moi, j'ai insisté personnellement pour que cette salle de gymnastique soit inscrite dans nos priorités.

La deuxième question, Monsieur De Block, je vous remercie de l'avoir posée parce qu'elle est très importante pour nous, c'est la question d'ouverture des écoles sur le quartier. Je viendrai vers vous très bientôt avec un nouveau document qui indique les grandes lignes du pilotage en termes pédagogiques de nos écoles et c'est un axe prioritaire. C'est-à-dire l'ouverture vers le quartier. C'est ce que j'appelle l'école au centre du quartier. Ça porte un autre nom en néerlandais, vous connaissez ça mieux que moi.

Évidemment que les structures et en particulier les structures à caractère collectif de nos écoles vont continuer et on va aller dans un mouvement d'augmentation de cette tendance à l'ouverture vers la communauté, les quartiers et les familles parce que c'est très important que nos parents puissent investir l'école dans tous les sens du terme.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. de Schepen Van Damme :

Je crois qu'il me reste deux questions à répondre. Une de Monsieur Daif concernant la rue de la Semence. En effet, l'école est toute neuve, mais on parle ici du parc qui entoure l'école et qui est régulièrement utilisé par l'école, quasiment tous les jours et qui sera dans ce cadre de subside parce que c'est un projet 100 % subsidié. Les subsides seront utilisés pour embellir l'espace autour de l'école qui est un espace public, mais qui est fort utilisé par l'école même.

En ce qui concerne la question sur l'amiante, oui il y a de l'amiante dans beaucoup de nos bâtiments, mais il faut faire la distinction entre l'amiante qui est problématique dans le sens où elle est détachée, où elle est en train de s'effriter et qui est donc très dangereuse où il faut intervenir tout de suite et l'amiante qui est stable et qui est dans une situation d'inertie où il n'y a pas du tout de risque direct.

Ici, on est dans le cadre de lancement d'un cahier de charges. Évidemment si durant le cours de ses travaux on découvre de l'amiante, on va devoir faire intervenir et évidemment ce cahier des charges prévoit qu'il faut faire l'analyse pour pouvoir faire les travaux nécessaires, mais a priori, nous n'avons pas d'indication que ces travaux impliqueraient des gros travaux en matière d'amiante. Évidemment, en cours de route, on peut toujours trouver des choses imprévues et à ce moment-là, on prendra les mesures nécessaires.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'aurais pu intervenir, c'est pour le point 14 qui suivra, vous avez parlé de votre liste, tableau liste qui reprend... Si on parle du plan triennal d'investissement pour les infrastructures sportives, il y a pour le point 14 aussi une décision et je trouvais intéressante

d'avoir, cette vision qu'a la commune des priorités qu'elle a établies, justement pour les infrastructures sportives.

Au-delà de cela, j'ai entendu aussi j'ai entendu la Bourgmestre qui a parlé des investissements dans les écoles. Donc, est-ce que cela se retrouve dans le programme extraordinaire et donc il suffit d'aller regarder à ce niveau-là. Mais je trouvais cela plus aisé, plus facile pour nous de nous transmettre ce tableau des priorités des travaux publics et des investissements qui seraient réalisés dans le cadre des plan triennal. C'est ce que je proposais et je vous remercie déjà pour votre réponse que vous m'avez apportée précédemment.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je n'ai pas bien compris votre réponse pour l'école 5. Vous avez répondu que vous allez y arriver, mais pour l'école 5, très concrètement la salle sportive qui est rénovée, est-ce qu'on tient déjà compte de la facilité d'accès, est-ce qu'on prévoit qu'il y a des badges, qu'il y a des codes, il y a des accès, qu'on installe en même temps toutes les portes vers cet accès, est-ce qu'on sépare les accès des autres accès ? Je n'ai pas reçu de réponse concrète pour l'école 5 et donc je reste sur ma faim. Si vous me répondez que vous ne l'avez pas, j'aimerais bien la recevoir par mail à un autre moment.

Au niveau de l'amiante, je comprends bien que la plupart des risques sont faibles. Il y a quand même des propositions, mesures recommandées où il y a à remplacer éventuellement. Si j'ai bien compris votre choix est de ne pas remplacer, sauf là où il y a des tuyaux d'amiante en mauvais état dans les couloirs techniques et là, il faut l'enlever.

Je répète ma question, là où on doit enlever parce qu'il y a un risque important, est-ce qu'on va tenir compte de ces travaux-là ? Est-ce que ce sera pendant l'année scolaire ? Est-ce que ce sera pendant les périodes de vacances ? Ce n'est pas clair dans votre réponse. Il y a des travaux qui doivent être faits et vous faites le choix de ne pas remplacer l'amiante qui est disponible. Donc une mesure recommandée est éventuellement de remplacer, et vous dites qu'on la garde.

Mme la Présidente :

Ce qu'il y a, c'est que vous n'êtes pas encore à la bonne étape. Ici, on n'en est pas encore à ce degré de finition de ce qu'on va faire. On ne sait pas répondre à cette question aujourd'hui.

*Houria Ouberti quitte la séance / verlaat de zitting.
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.*

**13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Occupation temporaire du bien sis rue de Liverpool 24.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Tijdelijk gebruik van het goed gelegen te Liverpoolstraat 24.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Moi, j'ai toujours très envie, avec mon groupe, d'approuver les conventions d'occupation temporaire. C'est dans la lignée de la tradition qui a été mise en place il y a quelques années sous la précédente mandature et donc, on a très envie d'approuver, mais par contre, il y a quelques points qui nous interpellent quelque peu.

Le premier, c'est que nous n'avons pas vu d'appel à projets pour ce site et même si la convention d'occupation est courte, nous savons qu'il y a énormément de demandes y compris, pour des occupations d'un mois et notamment artistiques, ce qui est le cas ici.

Nous nous sommes un peu renseignés sur l'association. C'est une association d'Anvers et je me souviens qu'on a eu à de nombreuses reprises lors de la mandature précédente des discussions sur le fait qu'on fasse parfois appel à des talents extérieurs à la commune, alors qu'il y a tant de talents à Molenbeek et parfois même simplement à quelques rues à côté dans les communes limitrophes par exemple. Ici on s'interroge un peu pourquo prendre cette association-là.

Autre chose, on s'est un peu renseigné sur les activités qu'ils veulent y mener et notamment sur les tarifs et nous constatons, mais peut-être que vous allez nous rassurer à ce niveau-là, qu'il n'y a aucun tarif social. Il n'y a donc pas par exemple, comme on peut le voir habituellement à Molenbeek dans notre commune, où une bonne partie de la population est précarisée, de tarif article 27 destiné aux demandeurs d'emploi pour permettre l'accès finalement aux gens qui habitent à côté de ce lieu dans le quartier Heyvaert, ou simplement à Molenbeek, ou simplement qui n'ont pas beaucoup d'argent ou qui habitent par exemple Anderlecht, d'y accéder.

Autre chose qui nous interpelle, ce que vous nous proposez d'approuver, une convention d'occupation temporaire qui commence le 5 octobre, alors que nous sommes le 16, ce qui signifie que vous n'avez pas attendu le Conseil communal et j'ai presque envie de vous dire pourquoi essayer de faire avaliser quelque chose a posteriori alors que de toute façon, vous vous êtes assis sur les prérogatives du Conseil communal ? Nous ne voyons pas très bien l'urgence d'ailleurs d'avoir déjà commencé cette convention, alors que les activités de cette association, nous commencerons en fait, si on en croit son site Internet, à la fin de ce mois d'octobre. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je voulais également savoir comment cette association avait été choisie et aussi de quel genre, pas de spectacle, mais de quoi s'agit-il ? Est-ce que c'est de la musique, du théâtre, de la magie ou toute autre chose ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Pour être clair, il s'agit d'un bien qui va être démoli très prochainement. D'ici un mois, la démolition sera en cours dans le cadre du contrat de quartier « petite Senne » et donc, ce

grand espace vide, sera détruit et fera partie de l'ensemble qu'on appelle le jardin d'hiver avec toutes les infrastructures qui se trouvent autour.

On se trouvait face à une situation où début octobre, la convention d'occupation temporaire avec « Entract » que le Collège précédent a conclu, se terminait et où on n'avait pas prévu quelque chose pendant un mois. C'est très clair, et nous n'avons pas non plus pour un mois, lancé un appel d'occupation temporaire. C'était d'ailleurs impossible pour ce court délai et de façon très aléatoire, nous avons été contactés par une association culturelle qui fait du théâtre et qui avait besoin d'un espace de répétition et de mise en scène durant 3 à 4 semaines, les semaines dont on parle ici.

On s'est dit que c'était l'opportunité d'accueillir une activité artistique à Molenbeek. En plus, nous gagnons 2.000 € qu'on n'aurait pas eus, puisque le bâtiment restait vide et c'est donc une opportunité pour la Commune. On n'avait pas le temps de lancer autre chose parce qu'autrement le délai serait déjà écoulé.

C'est une question d'opportunité et donc plutôt que de laisser le bâtiment vide on s'est dit qu'on allait sauter sur l'opportunité positive dans la commune de plusieurs perspectives.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Malheureusement, je constate que la question d'accessibilité pour les habitants du quartier et notamment les plus défavorisés ne figurent pas du tout dans les réponses que vous m'avez données, ni visiblement dans vos préoccupations et donc pour ces raisons-là, nous ne pourrions que nous abstenir.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 33 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 33 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

**14. Propriétés communales - Avenue Mahatma Gandhi 5, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du revêtement synthétique du terrain central du complexe sportif du Sippelberg - Approbation des conditions et du mode de passation.
Gemeentelijke eigendommen - Mahatma Gandhilaan 5 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Vervanging van het centrale kunstgrasterrain van het sportcomplex Sippelberg - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis très content de voir que dans le triennal, voilà le dynamique Echevin des Sports qui vient avec le remplacement de ce revêtement et ce revêtement synthétique qui

avait été remplacé à mon époque et je pense que c'était extrêmement nécessaire de le remplacer, donc je trouve ça très bien.

Venons-en à ma question, je voulais savoir et je pense que la réponse sera oui, j'imagine qu'on remplacera les billes de caoutchouc, profitons évidemment de l'occasion c'est parfait et j'aimerais bien savoir ce qu'on met à la place ?

Le type de terrain qu'on va installer et ce que ça va permettre une utilisation différente ou non de ce terrain parce que je sais qu'à l'époque, quand on avait installé les terrains synthétiques, il n'y en avait quasi aucun Molenbeek. Avant les années 2000-2001, je sais qu'on augmente la capacité d'utilisation horaire des terrains et est-ce que ça va être le cas avec ce terrain, qui à mon avis, va être beaucoup plus agréable ?

Je tiens surtout, parce qu'un Conseil communal, ça sert aussi à ça, à encourager l'échevin des Sports et le Collège à aller dans le bon sens.

Enfin, je revois cette Commune, avec grand plaisir, bouger au niveau sportif et ça, ne peut que me réjouir, et c'est un connaisseur qui vous le dit.

Mme la Présidente :

Là vous avez marqué un but.

Je donne la parole à monsieur Daif

M. Daif :

Madame la Présidente, j'allais poser la même question donc la question vient d'être posée par Monsieur Ikazban, donc j'attends la réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

En écoutant Monsieur Ikazban, je me suis rendu compte que je n'étais plus si jeune que ça, parce que j'ai joué sur l'ancien revêtement au Sippelberg, mais oui et il y avait pas mal de blessures à cause de ce premier revêtement. Maintenant on veut, et c'est une bonne chose, remplacer le revêtement actuel parce qu'il y a aussi la problématique de ses billes en caoutchouc.

J'ai lu dans le cahier des charges qu'il était prévu de les remplacer par des composantes organiques de liège et donc ça répond à cette préoccupation par rapport à la santé, les dangers que pourraient rencontrer les jeunes, filles et garçons sur les terrains et je dirais toujours dans ce principe de prévention parce que rien n'a encore été établi, mais c'est mieux de travailler dans ce sens.

Évidemment qu'il faut compter aussi sur la volonté du gouvernement régional bruxellois qui a octroyé une enveloppe suffisante pour justement aider nos communes, mais je ne voudrais pas qu'on travaille sans avoir une série de priorités. C'est pour ça que j'avais proposé qu'on nous envoie cette liste établie dans le cadre du plan triennal pour bien savoir ce que la Commune, et vous avez parlé de la volonté, du dynamisme du nouvel Echevin des Sports, je suis assez réservé là-dessus. Vous êtes tout simplement, peut-être que vous tirez des conclusions hâtives, c'est positif qu'on amène ce dossier ici au Conseil communal, mais

on verra bien par rapport à la politique que vous allez mener au niveau du sport, je me réserverai bien sûr les interpellations à ce niveau-là.

Deux questions, la première, c'était de voir un peu la durée, donc le temps que ça pourrait prendre de renouveler la procédure. Et deuxième chose, je me souviens qu'à l'époque où il y a eu ce débat sur la dangerosité des terrains, il y a eu une demande de l'ancienne ministre des Sports de faire un état des lieux dans les différentes communes et donc je voulais voir quel terrain synthétique était encore équipé de ces billes en caoutchouc sur notre territoire ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Vossaert.

C'était la question de Monsieur Eylenbosch aussi. C'est vrai qu'ici, on s'est comporté de manière assez opportuniste, c'est-à-dire qu'on a su que cet appel à projets était lancé et on a décidé d'inscrire un de nos terrains et je vais vous laisser pour les questions techniques avec mes collègues, mais c'est celui-là qui a été choisi.

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Juste quelques informations financières et techniques, en effet, ceci a été l'objet d'une demande dans le cadre du PTS et donc, c'est la seule réponse qu'on a eue de la Région jusqu'à maintenant, pour ce qui concerne ce PTS, c'est que ce terrain-ci, on peut compter sur un soutien considérable pour son remplacement et donc, c'est le seul projet pour le moment avec lequel on peut avancer, parce qu'on doit avoir un feedback clair de la Région avant de pouvoir avancer sur ces différents projets.

Ici, le choix pour ce terrain-là, est en effet en lien avec la problématique des billes en caoutchouc, comme Monsieur Ikazban l'a évoqué, et donc, c'est un des terrains, mais mon collègue l'Echevin des Sports va vous répondre plus en avant pour les autres terrains et les opportunités et les éléments dangereux dans le terrain actuel.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Azaoum.

M. l'Echevin Azaoum :

En effet, concernant les modifications de pelouses synthétiques, il s'agissait véritablement d'une priorité régionale. C'est d'ailleurs pourquoi ce sont les premiers projets qui ont été acceptés et donc, sur le renouvellement du synthétique du Sippelberg 2, parce que vous n'ignorez pas que nous avons au total 3 pelouses sur le site du Sippelberg, 2 en synthétique et 1 en gazon, et donc il s'agit de la transformation d'un des deux terrains, priorité régionale, comme je vous l'ai rappelé. Ce sont des pelouses synthétiques de troisième génération, où on supprime en effet les fameuses billes qui ne sont finalement que des déchets de pneus. Des petites billes qui avaient cette mauvaise habitude d'aller se fourrer un petit peu partout et donc tant mieux de se débarrasser finalement de ces crasses et comme vous pouvez le remarquer, il s'agit de produits écologiques et enfin, c'est extrêmement adapté. Aussi toute la difficulté des synthétiques, c'était notamment lorsqu'il s'agissait de tacler souvent, ça créait une blessure, une brûlure et avec cette nouvelle

génération, à priori, la brulure ne sera plus. Voilà dans les grandes lignes ce que j'avais à vous communiquer sur cette transformation de la pelouse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Oui mais pour ma seconde question, c'était de voir quel était l'état des lieux des terrains qui présentaient encore cette composante de billes en caoutchouc et qui devraient à un moment être remplacés. J'attends une réponse Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Azaoum :

La réponse a été donnée. Je vous ai dit sur le Sippelberg trois terrains, un est en cours de modification, le deuxième est encore les anciennes générations et le troisième est une pelouse.

Pour le stade Verbiest, on a également encore une deuxième génération qui doit être transformée et pour terminer, puisque vous voulez la globalité des choses, le Machtens, on a également un terrain vrai pelouse et également un terrain synthétique. Voilà, vous savez tout.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier l'Echevin des Sports pour ses réponses et vous féliciter aussi d'avoir commencé par le terrain du Sippelberg !

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

15. Propriétés communales - Avenue Jean Dubrucq, 90 à 1080 Bruxelles - Travaux de rénovation: mise en conformité aux normes prescrites en matière de lutte et de prévention contre l'incendie de la crèche Reine Fabiola - Modification de l'estimation du marché.

Gemeentelijke eigendommen - Jean Dubrucq-laan, 90 te 1080 Brussel - Renovatiewerken: naleving van de voorgeschreven normen voor de controle van de brandpreventie van het kinderdagverblijf Koningin Fabiola - Wijziging van de raming van de overheidsopdracht.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Madame la Présidente, j'ai une question technique. En lisant, on voit que le montant qui était estimé depuis le départ n'était pas suffisant. On a augmenté le montant. On voit qu'il y a qu'une seule entreprise.

Ma question pour respecter le marché public, est-ce qu'il ne faut pas relancer la procédure, sinon s'il faut prendre cette entreprise, il faut vraiment justifier pourquoi on en prend qu'une. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux relancer la procédure pour ça ?

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Je donne la parole à Madame Piquard, et ensuite à Monsieur Majoros.

Mme Piquard :

Je vous félicite qu'on s'intéresse à la sécurité de cette crèche. C'est la plus ancienne de nos quatre crèches qui reste en gestion communale, c'est un bâtiment ancien, compliqué d'accès pour les parents, pour les bébés et pour le personnel. Si il y a une augmentation, ben j'ai envie de dire, excusez-moi, tant pis. Je crois que la sécurité des bébés est primordiale et j'ose espérer, Madame la Bourgmestre, que nous tiendrons une grande attention à cette crèche qui est un des plus anciens équipements de Molenbeek et qui, à mon sens, doit manquer de beaucoup de choses et donc, petit à petit, l'oiseau fait son nid, mais je serai heureuse d'apprendre qu'on suit de très près ce dossier.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

On a entendu parler, dans un Conseil communal récent, de cette adresse, de cet immeuble Vendôme et je voulais m'assurer de deux choses : la première, pendant ces travaux, sur la période des travaux, est-ce qu'elle est coordonnée avec les travaux des terrasses ? Est-ce que c'est compatible, pour le dire autrement sur le timing ? Bien sûr, il n'y a pas de remise en cause de la nécessité de faire ces travaux, et donc, on voulait que vous puissiez nous rassurer à ce sujet. A ce propos, est-ce qu'il va falloir déplacer les enfants pendant les travaux aux terrasses ou pendant ces travaux ? Si oui, on vous encourage à prévoir ceci pour éviter que des familles se trouvent en difficultés.

Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci à tous pour votre intérêt témoigné sur les crèches et vos suggestions.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

En effet, c'est une grande crèche et une crèche importante pour la Commune et donc, ce sont aussi des travaux importants pour mettre aux normes cette crèche et pour éviter, pour faire en sorte qu'on puisse garantir une qualité d'accueil optimale.

Il s'agit d'une relativement petite augmentation, entre 5% et 10%, ce n'est pas exceptionnel, et mes services disent qu'il ne faut pas relancer le marché pour ceci, et moi, je préfère aussi avancer, d'autant plus, et ça rejoint la question de Monsieur Majoros, que les travaux dans le bâtiment Vendôme pour sa totalité et donc la question des balcons, les travaux sont imminents et on a la chance, j'ai du mal à dire de la chance, parce que c'est vraiment une malchance, mais bon, on a maintenant l'opportunité de faire les deux travaux en même temps, ce qui évite de devoir évacuer deux fois, mais mon collègue qui est responsable pour les crèches est en train de travailler sur une piste pour faire en sorte qu'évidemment pendant les travaux, tant à l'intérieur de la crèche mais aussi à l'intérieur du bâtiment dans son entièreté, une solution alternative pour les enfants nombreux dans cette crèche, sera trouvée.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy, puisque c'est lui qui est en charge des crèches.

M. l'Echevin Mahy :

En complément à ce qui a été dit, effectivement on ne va pas faire subir aux enfants les aléas du chantier, surtout les nuisances sonores et vibratoires. Il est clair que ce chantier ne va pas durer une semaine. Il va durer plusieurs semaines voir plusieurs mois et nous envisageons bien sûr la relocalisation de tous les enfants, selon deux formules et nous sommes toujours en train d'étudier les deux formules en parallèle pour choisir la meilleure qu'il soit et une information a déjà été donnée aux crèches, mais elle sera également donnée bien évidemment aux parents qui sont concernés par ces déplacements d'enfants. Nous prenons toutes les mesures de précautions, tant en termes de nuisances sonores qu'en termes de dangerosité du chantier.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

16. Propriétés communales - Acquisition de biens immobiliers appartenant à la Fabrique d'Eglise sis à 1080 Bruxelles, rue Ransfort 66, 2ème division, Section B, n°589 E avec une superficie de 01 a 25 ca et n°589 F avec une superficie de 01 a 55 ca. Gemeentelijke eigendommen - Aankoop van onroerende goederen van de kerkfabriek gelegen te 1080 Brussel, Ransfortstraat 66, 2e afdeling, Sectie B, nr. 589 E met een oppervlakte van 01 tot 25 ca. en nr. 589 F met een oppervlakte van 01 tot 55 ca.

Mme la Présidente :

C'est un point qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'un bâtiment qu'on va acquérir, si vous le décidez ce soir, rue Ransfort 66. C'est en fait deux bâtiments dont le bâtiment arrière jouxte notre école 10.

L'école 10, soyons clairs, elle étouffe. Elle a besoin d'un réfectoire. Elle a besoin probablement, d'après moi, de 3 classes supplémentaires pour remplacer les deux qui sont dans la cour, pour remplacer une classe qui ne convient pas à l'accueil pour enfants actuellement et pour prévoir un réfectoire, des vestiaires, des bureaux, tout ce qu'il faut pour

qu'il y ait une vraie école et pas une école à l'étroit et donc, l'achat de ce bâtiment peut se faire de manière très rapide parce qu'on a trouvé une entente rapidement avec la fabrique d'église qui le vend et le but, c'est d'aller assez vite pour pouvoir étendre notre école 10.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Madame la Présidente, vous avez déjà répondu à une question. C'est une école qui étouffe, comme vous l'avez dit. Elle avait besoin de l'extension. C'est une très bonne chose.

Ma question est par rapport aux classes qui se trouvent sur la cour parce qu'à l'époque nous avons ajouté pour répondre aux besoins évidemment parce que nous n'avions pas assez de possibilités pour acquérir le terrain et c'est une très bonne chose et j'encourage le collège à faire de même pour des autres écoles aussi où on a besoin d'extension.

Mme la Présidente :

Merci de vos encouragements.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est évidemment une bonne chose que ce bien puisse être acheté par la Commune. Il faut savoir qu'il y avait une grosse pression sur la fabrique d'église puisque le bien en question est inoccupé, ou en tous les cas, mal occupé depuis assez longtemps, et donc on peut se réjouir de ça. On peut se réjouir aussi du fait qu'il y a une acquisition qui puisse être réalisée.

Ça tranche, je dirais avec de nombreux cadeaux qui ont été faits, à travers des avis positifs sur des projets particulièrement denses de gentrification, et donc des cadeaux qui ont été faits aux promoteurs depuis le début de la mandature, le long du canal notamment, pas très loin de là.

Je me demandais dans quelle mesure il était possible de transformer ce bâtiment en autre chose. Est-ce qu'urbanistiquement, vous avez étudié ceci, sachant que ce n'est pas la Commune qui décidera toute seule, mais qu'elle devra avoir un accord avec la Région, là-dessus, et qu'il y a parfois des prescriptions d'urbanisme qui sont délicates ?

Par ailleurs, on parle beaucoup d'amiante, un bâtiment qui est ancien, est-ce que vous avez fait des prélèvements là-dessus ? Est-ce que vous avez étudié tout ça ? Ce serait dommage que ces questions viennent ralentir le processus d'extension de l'école n° 10.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions très précises.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que le personnel d'école, les enfants et les familles seront très contentes avec cet élargissement.

Je voudrais poser des questions précises. Vous avez dit que l'école a besoin de beaucoup de choses. Je l'ai visitée et effectivement, elle a besoin de beaucoup de choses, mais je n'ai pas entendu dans votre énumération, peut-être un moment d'inattention, je pense particulièrement qu'enlever les containers de la cour de récréation, est vraiment crucial pour que les enfants aient de nouveaux un espace pour jouer. Il avait disparu ou rétréci énormément. Je voudrais avoir la confirmation que si on construit des classes, ce ne sont pas des classes supplémentaires, que c'est pour remplacer des containers dans des endroits corrects, pour pouvoir libérer les containers de cette cour et que les enfants puissent de nouveau jouer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vais rejoindre mon collègue Monsieur De Block. Moi, j'avais entendu qu'on prévoyait l'extension, que l'espace cour serait dégagé, et j'estime que c'est hyper précieux, autant que la formation, que les enfants aient des moments récréatifs où ils puissent s'exulter dans un espace qui leur convienne et qui n'est plus adapté à l'heure actuelle.

Je maintiens que c'est une bonne acquisition et, Monsieur Majoros, vous m'excuserez, mais je ne vois pas pourquoi on ferait une autre affectation, puisque là, ça collabore à un souci d'une école où les enfants ont besoin de cour et de pouvoir s'aérer utilement pour mieux emmagasiner. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, pour fait personnel, si vous pouviez éviter de vous invectiver, ça nous aiderait. Je vous donne la parole.

M. Majoros :

Je n'ai absolument pas parlé d'une autre affectation. Je dis simplement que le fait d'en faire une école, nécessitait probablement de s'assurer auprès de l'urbanisme régional que ce soit possible et j'ai rajouté que nous nous réjouissons du fait que ça puisse devenir un espace d'école. Je suis obligé de rectifier. Merci de votre attention.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gilles Goris.

Mevr. Gilles-Goris:

Je pense que c'est un projet que l'on peut qualifier de win win. Il va améliorer la qualité de vie des habitants, des enfants, des instituteurs et je pense que tout le monde s'y retrouve.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban

M. Ikazban :

Je vais dans le même concert de mélodies, mais franchement le Collège avait fixé comme priorité l'enseignement, vous, en particulier avec vos compétences. Ici, voilà de manière concrète et pratique une acquisition intelligente qui va permettre de donner de l'air frais à cette école et je voudrais un instant m'arrêter là-dessus, parce que j'ai habité ce quartier pendant de longues années. Voilà une école de quartier, vraiment une école communale de quartier qui risquait de disparaître, il y a quelques années. Elle risquait de disparaître, il y a quelques années.

Autant on a fait des efforts pour la sauver, pour la préserver, autant on peut remercier les parents qui ont continué à faire confiance à l'enseignement officiel et aussi le personnel, la direction et tout le personnel de l'école, mais je pense qu'ici, en faisant cette acquisition qui appellera encore certainement d'autres modifications, et d'autres embellissements dans nos écoles, je pense que vous contribuez vraiment à la sauver définitivement et vous l'avez dit ,et là je vous rejoins et d'ailleurs j'ai apprécié, vous avez commencé par dire « voilà un projet qui me tient particulièrement à cœur », là en tout cas, on se rejoint totalement, parce que je pense que là, on fait vraiment œuvre utile. C'est une école de quartier qui est fréquentée par des gens de ce quartier populaire extrêmement important historiquement aussi à Molenbeek-Saint-Jean.

Je présente toutes mes félicitations à ce Collège qui en quelques mois, a joint la pratique au discours !

Mme la Présidente :

Je vais répondre aux trois questions qui ont été posées.

En ce qui concerne l'urbanisme, évidemment, nous n'avons pas encore d'accord de la Région par rapport à ceci, puisque il n'y a pas encore de projet. C'est l'étude que nous allons lancer directement dans la foulée de l'achat qui va nous dire ce qu'on peut faire et qui va nous permettre de déposer un projet.

Cela étant, quand j'ai visité les bâtiments, j'ai examiné cette question et à mon avis, nous risquons bien hélas, je vais répondre aussi en même temps à la question sur l'amiante, nous risquons bien effectivement de devoir garder la façade arrière, c'est possible. C'est je dirais la façade qui a un intérêt patrimonial, un intérêt particulier. Par contre, je pense qu'il nous faudra détruire tout le reste est donc là, ça va permettre, s'il y a de l'amiante, d'encapsuler le chantier, même si on sait qu'un chantier avec de l'amiante, ce n'est pas un chantier sans amiante. Je ne sais pas s'il y a de l'amiante. Je ne peux pas certifier qu'il y en a. Je ne peux pas certifier qu'il n'y en a pas, mais ce qui est certain, c'est qu'une occasion comme celle-ci, ça ne se manque pas. Quand on a une école qui étouffe, comme je l'ai décrit, il fallait sauter sur cette occasion.

Effectivement, j'avais peut-être fait une présentation un peu rapide, il faut m'en excuser. Les trois classes dont je parlais, c'est évidemment les deux classes qui sont sur la cour de récréation qu'il faut enlever.

Pour tout vous dire, non seulement elles empiètent sur la cour de récréation et dieu sait si je veux une politique avec du sport à l'école, avec de la cour de récréation où on joue, où on court et évidemment pour ça, il faut des cours de récréation.

Il y a 450 élèves dans cette école, et il ne peut pas y avoir une cour de récréation aussi petite, à deux niveaux, toutes serrées, et donc c'est une priorité, mais en plus, il faut savoir que ces classes sont tout simplement invivables. Il faut être honnête, elles ne sont

plus aux normes de rien du tout et elles sont caniculaires en été. Je les ai visitées en été. Elles sont hyper froides en hiver. On ne peut pas garder ces classes sur la cour de récré, pour ces deux raisons-là, et donc, il n'est pas question de garder ces classes sur la cour de récréation et c'est les premières classes à relocaliser évidemment et celle de la cave, c'est la troisième dans le nouveau bâtiment.

Il y aura au moins trois classes dans le nouveau bâtiment, peut-être plus, on va voir et il y aura effectivement un réfectoire, des bureaux et avec ça, on redonne de l'air et on va voir ce qu'on peut ajouter de plus pour éventuellement imaginer des choses encore plus agréables. Il y a donc une étude qui va être lancée pour définir le programme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis vraiment très content que les deux classes containers et celles de la cave vont disparaître. Je suis aussi très content qu'on avoue quelque part qu'il y a un franc parlé sur la qualité des containers, qui n'est pas toujours top. Dans les interpellations précédentes on nous a nié un tout petit peu qu'il y avait des problèmes et que tout était réglé, qu'on avait des petits chauffages et des petits-ci et des petits-ça, et donc, je suis plutôt content par le fait qu'on reconnaît qu'il y a un problème et qu'on doit passer au 21^{ème} siècle. Merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

17. Propriétés communales - Centre Communautaire Maritime - Rue Vandenboogaerde n°89-93 - Occupation précaire de la cafeteria du rez-de-chaussée et de locaux annexes par l'ASBL « la Maison des Jeunes Bien ou Bien ».
Gemeentelijke Eigendommen - Maritiem Gemeenschapscentrum - Vandenboogaerdestraat nr 89-93 -93 - Precaire bezetting van de cafeteria op de gelijkvloers en van de bijgebouwen door de VZW « la Maison des Jeunes Bien ou Bien ».

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Je voulais saluer l'initiative qu'a menée ce Collège pour cette ASBL « la Maison des Jeunes Bien ou Bien » et demander s'il ne pouvait pas faire un effort pour aller plus loin parce que c'est quand même un groupe mixte, c'est une des seules associations où on voit encore des filles et des garçons, et où ça marche très bien, mais je voulais aussi inviter le Collège et le Conseil à venir les soutenir samedi pour leur première scène ouverte, pour soutenir leur projet Sénégal. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

Moi, j'aimerais intervenir avec malheureusement un autre son de cloche, vu que nous avons nous habitants du quartier, j'habite dans la rue Ulens, et toutes les personnes de la rue Ulens ont bien remarqué la présence de « la maison de jeunes bien ou bien » au sein des locaux du CCM, et malheureusement, on a dû notifier à plusieurs reprises à l'Echevin compétent, des nuisances sonores, du tapage nocturne et un certain manque de savoir-vivre de la part, je ne dirais pas des jeunes, mais peut-être même des responsables de l'ASBL en question. Malgré tout cela, on a dit qu'on allait passer au-delà de ce fait-là, et on a dit qu'on allait donner une deuxième chance, en se disant que la jeunesse a toute sa place à Molenbeek, surtout dans notre quartier.

Nous avons à plusieurs reprises envoyé des emails. Plusieurs habitants de la rue Ulens ont adressé un mail à l'Echevin compétent pour faire part de notre désarroi, de notre impatience face à cela, hélas je lis dans le contrat qui a été proposé, le contrat d'occupation précaire, que la mise à disposition de la terrasse fait partie du contrat et justement, c'est la mise à disposition de la terrasse qui pose problème, vu qu'elle est en principe aussi sur l'espace public. C'est-à-dire que lorsqu'on met de la musique, lorsqu'on parle ou qu'on gueule ou qu'on, rit tout est audible pour les habitants juste en face. C'est un véritable calvaire !

Il faut savoir que la rue Ulens était il y a 15-20 ans, une des rues les plus calmes du quartier. Aujourd'hui, nous avons une crèche, une école, une école arabe, une sorte d'église catholique et c'est vraiment un calvaire de pouvoir vivre sereinement dans cette rue. Nous demandons que le dimanche aucun bruit ne soit fait, et malheureusement, aujourd'hui, le dimanche, il y a également du bruit dû à la présence de la maison de jeunes.

Je ne suis pas contre l'occupation de « la maison de jeunes bien ou bien » dans les locaux du CCM, mais je demande qu'on retire quand même le fait que la terrasse soit comprise dans le contrat. Merci au nom des habitants de la rue Ulens !

Mme la Présidente :

Merci madame Raiss.

Je donne la parole à Madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Il est marqué dans le point qu'il s'agit d'organisations, d'initiatives qui ont trait à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Je voulais savoir un petit peu ce que ça voulait dire, politique ? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Nous, on s'apprêtait à faire l'intervention la plus courte de l'histoire, enfin de notre histoire du Conseil communal, en disant juste « bien ou bien », c'est bien, mais on est quand même assez étonné de cette prise de position, parce qu'en fait, personne ne peut faire du tapage nocturne et ce n'est pas parce qu'on occupe une terrasse que d'office, on fait du tapage nocturne, ça n'a absolument rien à voir avec nos mentions d'occupation temporaire

et donc, j'ai envie de dire, au sein de la Liste de la Bourgmestre qui soumet aujourd'hui d'ailleurs à travers son Collège ce point, et bien mettez-vous d'accord entre vous.

Mme la Présidente :

Alors, Madame Maouane, j'espère que vous, c'est...

Mme Maouane :

Je comptais intervenir un peu plus longuement, mais mon chef de groupe l'a brillamment fait. Je voudrais juste peut-être apporter un élément supplémentaire concernant les habitants du quartier, puisque j'habite à quelques mètres de Madame Raiss, et pour dire déjà que je n'entends pas de tapage nocturne de là où je suis, mais ce n'est pas étonnant. Non mais blague à part, je voudrais applaudir ces initiatives qui s'inscrivent dans ce que j'avais mis en place dans le Collège précédent, concernant l'ouverture des associations qui sont des respirations, des lieux de convivialité, des lieux de rassemblement pour le quartier et je vous encourage à continuer sur ce chemin-là ! Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Agic.

Mme Agic :

Je ne comptais pas intervenir, mais je trouve quand même important de souligner ce travail formidable qui est fait ici dans ce quartier par « bien ou bien », qui effectivement, comme l'a souligné mon collègue Rachid Mahdaoui, est un groupe mixte qui fait des activités assez diverses, qui a fait de très beaux projets, notamment au Sénégal, qui est reconduit cette année, et effectivement, je vous invite également à être très nombreux ce week-end pour les soutenir et moi, au-delà de cette occupation précaire, j'espère qu'à l'avenir, on trouvera un beau lieu pour accueillir « bien ou bien » dans notre commune, parce que je pense qu'on a besoin de ce genre d'association, de maison de jeunes et donc, j'espère qu'on ira encore plus loin que cette convention.

Mme la Présidente :

Merci Madame Agic.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement dire qu'on est dans un Conseil communal où chacun est libre évidemment d'exprimer son point de vue, et tous les points de vue sont importants et on leur donne respect. Moi, je salue l'initiative de « bien ou bien », une des rares lueurs que je trouvais intéressante déjà quand j'étais dans l'opposition, mais ce que je trouve extrêmement importants, et mes collègues l'ont répété, c'est d'abord, c'est un groupe qui est né au départ de jeunes, donc ce sont des jeunes qui se prennent en main et puis surtout, un groupe d'ados mixtes. On a évoqué tout à l'heure la présence du public féminin sur les terrains de sport et ben voilà, là aussi, des pas intéressants au niveau de la participation des jeunes au niveau mixte.

Je pense qu'il faut essayer pour le reste de trouver des moyens de vivre ensemble et des moyens de pouvoir cohabiter et de trouver des solutions, et je pense que le petit clin d'œil de ma collègue Agic a été entendu, mais je vais quand même ré insister dessus, c'est

peut-être l'occasion de réfléchir à trouver un lieu idéal pour que des jeunes puissent s'exprimer et développer leurs projets, parce que les jeunes y ont droit également.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Je dois avouer que je trouvais ce débat extrêmement intéressant, tant pour ce qui a été dit et pour ce qui n'a pas été dit. Par exemple, les Conseillers ne sont pas intervenus sur le fait que c'était bien qu'on faisait payer quelque chose à une association de jeunes qui auparavant bénéficiaient de la gratuité, pour laquelle on s'est fait attaquer à de multiples reprises à ce conseil-ci et que le Collège précédent ne faisait pas ça. C'était juste pour vous dire que dans la convention, ici, contrairement au Collège précédent, on demande que cette association, même si elle est petite et que c'est une association dynamique, qu'elle paye quand même les frais minimaux d'utilisation d'énergie par exemple. Voilà, Monsieur Majoros, vous avez compris le clin d'œil.

Ça, c'est une chose qui n'a pas été dit. Par contre, je trouvais aussi très intéressant, ce qui a été dit, parce que ça démontre que, même si la plupart des gens sont très contents de ce que l'association réalise dans Molenbeek et la dynamique qu'elle incarne, qu'il y a quand même quelques bémols dans son fonctionnement actuel, notamment pour le quartier, où le voisinage direct. Nous avons eu des discussions assez ouvertes par rapport à ça avec les responsables et nous les avons aussi confrontés avec ces témoignages. Ils s'étaient engagés à améliorer la situation et à ne plus causer des problèmes de bruit, le soir, dans le quartier, et donc la convention qui vous est proposée aujourd'hui, justement essaye de trouver le juste équilibre entre d'une part pérenniser la présence de cette association, mais dans un cadre légal et réglementaire pas dans un cadre flou, c'était le cas avant et d'autre part garantir aussi la tranquillité du quartier, en insistant sur le fait que cette convention ne porte que sur le sur six mois et qu'après six mois, nous allons faire une analyse, une évaluation, tant avec l'association qu'avec les riverains, et que sur base de cette évaluation, on déterminera si oui ou non, on continue.

Je souligne ce débat aujourd'hui parce que j'espère que, et je vois que le responsable de l'association est présent et qu'il a écouté le débat aujourd'hui, j'espère vivement que cette association puisse rester dans cette infrastructure communale ou dans une autre infrastructure communale dans le futur ailleurs, mais ça dépendra très fort d'elle-même. C'est-à-dire qu'évidemment, si on continue à avoir les plaintes du voisinage, ce sera beaucoup plus difficile pour nous de prolonger la convention, et donc je trouve que ce débat est aussi une main tendue vers l'association et les jeunes, même pour pouvoir prendre leur destin en main.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mevrouw Gilles Goris.

Mme Gilles Goris:

Juste une petite réaction par rapport à ce qui vient d'être dit. Dans les six mois à venir, nous serons en hiver, donc la terrasse ne sera pas occupée. C'est différent de voir sur six mois d'hiver ou six mois d'été.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Zamouri.

Mme l'Echevine Zamouri :

Je n'allais pas intervenir, comme Madame Agic, mais comme Echevine de la Jeunesse, je suis très intéressée par cette initiative que je connais, mais je vous invite, je ne vais pas dire que je suis étonnée que vous n'êtes pas venus, parce que ce n'est pas vous qui êtes à la recherche d'un local, vous voulez une prolongation, mais voilà, je vous invite aussi à venir voir, parce que je trouve que c'est très important que des jeunes prennent des initiatives eux-mêmes.

Il y a plusieurs groupes de jeunes qui sont venus vers moi, qui n'appartiennent pas à une maison de quartier ou une maison de jeunes et qui cherchent des locaux, des places pour se réunir et donc, je vous invite à venir me voir, si c'était nécessaire.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

Je vais directement rebondir parce que le Conseil des jeunes est à la recherche d'un local et donc si je peux vous les envoyer, ce serait parfait. Ils sont venus vers moi en me soumettant qu'ils étaient à la recherche d'un local.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Encore une fois, ce débat montre qu'il serait vraiment très heureux qu'il y ait de la concertation au sein de la majorité. C'est bien que le Conseil communal puisse servir à ça, mais je pense que ça pourrait être plus efficace dans l'intérêt des citoyens que les gens se parlent en dehors du Conseil.

Mme la Présidente :

Je trouve cela fascinant, parce que si je répons de trop, je suis autoritaire, si les Echevins répondent trop, je suis faible, s'il y a trop de débat, je ne suis pas assez dictatoriale, je ne sais plus où je suis, mais je vous remercie pour toutes vos suggestions ce soir !

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**18. Propriétés communales - Chaussée de Merchtem, 13 (accès par la rue de Geneffe, 20) - Occupation temporaire du local du rez-de-chaussée par l'ASBL Association des Jeunes Marocain (AJM). - Prolongation.
Gemeentelijke Eigendommen - Steenweg op Merchtem 13 (toegang vanaf Geneffestraat, 20) - Tijdelijke bezetting van het gelijkvloers door de vzw Association des Jeunes Marocain (AJM). - Verlenging.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais simplement profiter de l'occasion pour rappeler, pour ceux qui ne connaissent pas l'AJM qui est une association historique ici à Molenbeek, qui a quand même des années de présence sur le terrain comme « Bonnevie » et « le Foyer », et je trouve que la symbolique d'avoir une association comme ça, historique, venir occuper des locaux avec une convention communale, c'est justement et certainement à l'image de cette collaboration au combien nécessaire et utile pour l'intérêt de nos citoyens jeunes et moins jeunes, tout simplement, et donc moi, je voudrais le saluer à nouveau.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Juste une question. Il y a une différence de somme pour la consommation d'énergie de 12,83 euros.

Mme la Présidente :

La réponse est assez simple. Elle est à trouver dans la superficie puisqu'ici, nous avons un local énorme et de l'autre côté, c'est 15 m². C'est simplement ça. Ajoutons qu'en plus, ici, il y a une cuisine full équipée, etc. C'est la raison, et elle est tout à fait logique.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

Nous allons retourner un petit peu en arrière dans l'ordre du jour, vers les points de la Mobilité, les points de Monsieur Achaoui.

19. Finances - Budget communal 2019 - Modifications budgétaires n°1. Financiën - Gemeentebegroting 2019 - Begrotingswijzigingen nr 1.

Mme la Présidente :

Nous en venons à un autre point qui a été examiné d'un point de vue technique durant les commissions réunies, je vous remercie de poser à ce stade, des questions politiques.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Il n'est pas spécialement commun d'avoir, après seulement 6 mois, puisque votre budget initial a été présenté seulement au mois de mars, une modification budgétaire. Celle-ci nous laisse quelque peu dubitatifs je dirais, parce qu'en l'occurrence, on nous l'a expliqué en sections réunies, il y a de nombreuses dépenses qui ne trouveront leur plein effet qu'en 2020. Ce sont donc des dépenses structurelles et une bonne partie de ces dépenses n'a pas été budgétée sur base annuelle non plus. Or, en fait, il y a pour plusieurs centaines de milliers d'euros de dépenses supplémentaires qui peuvent, pour certaines, se justifier, pour d'autres, il y a plus de doutes à avoir. Dans un certain nombre de cas, elles ne nous paraissent pas complètes et elles ne sont pas compensées non plus par des recettes structurelles. Ce qui veut dire qu'à politique constante, vous allez vous retrouver avec une difficulté où à nouveau aller puiser dans les réserves, comme on a pu le voir dans la mandature 2006-2012, avec les conséquences que l'on a connues par la suite et qui ont été douloureuses, du point de vue des Molenbeekois.

On a une série de remarques à formuler. Nous constatons que pour évacuer l'extraordinaire, en fait, en ce qui concerne l'investissement dans les bâtiments communaux et les logements, on est passé de 22.596.000 € à 18.968.000 €, cela veut dire qu'il y a déjà une diminution importante de plusieurs millions d'euros entre mars et maintenant, cela veut dire qu'une série de projets sont retardés, cela veut dire aussi que vous n'avez pas mis du personnel en suffisance pour pouvoir faire avancer ces projets et qu'une série de déclarations sur les investissements que nous pouvions encourager ne sont pas suivies d'effets.

Nous constatons au niveau de l'ordinaire qu'il y a quelques points qui sont tout-à-fait étranges. Par exemple, sur les garderies, malgré qu'il y ait eu la garderie scolaire gratuite dans les écoles communales sur le temps de midi, ce qui était une très bonne chose et ce qui était proposé par l'ensemble des partis, on a une augmentation des recettes de 112.000 €, mais on a, par contre, une diminution de dépenses de 70.000 €. Vous nous expliquez explicitement que vous n'arrivez pas à recruter des professeurs pour assurer cet encadrement. Au dernier Conseil communal, on vous a interrogés sur cette question au détour d'un point sur les primes destinées aux directeurs et vous nous indiquez qu'il n'y avait pas lieu d'en discuter. Nous voyons ici qu'il y a plus d'enfants qui sont accueillis dans les garderies et apparemment, depuis la fin de 2018, mais qu'il y a par contre une dépense de personnel de 70.000 € que vous supprimez. Vous renoncez à recruter le plus rapidement possible des personnes pour encadrer ces enfants et éviter que les garderies ne soient ou deviennent de simples parkings. Nous vous appelons à faire preuve d'un peu plus de créativité dans ce sujet.

Vous allez rechercher 300.000 € d'une dette qui date de 2005 dans la politique sociale de l'association Move, l'ancienne LES, de 2005, cela veut dire quand-même qu'il y a 14 ans, vous auriez pu faire le choix de dépenser cet argent pour la jeunesse et vous ne l'avez pas effectué.

On s'attend aussi à ce que les montants que vous proposez pour le CPAS soient diminués de 171.000 €, vous auriez pu les affecter à des politiques sociales, vous ne l'avez pas fait.

Et nous avons aussi reçu comme information en sections réunies, au début de la semaine, que vous n'arriviez pas à recruter une série de personnes dans l'administration communale et c'est aussi comme ça que vous faites des économies. Ça nous préoccupe parce que le nombre de personnes qui habitent dans notre commune est en train d'augmenter, bien sûr les besoins de la population augmentent dans les mêmes proportions d'autant qu'il y a beaucoup de précarité et de dualisation, notamment, qu'il y a aussi des défis énergétiques et finalement, vous n'investissez pas dans le personnel pour pouvoir répondre de manière structurelle à ces besoins, nous sommes donc inquiets et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On va voter contre cette modification budgétaire et on va essayer de pouvoir encore voter pour, on va amender.

Les amendements sont simples parce qu'il suffit de supprimer certaines modifications, ce n'est pas compliqué à comprendre.

La première remarque, évidemment, c'est le fait qu'il y a 1 million de dépenses de personnel en moins que prévu alors que le personnel a fait plusieurs actions pour demander une valorisation, entre autres des niveaux E vers le niveau D et qu'on constate plusieurs fois par semaine que dans le service Population, on peut engager quelques gens en plus pour éviter que les gens doivent encore faire des attentes dans des files. Je pense que ce n'est pas correct, on devrait en fait refuser avec le Conseil cette modification budgétaire.

Deuxièmement, au niveau de l'enseignement, il y a plusieurs problèmes qui sont posés. Evidemment, il y a la question qui a été déjà soulevée, qu'il y a plus de recettes de garderie, 112 pour être précis et moins de dépenses pour les garderies et particulièrement la dépense de 70.000 € en moins pour les garderies qui est justifiée, parce qu'on ne trouve pas des enseignants. Ça montre que la proposition que le PTB avait faite d'engager des professeurs extra et d'appliquer le système de la Drève des Agaves à Anderlecht qui fonctionne mieux, c'est-à-dire qu'on engage un plein temps extra par école et ce temps plein extra par école remplace pendant des heures des profs qui dans leurs propres heures peuvent faire les études, diriger, le rattrapage ou la remédiation. Et donc pas de problème pour augmenter les horaires, ni pour demander des heures de bénévolat aux profs et donc, la difficulté qui a été déjà constatée par Madame Schepmans dans le mandat précédent qu'on ne trouve pas ces profs parce qu'évidemment, on demande des heures en plus, on évite ce problème. Et donc, je refuse de nous dire, dans la situation scolaire actuelle des jeunes molenbeekoïses, qu'on peut se permettre de dire qu'on ne va pas dépenser ces 70.000 €, on va dépenser 70.000 € en moins, je trouve que ça ne va pas.

Et j'ai une dernière question, au niveau de l'achat du matériel. Si j'ai bien compris, il y a +/- 200.000 € de subsides extra pour l'achat du matériel scolaire et je vois une augmentation... Je vois qu'il y a une augmentation pour le matériel francophone de 137.000

€ et il y a une augmentation des dépenses de seulement de 81.000 € par exemple. Donc il y a plus de recettes que de dépenses, où est la différence ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir, il y a quelques remarques que Monsieur Majoros a faites et pour lesquelles je suis tout-à-fait d'accord avec lui, je ne vais donc pas les répéter.

J'ai une question plutôt politique par rapport à la situation. Nous savons que nous avons un retour qui vient de la zone de police, qu'hier soir au conseil vous aviez formulé une remarque en disant que ce n'était pas tout-à-fait une bonne nouvelle, mais que c'était également une mauvaise, puisque cela signifiait que le cadre de la zone de police n'avait pas pu être rempli et que c'était la raison pour laquelle il y avait un retour qui venait vers la Commune. Donc moi ma question, c'est de savoir pourquoi vous avez privilégié l'inscription de ce retour de 1.342.000 €, enfin 1.343.000 € presque, sur le fonds de réserve ordinaire plutôt que sur l'extraordinaire ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Quand on analyse une modification budgétaire, c'est toujours le moment pour les différents groupes politiques de faire état un peu des difficultés, surtout quand on est dans l'opposition, ce qui est tout-à-fait légitime. Evidemment aujourd'hui, on a constaté qu'il y avait un problème par rapport au service à la population au niveau de l'administration communale, on a entendu votre déclaration de vouloir renforcer cette administration communale, on a constaté que vous aviez tenu un engagement par rapport aux garderies scolaires gratuites, sauf que Monsieur Majoros a dit tout à l'heure que tous les partis étaient d'accord par rapport à ce point, mais il y a quelque chose qui faut nuancer, en tout cas pour le mien, c'est que c'était vraiment que si on passait à la gratuité, il fallait garantir l'encadrement et que cette gratuité soit liée à la qualité de l'encadrement. Donc je rejoins évidemment ce que Monsieur Majoros dit, on a ici un gap entre la recette et les dépenses, on voit qu'il y a peut-être une explication, qu'on ne connaît pas, donc on voudrait avoir plus de précisions par rapport à peut-être un désinvestissement ou quelque chose qui fait qu'on pourrait penser qu'on a plutôt de nouveau la logique de l'occupationnel et non plus une logique du travail avec ces enfants, d'un véritable encadrement, une pédagogie active autour de ce moment de garderie qui est utile. Evidemment, on peut aussi se poser la question pour la suite, de votre volonté d'investir en termes d'infrastructures scolaires, de rénovations, mais c'est suivi d'un effectif humain. Il y a l'idée de créer un pool de remplacements de professeurs, c'est une bonne chose, mais je pense que l'idée que moi j'avais développée à l'époque, c'était de renforcer, et pas qu'il y ait un coût budgétaire si important, qui pouvait se faire notamment avec nos associations, nos écoles de devoirs, qui pouvaient travailler en corrélation, en coordination avec nos écoles pour parfois palier un problème budgétaire, mais c'est vrai que si on a les moyens bien sûr, il faut le faire sur ses fonds propres.

Enfin, je suis revenu pendant quelques années sur cette question et je l'ai encore mentionnée lors de la section réunie, c'est la vision ou plutôt le régime qu'on octroie à nos propriétaires, nos habitants propriétaires occupants. C'est ce budget « prime » qui est à

chaque année dépassé et encore une fois ici on nous annonce, peut-être pas qu'il va dépasser de 500.000 € à 600.000 €, mais on avait une enveloppe de 700.000 € et on nous annonce déjà un dépassement pour l'année suivante. Donc moi, je pense qu'il faut vraiment avoir un budget-vérité par rapport à cette prime et que j'aurais souhaitée automatique, mais qui ne l'est toujours pas, mais en tous les cas, avoir un budget-vérité et là, à chaque modification budgétaire, j'y reviendrai parce que sinon, on fausse un petit peu les chiffres et donc la vision de ce que représente l'impact de cette prime dans les finances communales. Je vous remercie pour les éclaircissements que vous allez nous apporter sur cette question de modification budgétaire que vous nous avez présentée.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci Madame la Présidente.

Petite interrogation partagée avec mes collègues au sujet des garderies, vous aviez annoncé, on a vu qu'elles devenaient gratuites dans le réseau communal, une annonce qu'on avait évidemment saluée. Cependant, on s'étonne de certaines annonces ici puisqu'un engagement avait été pris pour concerter le réseau libre au sujet de ces garderies, si je comprends bien, elles restent payantes dans le réseau libre, le réseau officiel non communal.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

C'est-à-dire que je n'étais pas là lundi dans votre commission réunie. Si je comprends bien, il y a des questions qui ont déjà été posées, ça je vous demanderais de ne pas y répondre une deuxième fois, parce que ça n'a pas de sens évidemment, mais répondre à toutes les autres, si possible.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

J'avoue que je n'ai pas toujours bien compris toutes vos questions parce que je pense que vous-mêmes, vous ne comprenez pas toujours bien ce que c'est que les modifications budgétaires, donc je ne vais pas répondre à tout. Les modifications budgétaires sont quand-même des trucs assez techniques, c'est la directrice financière qui voit ce qui a été utilisé et pas utilisé. Quand Monsieur De Block dit qu'il va faire un amendement, il y aura une réponse politique, mais c'est quelque chose qu'on ne peut déjà pas faire.

Pour la prime-logement, en effet, on avait prévu 700.000 € et là, je réponds quand-même, parce que tout le monde n'était pas là. Madame Carine Van Campenhout a bien répondu, on commence à payer les primes maintenant, depuis septembre, octobre, on commence à payer les primes et d'office, on sait qu'on ne paiera pas tout cette année, ça va s'étaler sur l'année prochaine. C'est vrai, comme elle l'a dit, pour la prochaine fois, on essaiera d'avoir un budget plus juste. Ce qui était vrai aussi, c'est qu'on aurait bien voulu l'automatiser, mais ce n'est pas uniquement un problème de la commune, avec le service on a pris contact avec la Région et ce n'est pas si simple que ça, ce sont eux-mêmes qui nous ont contacté. La semaine prochaine, on a une réunion, j'espère qu'on aura une avancée là-

dessus, mais ça avance petit à petit et on a aussi dû attendre qu'il y ait un nouveau gouvernement et ainsi de suite, donc on a une réunion la semaine prochaine pour ça.

C'est vrai que je ne suis pas intervenu lundi et c'est vrai que j'aurais dû intervenir, sur la recette des garderies. C'est vrai que vous avez constaté une recette de garderie, mais c'est Carine Van Campenhout qui s'est engagée en disant qu'il n'y avait pas de personnel pour s'occuper des garderies, et ça j'avais laissé plutôt à la Bourgmestre puisque c'est elle qui a en charge tout ce qui concerne les garderies.

Pour le recrutement, à la limite l'Echevine des ressources humaines pourrait intervenir, on travaille activement au recrutement, on a pas mal d'offres d'emploi qui ont été envoyées, pour le moment on recrute, mais il faut faire les choses dans l'ordre et dans les règles. Vous savez aussi que dans une commune, il y a un cadre, on regarde aussi pour le bien-être des gens, s'il y a des gens à l'intérieur qui veulent changer, tout suit son cours, mais c'est vrai, que cela prend un certain temps, il y a encore des entretiens en cours. J'ai fait un peu le tour.

Mme la Présidente :

D'abord, moi je voudrais vous dire que j'aime beaucoup l'expression de monsieur Vossaert sur le budget-vérité, c'est vrai, ce n'est pas une blague, c'est vrai. Pourquoi je dis ça, à ce stade ? C'est parce que ce sont des modifications budgétaires qui témoignent de la réalité d'un exercice sérieux. C'est-à-dire qu'on a fait une préfiguration aux comptes, on a regardé où on en était, on a regardé où on voulait aller, ce qui était possible, ce qui n'était pas possible et c'est vraiment un exercice-vérité qu'on fait ici en amenant ces modifications budgétaires.

Il n'y a pas dans ces modifications budgétaires de changements politiques, ça il n'y a pas, en fait, ce n'est pas ça, donc en ça, je rejoins ce que Monsieur Van Leeckwyck explique, c'est technique, préfiguration aux comptes, budget-vérité, modification budgétaire. Bien sûr qu'on ne change pas la ligne sur les garderies, ce n'est pas ça. Je pense que s'il y a un peu plus de rentrées, là maintenant, c'est parce qu'il y a une personne du service, il y a une personne qui était dans une école et qui a été écartée pour accouchement, qui a pu venir renforcer la cellule et qui du coup, a pu obtenir des paiements qui étaient en retard. Du coup, on a tout à coup une ligne qui augmente par rapport à ça. Ce n'est pas ça qu'on vous a dit, mais c'est ça que moi on m'a dit, donc moi je vous le dis ce soir.

Je ne sais pas répondre à toutes les questions techniques comme ça, au pied levé, c'est à ça que sert, la commission réunie, mais ce que je voulais vous dire, c'est qu'il n'y a pas de changement de politique, c'est ça qui est important évidemment, il n'y a pas de changement de politique. Il y a une petite chose je pense, elle se retrouve là-dedans, c'est que comme Monsieur Van Damme et moi, on a pompé sur la ligne des achats possibles pour la commune, puisque vous vous souvenez qu'on a acheté un bâtiment au Conseil communal précédent, on en achète un nouveau ce conseil-ci et on a réalimenté cette ligne, ça on peut dire à la limite que c'est un changement politique parce qu'on s'autorise la possibilité dans les deux mois qui viennent de tomber à nouveau sur une occasion et de la saisir, là il y a quelque chose dont on n'avait pas encore parlé en termes politiques. Et pour le reste, les difficultés sont réelles, ça veut dire qu'on est effectivement dans une lourde vague de nominations, de statutarisations, de revalorisations, un gros travail avec le personnel et à côté de ça, on n'a pas encore engagé tout ce qui était prévu sur les derniers mois, et qui était prévu et là, il y a des choses qui vont tomber. Mais laissez-moi vous dire que par rapport à, par exemple, je crois que quelqu'un a évoqué le chiffre de 1 million qui est un chiffre énorme, c'est en fait dans la droite ligne de ce qui se passait les années précédentes, je suis désolée, messieurs, dames qui étiez déjà là avant, c'est effectivement ce qu'on pourrait appeler une zone-tampon, de la friction, parce qu'il y a des masses au

niveau salarial parce qu'on a une très grande masse salariale qui varie et qui est ajustée en fonction des maladies etc., les congés, crédit-temps et donc, il y a une partie de cette masse qui est complètement, j'ai envie de dire, normale. C'est ce que j'avais envie de vous dire à ce stade. Nous n'assumons pas tout et son contraire. On ne peut pas, comment dire, ne faire aucun investissement et en même temps faire beaucoup plus d'investissements. Parce que j'entendais des choses qui vont dans des sens totalement opposés, non, nous sommes toujours sur la même ligne, nous sommes en train d'appliquer notre politique et ces modifications budgétaires sont un exercice de préfiguration du compte et du budget-vérité.

Quant au sujet qui me tient particulièrement à cœur, encore un ce soir, sur la qualité des garderies, on en est à notre quatrième rencontre avec les syndicats sur le travail, de la description de fonction des encadrants et on avance très bien, on a posé toute une série de questions très importantes et c'est clair qu'on vient avec une réforme de fond dans les mois qui viennent pour améliorer la qualité, mais il n'y a rien de changé en termes, ni de nombre d'enfants accueillis, ni de nombre d'encadrants, ce n'est pas ça que marque ce budget. Voilà, je ne peux pas le dire autrement. J'espère avoir donné des assurances à ceux qui en manquaient par rapport à ces modifications budgétaires.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Madame la Bourgmestre, vous avez siégé au parlement bruxellois et vous savez très bien que souvent, quand on parle du budget, on ne parle pas nécessairement des chiffres, on parle des politiques qui y sont liées et évidemment, vous avez confirmé que vous ne changez pas votre politique. Je vous remercie d'abord d'avoir précisé toujours votre vision par rapport à la question des garderies et je me permettrai, ce qui est normal et je pense que d'autres le feront, de revenir vers vous, pour vous interroger sur votre plan de fond pour améliorer l'encadrement des garderies sur base de la gratuité parce que pour moi c'est indispensable que si on fait la gratuité, il faut la qualité derrière.

Ensuite, Monsieur l'Echevin, je vous remercie pour votre réponse et vous confirmez ce que j'ai dit. Depuis des années, on a prévu une enveloppe qui est dépassée chaque année. On n'a pas changé cette politique par rapport à cette prime monopropriétaire et ce qui me dérange depuis le départ, c'est qu'on n'anticipe pas vraiment les choses, on sous-entend. Parce que c'est vrai que certains propriétaires occupants qui pourraient bénéficier de cette prime ne l'auront toujours pas, faute d'information, et je trouve que ce dispositif de prime n'est pas parfait, et vous l'avez encore relayée cette imperfection, puisque vous avez parlé de votre travail que vous meniez pour en faire une prime automatique. Donc vous allez dans mon sens, sauf que j'y vois une forme de contradiction par rapport à l'ancienne majorité, on nous disait que c'était impossible de réaliser l'automatisme. Aujourd'hui, il y a une évolution et je reviendrai encore une fois là-dessus, parce que je pense que c'est une question fondamentale par rapport à la vision qu'on a de Molenbeek et de ce que représente le coût de la vie à Molenbeek en tant que propriétaire occupant, en tant qu'habitant. Je pense que vous êtes, tout comme moi, assez sensible à cette question et je vous remercie déjà de faire cette investigation pour faire en sorte qu'on puisse arriver à une automatisme de cette prime. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci Madame la Bourgmestre, merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur l'Echevin, moi, je reste quand-même assez pantois parce que vous nous dites qu'on a mal compris sur les garderies et que le budget n'a pas diminué, il passe de 246.000 € à 176.000 €, c'est le numéro 7221/12448 page 7 de votre budget, c'est une diminution de 31%. Effectivement, vous ne changez pas de politique, vous renoncez à une partie d'une politique de qualité, vous renoncez à un encadrement de qualité en diminuant de 30% l'encadrement. Vous nous dites que vous allez faire des recrutements, mais d'un autre côté, si vous avez coupé le budget ce n'est plus possible avant 2020, alors que ce serait quand-même nécessaire d'accélérer le processus. Et par ailleurs, vous renoncez aussi à toute une politique d'investissement puisqu'un quart de votre budget d'investissements en bâtiments, qui sont indispensables au développement de notre commune, les logements, c'est bien, mais il faut aussi avoir des infrastructures de qualité pour pouvoir vivre dans une ville, vous commencez à un quart de votre programme d'investissement, six mois à peine après l'avoir déposé, on ne peut que le regretter.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente.

Je n'ai posé qu'une seule question et je n'ai pas eu de réponse et pourtant, ce sujet n'a pas été abordé en sections réunies et il est hautement politique lorsque je vous ai demandé pourquoi le 1.300.000 € qui revient de la zone de police a été mis en fonds de réserve ordinaire à la place de l'extraordinaire. Alors, soit vous ne connaissez pas la réponse, et à ce moment-là, ça pose un petit problème sachant que l'extraordinaire, vous avez la possibilité de l'utiliser pour apurer une partie de la dette de la commune, pourquoi n'avez-vous pas fait et choisi cette option-là ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je crois avoir posé une question sur la différence entre l'augmentation des recettes suite à des subsides pour l'achat de matériel et de l'autre côté les dépenses qui n'augmentent pas autant. J'ai fait le calcul, il y a 263.000 € d'augmentation de subsides, ils disent « subsides » pour l'achat de matériel scolaire, fournitures, et de l'autre côté, on voit que l'augmentation des dépenses, ce n'est que 93.000 €. Où est la différence de 170.000 € ? C'est une question politique, je trouve, ce n'est pas une question technique, on a décidé qu'il y a de l'argent extra, 263.000 €, et on décide qu'on n'investit pas dans, en fait, l'objectif pour lequel on reçoit ce subside, pas de réponse à ce niveau-là.

J'apprends, Monsieur Van Leeckwyck, qu'apparemment une modification budgétaire, c'est à prendre ou à laisser, c'est-à-dire qu'on ne peut rien faire d'autre, ou je n'ai peut-être pas bien lu, je pense qu'on doit le voter et tout vote est changeable, on doit voter pour ou contre, on ne peut pas amender, on ne peut rien amender ? Je vous pose la question. Donc, on ne peut rien modifier ? Alors on va voter contre, c'est la folie quoi, ce n'est pas juste qu'on prend connaissance, non on va voter, donc je pose la question au Secrétaire communal, est-

ce qu'on peut proposer des changements ? Parce que ce sont des choix politiques, ce sont des choix politiques que nous, ici, on décide comme Conseil, les lignes de crédit, c'est-à-dire d'attribuer et ce qu'on peut dépenser dans un certain poste. Apparemment, on ne peut pas le faire, alors j'aimerais bien avoir la réponse du Secrétaire communal.

Mme la Présidente :

Je laisse d'abord la parole à Monsieur Van Leeckwyck et puis, je pense que monsieur Van Damme peut éclairer sur la question, je crois, qui est posée par Monsieur Majoros, de l'investissement, c'est-à-dire plutôt du plan des travaux et je verrai s'il reste des questions pour moi.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

On arrive en fin d'année, évidemment vous pouvez nous demander de changer les modifications budgétaires puisqu'ici ce sont les finances qui nous proposent les modifications budgétaires, ils nous disent « voilà, on constate ceci », mais il y a une logique là-dedans, ils voient qu'en fonction des investissements, on ne va pas utiliser la ligne. Donc si vous nous dites que vous ne voulez pas diminuer cette ligne-là, et qu'il faut la garder, on ne saura pas l'utiliser, par contre elle est reportée. On avait eu une inquiétude pour l'achat du matériel pour la propreté, on avait eu une inquiétude parce que justement, la cheffe de la comptabilité est arrivée avec ça en disant « je diminue cette ligne » et nous on a dit « non, attention ». C'est simplement parce qu'on fait les commandes maintenant, mais on paiera en 2020. Je comprends votre approche politique, mais on va bientôt être au budget, d'ici deux mois, on arrive au budget, je pense que c'est plus là où il faut...

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, maintenant, c'est au Collège de répondre, vous aurez le dernier mot bien entendu.

Monsieur Van Damme, vous vouliez apporter un éclairage ?

M. l'Echevin Van Damme :

Nous avons deux contrats de quartier qui sont en cours, et dans les contrats de quartier, il y a souvent quelques gros dossiers. Un exemple, est le dossier du Pythagoras qui est un énorme projet. Si un de ces dossiers n'aboutit pas pour une raison ou une autre, je vous donne l'exemple du Pythagoras où on a décidé de ne pas procéder à la sélection des candidats cette année-ci parce qu'on n'a qu'une seule candidature qui a été remise. Le jury, tant composé de représentants communaux que régionaux, a proposé de ne pas procéder au choix d'un seul candidat qui était le seul candidat qui avait participé au concours, qui avait rempli toutes les formalités pour pouvoir participer au concours de façon correcte et qui était donc le seul à pouvoir participer au concours, on a décidé de ne pas désigner un développeur pour ce projet. La conséquence de ceci, c'est évidemment que ce sont de gros montants qui d'un coup ne sont pas engagés, on parle de plusieurs millions d'euros, mais qui ne sont pas perdus, parce que ce sont des subsides du contrat de quartier et on a encore le temps de les octroyer l'année prochaine. Mais concrètement, il faut donc relancer le dossier et la conséquence, c'est qu'il y a un retard de six mois qui n'est pas problématique pour la réalisation du projet en soi, mais qui veut quand-même dire qu'on passe dans une autre année budgétaire et donc les montants qui y sont associés disparaissent de l'année budgétaire en cours et seront transférés à l'année budgétaire suivante. D'où les différences parfois importantes par rapport aux estimations initiales prévues pour l'année en cours.

Mme la Présidente :

Monsieur Van Leeckwyck, vous vouliez répondre à Monsieur Eylenbosch ?

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Je veux bien me renseigner pour avoir un peu plus de précisions là-dessus, mais comme c'est de l'ordinaire, ça reste dans l'ordinaire. Je ne vois pas tellement bien pourquoi, mais je veux bien, je veux dire, je marche sur quelque chose que je connais moins bien, nous avons eu pas mal de questions au niveau des réviseurs, on a travaillé beaucoup là-dessus, le compte est assez, les modifications budgétaires restent quelque chose de très important. Donc je note et je veux bien revenir là-dessus, comme pour les garderies parce que c'est vrai que je n'étais pas trop, je vais voir un peu plus ce qu'il s'est passé exactement au niveau des garderies, parce que je ne veux pas non plus...

Pour la prime-logement, quand tu dis « avant on disait que c'était impossible », je vais voir les gens de Be Home cette semaine, ils avaient l'air optimistes, peut-être qu'après la réunion... Justement, j'ai eu beaucoup de discussions là-dessus, une fois que j'ai un contact plus précis, on me dit que ce n'est pas tout-à-fait ça, ce n'est pas ceci... Cette fois-ci, je vais rencontrer des gens, je saurai exactement ce qu'on peut faire et ne pas faire.

Mme la Présidente :

Je pense que ce que Schaerbeek a fait, c'est une prime où chacun reçoit la même chose. Ce n'est pas du tout la même logique que chez nous, où c'est au prorata de la modification de l'impôt, c'est la différence, c'est ça qui rend notre dossier un petit peu plus délicat, à ma connaissance.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci Monsieur Van Damme pour les explications, c'est intéressant qu'on les reçoive maintenant et on peut tout-à-fait comprendre ce que vous nous expliquez. Mais pourquoi n'est-ce pas inscrit simplement dans la note budgétaire que vous nous donnez, ça nous permettrait simplement de mieux comprendre ce que vous nous proposez à un moment donné, si des chiffres, vous ne les mettez pas à côté des lettres, ça ne peut pas fonctionner. On pourra dire que c'est le premier budget modificatif que vous présentez, mais plusieurs d'entre vous sont quand-même dans le Conseil communal depuis longtemps, certains ont d'ailleurs même été Echevin, et donc je vous propose d'arriver à vous améliorer par la suite, ce ne sont pas des choses qui sont techniques, ce sont des choses qui sont politiques. Si à un moment donné, il y a une dépense qui doit être repoussée parce qu'il y a des contraintes techniques, il est possible à un Collège d'être créatif et de développer d'autres activités, c'est possible et donc c'est un choix politique que de ne pas le faire. Je suis certain que vous allez la prochaine fois arrêter de nous dire que ce sont seulement des choses techniques, un budget, c'est quelque chose qui est éminemment politique.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Sur la question de la prime, on l'aura pour le budget 2020 et je pense que sur les comparatifs qu'on peut faire avec des systèmes qui ont été mis en place dans d'autres communes, ça nous permet aussi de nous éclairer sur le meilleur dispositif et de faire une évaluation sur ce qu'on peut mettre en place. Je pense qu'il faut voir ça sereinement et mon intervention ne veut que, le plus important est qu'on ait une égalité de droits devant ce dispositif qui est au profit des Molenbeekoïses et pas contre eux, c'est dans leur intérêt. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste savoir, très concrètement, j'aurai peut-être la réponse maintenant et avec une conséquence ou une proposition pour le prochain Conseil mais donc, avec une modification budgétaire, si le conseil veut changer des choses, est-ce que ça veut dire par exemple qu'on fait le choix de mettre quelque chose dans une réserve par exemple ? Si je dis que je ne suis pas d'accord avec la diminution des dépenses pour les garderies, est-ce que c'est possible de proposer au Collège de le mettre alors dans une réserve spécifiquement utilisable pour l'enseignement ? Est-ce que c'est quelque chose, actuellement cette réserve n'existe pas, je voudrais savoir les choix qui ont été faits ici, je ne voudrais pas que l'argent disparaisse, aille dans un grand pot commun. L'unicité de la comptabilité, c'est un principe, après c'est un grand pot, ça je ne veux pas, c'était de l'argent qui était censé servir aux garderies, je trouve que pour l'année prochaine, cet argent doit servir aux garderies, point barre. Donc, qu'est-ce que je dois faire, qu'est-ce que je dois proposer pour dire que je veux que ce soit dans une réserve ? Est-ce qu'on doit créer un fonds spécial « enseignement » dans la comptabilité, comme il y a certains fonds spéciaux ? Ça, c'est ma question précise, si c'est comme ça, la prochaine fois, je saurai quelles propositions exactes et quels amendements proposer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente. Monsieur l'échevin, je reste sur ma faim, parce que je n'ai pas reçu la réponse à la question. Je peux comprendre que vous voulez vous renseigner, mais quand je vois les réponses que vous avez données pour les garderies, pour la prime etc., je pose la question de savoir si vous comprenez quelque chose à votre budget et ce que vous en faites. Je suis surpris parce que, Madame la Bourgmestre, j'ai donc appris ici, et si j'ai bien compris, que ce sont les réviseurs d'entreprise qui font la politique au niveau du budget, puisque c'est la réponse que j'ai reçue de Monsieur l'Echevin, donc je pose la question. Merci.

Mme la Présidente :

Je vous remercie tous pour votre contribution au débat et je vais proposer qu'on vote.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 24 votes positifs, 4 votes négatifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen, 10 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a des justifications d'abstention ? Vous avez assez parlé ? Quelle sagesse, merci beaucoup.

Houria Ouberti entre en séance / treedt in zitting.

Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.

20. Finances - Fabrique d'église Saint-Jean Baptiste - Compte 2018.

Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan De Doper - Rekening 2018.

Mme la Présidente :

Je vous propose d'aborder les points 20 et 21 qui concernent les avis quant aux fabriques d'église en un seul point.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

21. Finances - Fabrique d'église Sainte-barbe - Compte 2018.

Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Rekening 2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

22. Economat - Leasing de véhicules pour l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean 2020-2025 - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Leasing van voertuigen voor het gemeentelijk bestuur van Sint-Jans-Molenbeek 2020-2025 - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

Mme la Présidente :

Y-a-t-il des questions ?

Je sens que les Conseillers sont taquins. Monsieur Mahdaoui, à bicyclette ou à trottinette ?

M. Mahdaoui :

A trottinette.

Par rapport aux véhicules qu'on compte acheter, est-ce qu'ils sont propres ? Pour faire plaisir à Madame Evraud.

Mme la Présidente :

Si je puis me permettre, tout dépend du point de vue.

M. Mahdaoui :

Est-ce qu'on a prévu des véhicules électriques, vers quels véhicules on se dirige ?

Mme la Présidente :

La réponse est oui.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck pour l'Economat.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Tu demandais si les véhicules sont propres, c'est ça ? On a prévu un contrat car-wash.

(Rires - Gelach)

Quand on remet la demande d'offre, il y a une attribution de points sur 100 et tout ce qui est la gestion des normes environnementales à quand-même 30 points, donc c'est quand-même..., et ils doivent respecter les normes européennes, donc il y a quand-même toute une série de.... Je ne sais pas si vous avez vu en annexe, il y a le cahier de charges. Je peux détailler : il faut une masse maximale autorisée, la présence d'un système de récupération de l'énergie au freinage, conformité aux normes européennes supérieures, consommation du carburant en site urbain, émission du CO² et l'émission d'oxyde d'azote, d'hydrocarbure non méthanique et de particules fines. On tient compte de....

Mme la Présidente :

Si je peux faire une réponse très globale, ils sont propres, mais dans la mesure où ce sont des utilitaires pour nos services pavage, métallurgie, garage, électriciens, propriétés communales, ce ne sont pas des véhicules où c'est si facile que ça, ce sont des véhicules assez grands etc...et ce sont donc 30 points sur 100 qui sont cotés sur la question de l'environnement avec les critères que Monsieur Van Leeckwyck vient de détailler.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Et chaque critère a aussi un point, ça va comme ça, pour la réponse ?

Mme la Présidente :

C'est pour ça que j'ai précisé que ce sont de grands véhicules utilitaires et donc là, malheureusement, on ne peut pas, non il n'a pas de petits là, ce sont de grands.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Le prix joue aussi, les électriques sont encore très chers par rapport au rendement qu'on peut en faire. C'est vrai qu'il faut penser à l'écologie, mais il y a les coûts aussi.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**23. Economat - Achat d'un photocopieur pour le service des Etrangers via le catalogue des produits du C.I.R.B. - Approbation des conditions, du mode de passation.
Economaat - Aankoop van één kopieerapparaat voor de dienst Vreemdelingen via de catalogus van de producten van het C.I.B.G. handelend als aankoopcentrale van overheidsopdrachten.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**24. Sport - ASBL Molenbeek Sport - Compte de l'exercice 2017.
Sport - V.Z.W Molenbeek Sport - Rekening van het dienstjaar 2017.**

Mme la Présidente :

On a ensuite deux points que je vous propose de joindre, le 24 et le 25 qui sont des prises d'acte du travail de Molenbeek-Sport, il n'y a pas de vote, on prend acte des comptes de résultats et des bilans pour 2017 et 2018.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Merci beaucoup Madame la Présidente.

J'ai parlé de vigilance tout à l'heure, je recommence maintenant, nous avons un boni de 9.000 € en 2017, un boni de 177 € en 2018, donc veillons à ne pas continuer dans la baisse de boni.

Mme la Présidente :

Alors là franchement, aucune promesse de notre part parce que ce n'est pas le budget le plus facile, pour tout vous dire, qu'on ait eu à gérer et en fait, cela vous a un peu échappé en modification budgétaire, mais c'était une des toutes grosses modifications budgétaires. Merci.

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

**25. Sports - A.S.B.L Molenbeek Sport - Compte de l'exercice 2018.
Sport - V.Z.W Molenbeek Sport - Rekening van het dienstjaar 2018.**

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

**26. Sport - Chèques sport et culture visant à favoriser l'accès au sport et à la culture pour les jeunes molenbeekois âgés de 3 à 18 ans inclus - Approbation du règlement.
Sport - Sport- en Cultuurcheques ter bevordering van de toegankelijkheid tot sport en cultuur voor de Molenbeekse jongeren tussen 3 en 18 jaar - Goedkeuring van het reglement.**

Mme la Présidente :

Sport- en cultuurcheques, les chèques sport et culture, ça je pense que c'est assez important et je vais proposer à l'Echevin de présenter sa politique.

M. l'Echevin Azaoum :

Merci Madame la Présidente. Comme vous pouvez le remarquer, sur la politique des chèques-sport, on a opéré deux gros changements. Le premier relatif au montant, on l'augmente de 20%. Et le second point essentiel, on modifie complètement les plafonds qui étaient proposés.

Je le dis sous forme de boutade, mais de temps en temps, derrière la boutade il y a une vérité. Avec les anciens plafonds, même un Echevin aurait pu permettre d'offrir des chèques-sport à ses enfants, ce qui n'est pour nous pas une bonne mesure. J'ai bien évidemment pris le temps d'analyser les résultats des opérations précédentes. Vous savez tous pertinemment bien que cette commune n'a pas de gros moyens en termes d'IPP, les familles ont en termes de revenus, la moyenne molenbeekoise, corrigez-moi si je me trompe, mais je pense qu'elle est de l'ordre de 14.000 € en fiscalité, environ je dis bien, par personne.

Et donc pour moi, il était important qu'on puisse clairement modifier les choses et faire profiter bien évidemment les familles qui sont le plus dans le besoin. Et donc très simplement, nous nous sommes alignés non plus sur des montants qui étaient extravagants pour une commune comme Molenbeek-Saint-Jean, mais nous sommes revenus sur des fondamentaux et le fondamental pour nous, c'est l'attribution d'une bourse d'étude. Les plafonds ont été corrigés, on est passé de 62.000 € sur les exercices précédents, 62.000 € lorsqu'il n'y a pas de personne à charge et la modification est de 6.000 € par personne à charge, donc faites le calcul, 62.000 €, il suffit que j'aie cinq enfants, on augmente 5 par 6 ça fait $30 + 62$, soit 92.000 €. Donc on a très clairement fort modifié les plafonds. Ils sont donc au niveau des bourses d'étude, c'est-à-dire 19.962,60 € lorsqu'il n'y a pas d'enfant à charge et une augmentation d'environ 6.000 € par personne à charge. Voilà pour les modifications substantielles concernant les chèques-sport. Et si vous voulez, j'ai également l'agenda qui est proposé mais vraiment, si vous voulez l'entendre, l'agenda qui sera proposé à la population molenbeekoise.

En octobre, on décidera, vous déciderez chers Conseillers communaux, de l'acceptation des modifications relatives aux chèques-sport - et culture - merci pour la correction - et jeunesse. Pour les moments-clés, on démarrera l'opération en décembre. On

a décidé de limiter l'opération à grosso modo deux mois pour permettre aux habitants de se diriger vers les services administratifs qu'on proposera et notamment on les proposera aussi bien dans le bas de Molenbeek, dans le Molenbeek historique, que dans le Molenbeek résidentiel.

Voilà dans les grandes lignes et je suis tout-à-fait disposé à répondre aux multiples questions que vous vous poserez. Merci.

*Mme Moureaux quitte la séance, Monsieur Achaoui reprend la présidence
Mevr. Moureaux verlaat de zitting, Mijnheer Achaoui hervat het voorzitterschap.*

Mme l'Echevine Schepmans :

En complément de l'intervention de mon collègue, je voulais insister sur le fait qu'il s'agit d'une politique qui vise à favoriser la jeunesse molenbeekoise, le sport et la culture, et donc pas particulièrement le sport au détriment de la culture. Je pense que c'est important de le préciser. En termes de communication, tous les publics ont été sensibilisés, et notamment pour la culture, à travers la Maison des Cultures, le CCM, les bibliothèques, il y a une communication qui a été faite, et aussi nos académies, académie de dessin et académie de musique. Il y a une communication qui a été faite pour sensibiliser les familles à bénéficier de ces chèques parce que souvent, comme pour la prime-logement, parfois les gens ne connaissent pas l'existence de cette possibilité et c'est vrai qu'il est plus difficile de toucher le public de s'investir dans des projets culturels que dans des projets sportifs puisque la communication se fait plus facilement à travers des clubs sportifs qu'à travers justement des stages ou des activités culturelles.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je vous remercie, je remercie l'Echevin des Sports pour les informations et précisions apportées, également Madame Schepmans pour la nuance et le spectre qui a été éclairci.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci, on avait discuté de l'ancien dispositif des chèques-sport et, sauf erreur, culture comprise, et jeunesse, et donc j'aurais voulu voir s'il y avait une évaluation déjà de ce dispositif pour que vous ayez fait ici un nouveau règlement avec de nouvelles conditions d'octroi, est-ce que c'est sur base d'une évaluation ?

Deuxième chose, c'est de voir, et j'ai oublié de le dire aussi, c'est bien que cette modification du règlement n'arrive pas trop tard dans la législature parce que parfois, je vous rappelle des débats qu'on a eus sur les effets d'aubaine quand on octroie à la veille de certaines échéances ce genre de chèques, je crois qu'on avait parlé un peu de Saint-Nicolas. Ici je pense que le côté positif, c'est que ça arrive en début de législature.

Maintenant, je voudrais comprendre ce qui justifie les modifications de montants, pourquoi on arrive à ces nouveaux montants ? Sur quelle base ? Qu'est ce qui détermine, je pense qu'il y a un montant de 19.000 € et une chique, je ne reviens plus sur le montant exact, pour en bénéficier ?

Il y a quelque chose que je veux mettre en avant, et j'en avais déjà parlé précédemment, c'est qu'il faut tenir compte de la politique d'inscription dans les clubs sportifs parce que les temps d'inscription ne sont peut-être pas ici dans votre réflexion, je parle plutôt pour le chèque sportif, et je trouve par contre très intéressant ce que Madame Schepmans a

relevé, c'est d'aller vers l'utilisation plus importante des chèques-culture et la difficulté de communication autour de cela. Mais pour l'aspect des chèques-sport, parce que je connais beaucoup mieux cet aspect-là, quand vous avez parlé de la période des deux mois pendant laquelle les citoyens avaient le temps de bénéficier de ces chèques, est-ce que vous avez tenu compte du moment d'inscriptions pour les clubs ? Parce que souvent quand on doit, en tant que club, répondre à une demande par rapport aux chèques sportifs, en trésorerie pour ces clubs, il y a une avance qui est faite en attendant d'être remboursé et donc c'est ça qui crée parfois un déficit pour les clubs. C'est très bien de promouvoir l'accès au sport par ce genre de dispositifs même si, je l'avoue, depuis le départ, je trouve que ce n'est pas à une commune d'en assumer l'entièreté du budget, je pense que c'est vraiment la fédération Wallonie-Bruxelles qui doit mettre les moyens, est-ce que c'est sous la forme d'un chèque-sport ou d'une autre manière, de travailler peut-être en collaboration avec les clubs ou avec les centres culturels, mais je me pose vraiment la question de l'articulation. Ça revient peut-être à l'évaluation que vous avez faite avant même d'adopter un nouveau règlement. Je pense que j'ai posé toutes mes questions et j'espère avoir des réponses précises. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La dernière fois qu'on a discuté sur ces chèques-sport et culture, on est intervenu pour dire que pour beaucoup de familles, le coût d'inscription annuel dépasse largement les 40 € et en fait, les 40 € sont probablement trop peu pour réellement convaincre les familles à réellement s'inscrire. Vous avez augmenté de 10 €, ça va dans le bon sens, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire. Et je vois que vous avez communiqué. Vous avez communiqué l'augmentation du montant, mais je suis allé regarder le montant dans le budget. Le budget 2019 était 70.000 €, je regarde la modification budgétaire, zéro modification budgétaire sur les chèques-sport, donc je trouve que vous êtes surtout bons dans la communication pour dire que nous allons augmenter de 25 € le chèque-sport et oui, vous avez augmenté de 25% le montant nominal du chèque-sport, mais globalement, ce que vous avez oublié de communiquer, c'est que cela veut dire qu'il y aura 1/3 de familles en moins qui pourront en profiter.

Sinon, je comprends la logique, on veut vraiment la soutenir. Je pense que malgré le fait que je suis absolument pour le fait que la culture doit être aussi stimulée, j'ai l'impression mais je peux me tromper, que les prix d'inscription pour le sport sont différents que pour la culture. J'aimerais bien avoir une réflexion future là-dessus, j'ai l'impression qu'au niveau de la danse, de l'artistique ou de l'académie, je n'ai pas l'impression qu'on est dans les 350 € d'inscription par an. Je dis que je n'ai pas l'impression, je voudrais qu'on étudie effectivement, si on voit que les différences sont importantes, je trouve que cela justifie peut-être une approche spécifique.

Je trouve que les 50 €, c'est une goutte, un petit plus, mais le fait que vous n'avez pas augmenté le budget, c'est vraiment en-dessous de tout, désolé.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être bref. D'abord, le règlement, moi je n'ai pas eu de règlement, est-ce qu'il y a moyen de me le communiquer ou s'il a été imprimé ?

M. l'Echevin Azaoum :

Il est bien sur BOS le règlement, mais je pense qu'il a été installé tardivement malheureusement, c'est ce matin que le texte a été posé, mea culpa. Je prends les coups, j'ai l'habitude, j'ai le cuir solide.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

S'il vous plaît.

Monsieur Daif, poursuivez s'il vous plaît.

M. Daif :

Donc ça, c'est une première chose, je souhaiterais le consulter pour savoir exactement ce qu'il y a. C'est vrai, si on peut favoriser, augmenter financièrement, disons surtout les chèques-sport, c'est une bonne chose, surtout pour les familles molenbeekoises qui en ont besoin. C'est une bonne chose. Evidemment, je n'ai pas consulté pour pouvoir répondre beaucoup plus. Maintenant je viens d'avoir le règlement, c'est un peu difficile de vous poser des questions beaucoup plus précises.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Daif.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Vous continuez une politique que nous avons initiée, me réjouir parce que pour nos jeunes sportifs, pour nos jeunes qui s'intéressent à la culture, mais pour aussi ceux qui veulent s'adonner aux activités-jeunesse, c'est important d'apporter un petit coup de pouce. Et même si le dossier a finalement abouti un peu tardivement, parce que ce que nous avons prévu sous l'ancienne législature, c'est qu'effectivement, et là je rejoins Monsieur Vossaert, c'est que ce dispositif puisse être accessible aux familles molenbeekoises à partir du mois de juin-juillet pour que ça concorde évidemment avec la rentrée sportive et qu'on ne mette pas en difficulté les clubs au niveau de leur trésorerie.

Comme mon collègue qui m'a précédé, j'ai pu le découvrir dans la presse, d'ailleurs ce n'est même pas vous, Monsieur, qui vous êtes exprimé, c'est la Bourgmestre qui a parlé par procuration, alors qu'il existe deux Echevins des sports, c'est toujours étonnant, mais bon, je prends acte que vous avez communiqué dans la presse avant de réellement informer les membres du conseil de ce que vous comptiez faire. Vous êtes très bon, pas vous, mais la Bourgmestre, dans la communication, parce qu'effectivement vous augmentez de 25% ce montant. Quand on analyse le budget - oui 20% - ce n'est pas important à quelques cents près - ce qui est important, c'est la méthode utilisée, c'est de dire simplement que l'enveloppe évidemment n'a pas évolué, que celle-ci a été figée, mais que finalement, vous allez pouvoir offrir un nombre de chèques beaucoup plus limité. Je rappelle que nous avons

octroyé à peu près 1.700 chèques lors de la précédente opération, nous avons, après de longs débats avec notre ancienne majorité, décidé de ne pas mettre de plafond et je pense qu'il n'y a pas eu d'échevins, ni de bourgmestre, ni de personnes argentées qui ont profité de ce dispositif. Il fallait simplement à un moment donné se dire si on le laissait accessible à la classe moyenne ou pas, si on met un plafond, j'avais défendu la position qu'il fallait plafonner mais dans le cadre d'un consensus, nous avons décidé de pouvoir laisser, je dirais, l'accès à ces chèques-sport à tous les Molenbeekoïses, quel, que soient leurs revenus et c'est vrai que cela peut être critiquable et discutable, et là, je vous rejoins. Par contre, vous avez donné des chiffres qui m'ont un peu étonné, vous avez décidé de vous aligner sur le plafond des bourses d'étude et vous avez évoqué un chiffre de 90.000 € de revenu. J'ai été voir sur les plafonds de la fédération Wallonie-Bruxelles, je ne vois pas ces chiffres. Est-ce que c'est peut-être une erreur ? Ou ce n'est pas 90.000 €, c'est ça ? J'étais étonné parce que là, je crois que c'est le salaire de Louis Michel ça, ça me semblait énorme...

Je pense que, pour être un peu positif, c'est une très bonne chose de continuer cette politique que nous avons initiée. Peut-être qu'en guise d'information, il serait intéressant, Monsieur De Block, vous savez qu'il existe d'autres dispositifs qui sont octroyés par les mutuelles et par éventuellement d'autres organismes, c'est de voir un peu quelles sont les informations utiles qu'on pourrait joindre à cette information des chèques-sport parce que pour un jeune qui veut bénéficier d'un chèque-sport par exemple ou d'un chèque, mais plus pour le sport, malheureusement ce dispositif n'existe pas pour la culture ou pour les activités-jeunesse, cela peut monter jusqu'à une centaine d'euros en fonction du type de mutualité que nous avons. Quand on additionne les différentes aides, ça peut être évidemment relativement intéressant. Je rappelle que ce qui me préoccupe le plus, c'est que malheureusement moins de jeunes molenbeekoïses et molenbeekoïses vont pouvoir bénéficier des chèques-sport sur base évidemment de cette décision d'annoncer qu'on a fait une augmentation de l'enveloppe, mais que malheureusement le budget global n'a pas été augmenté. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Mademoiselle Maouane.

Mme Maouane :

Madame, merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Madame.

Mme Maouane :

Comme mes collègues l'ont fait précédemment, je me réjouis également que les chèques-sport soient alloués aux jeunes molenbeekoïses. Cependant sur la communication, nous nous interrogeons et nous regrettons que les Echevins de la Culture et de la Jeunesse n'aient pas été davantage associées puisqu'on ne les voit pas. Il y a une très belle photo dans la DH de Monsieur l'Echevin avec Madame la Bourgmestre, je regrette que Mesdames Zamouri et Schepmans n'aient pas été associées davantage dans la communication. J'ai entendu l'intervention de Madame Schepmans et donc une partie des doutes a été levée par son intervention.

Cependant, j'ai quand-même quelques questions notamment au sujet de la communication. Quel plan com a été adopté pour qu'un maximum de Molenbeekois et Molenbeekoises soient mis au courant de ces chèques-sport ?

Puis une question au sujet des bénéficiaires du CPAS, est-ce qu'ils sont également éligibles pour avoir ces chèques ? Est-ce que ces chèques viennent bien en complément des moyens que le CPAS octroie par ailleurs aux bénéficiaires ? Merci

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevr. Moureaux keert terug in zitting en hervat het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la Présidente.

Je félicite l'initiative, Monsieur l'Echevin des Sports, néanmoins je me pose quand-même une petite question. L'année passée, on avait un budget de 70.000 €, uniquement pour les sports, cette année c'est toujours 70.000 € mais pour sport, jeunesse, ou c'est par entité ? C'est ça la question.

Mme la Présidente :

Merci, c'était très clair.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, je viens de prendre connaissance du règlement et je vois qu'au premier article, dans la procédure, on demande une copie du dernier avertissement extrait de rôle 2017-2018, est-ce que c'est parce que l'année prochaine, on change de règlement ? Ou alors, peut-être que si on veut le perdurer, peut-être qu'il vaudrait mieux écrire de l'avant dernière année plutôt que de fixer une date.

Par ailleurs je me félicite effectivement que les chèques-sport et culture existent et je me demandais pourquoi ne pas sauter sur une opportunité pour penser un peu aux seniors, notamment dans le cadre de la culture et pourquoi pas du sport. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Bourgmestre.

Tout d'abord, je pense que le PTB a raison quand il dit que cette mesure va dans le bon sens, je le rejoins à 100% et je le rejoins aussi quand il dit qu'il faut soutenir la logique, même s'il se pose des questions tout-à-fait légitimes, comme membre de ce Conseil, et particulièrement de l'opposition. Moi, j'encourage cette mesure, je félicite l'Echevin des Sports également, et je trouve qu'il a pris d'ailleurs une décision courageuse puisqu'il vient

avec une mesure où il va réorienter des moyens financiers, la Commune ne croule pas avec des budgets faramineux, mais donc on là une mesure qui est plus juste socialement plutôt que de donner le même montant à tout le monde quel que soit son survenu, c'est plus juste socialement. Certains se posent des questions sur le fait de tenir compte des revenus qui donnent droit aux allocations d'études, je rappelle historiquement parlant, que c'est exactement le même critère qui était utilisé à l'époque quand la Communauté Wallonie-Bruxelles aidait les communes à mettre à disposition des chèques sport. Donc une augmentation du soutien que j'applaudis des deux mains, ce que je trouve aussi positif et Dirk De Block l'a dit également qu'il fallait amener une réflexion par rapport à tout ça, je trouve ça bien de venir avec ça en début de législature puisqu'il y a quelques mois, je me souviens que je t'étais assez étonné qu'on vienne avec un dispositif pareil juste avant les élections. Voilà, donc ce sont des moyens financiers sur fonds propres, je le rappelle et peut-être que la seule remarque que je trouve positive de la part de notre collègue du CDH, je trouve qu'il y a peut-être aussi un effort à faire en matière d'information pour tous les gens qui peuvent bénéficier d'une aide à travers les mutuelles, à travers le CPAS, à travers parfois d'autres organismes, et pourquoi pas pouvoir aider de manière plus importante nos populations. Donc moi, j'applaudissais des deux tout à l'heure le terrain synthétique et j'applaudis ici des deux mains une qui est juste, plus sociale et plus équitable pour les gens.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Merci Madame la Présidente, alors j'ai quelques petites questions, où est-ce que les chèques peuvent être utilisés parce que nous n'avons pas eu l'occasion de lire le règlement, où peuvent-ils être utilisés. Je reviens sur la question que d'autres ont posée, comment les personnes ont-elles été prévenues. Alors, je voudrais qu'on explique un peu le lien avec la bourse d'étude parce que ça voudrait dire qu'un enfant par exemple dont les parents ne sont pas régularisés et qui ne bénéficie pas de bourse d'étude, ne peut pas non plus bénéficier de chèques. Et puis, le lien avec les séniors, je voulais poser la même question, pourquoi pas aussi envisager un chèque sport-culture pour nos aînés, merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je clôture les questions pour l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. l'Echevin Azaoum :

Oui merci Madame la Présidente, pour commencer peut-être avec nos seniors auxquels j'attache une très grande importance, sachez qu'en effet, nous ne proposons pas de chèque sport-culture jeunesse auprès de nos seniors. Par contre, nous déployons avec Molenbeek Sport une série d'activités où nous les convions gratuitement, il y a 3 ateliers que nous proposons à ceux-ci, je vous dis ça de mémoire, tout ça gratuitement avec même une collation, pour vous dire qu'on s'en occupe bien. Donc il y a le yoga, zumba et tai-chi. Ce n'est pas nouveau, mais on propose en tout cas une série d'activités gratuites auprès de nos seniors, avec même une collation. Sincèrement, ils apprécient énormément ces activités, la preuve, ils viennent et reviennent chaque année. Sur l'évaluation, Monsieur Vossaert, moi je me suis appuyé sur les outils qui étaient à ma disposition avec un délai assez court, et ce que j'ai fait, bien évidemment, j'ai été analyser les demandes qui sont entrées l'année

passée, c'est d'ailleurs pourquoi on a fait le choix de modifier le montant des plafonds. Sachez que sur les nouveaux montants, on touche la cible à raison de 95 %, le résiduel étant finalement non consistant. Donc ce qui était au-dessus des plafonds mentionnés, concernait vraiment quelques familles, donc c'était vraiment l'exception. Bien évidemment, quand j'ai aussi proposé de s'aligner sur ces nouveaux montants, mais je l'ai fait aussi en connaissance de cause, je connais très bien la situation des familles molenbeekoises, et il est un secret pour personne que de savoir qu'il y a énormément de familles qui ont des revenus, qui sont certes pas le CPAS, mais des revenus assez bas liés notamment des petits salaires et également des allocations, comme l'allocation de chômage. Donc je me suis vraiment aligné sur ces deux éléments-là, pour me diriger vers un montant qui matchait clairement avec une population qui était plus dans le besoin que d'autres franges, tout simplement.

Pour l'effectivité et la mise en place des permanences, à propos de lieux permettant aux familles de se diriger, on a fait le choix de cibler comme je l'ai je vous l'ai rappelé tout à l'heure aussi bien le Molenbeek historique, avec la Maison des Cultures d'ailleurs. La Maison des Cultures cette année-ci participera à la mise en place et à l'organisation de cette distribution de chèques sport, au même titre d'ailleurs que le service Sport, et également le service Jeunesse et Culture. La date de lancement, je partage votre opinion, plusieurs personnes ont fait état à juste titre du délai un petit peu tard de l'opération. En effet, je partage également votre opinion, l'année prochaine, on fera extrêmement attention pour être prêt au moment le plus opportun, mais c'est vrai qu'on a été un petit peu noyé, notamment on voulait faire vraiment un travail d'analyse. On aurait pu faire un bis repetita finalement du truc, en tippexant le nom et en le changeant. On a vraiment voulu mettre notre marque sur ce premier exercice, et mea culpa à nouveau, sur le sur le délai tardif. Voilà, je prends des cours pour mon administration.

Sur les prix des salles de sport, Monsieur De Block, en effet à Molenbeek il y a de tout, en termes de tarification. C'est très simple, ça va du gratuit, je pense à play for peace qui propose des activités et ateliers gratuits, sans vérifier d'ailleurs la situation des familles et d'ailleurs, je tenais à le dire publiquement, je suis extrêmement content de voir une association qui fait un travail conséquent et important et qui propose différents sports : basket, football et encore une 3e discipline, mais gratuitement et en famille, vraiment gratuitement et sans apporter un justificatif ou une explication, ce sont vraiment des ateliers qui sont proposés gratuitement. Et d'ailleurs, je compte avec le soutien du Collège, je compte soutenir cette association qui fait un travail vraiment extraordinaire, ça devait être précisé. Et donc, je vous disais, ça va de 0 à des montants qui commencent à devenir inquiétants, franchement, ça peut aller jusqu'à 500 ou 600 euros pour un club et je partage votre souci, Monsieur De Block, je trouve que ces montants sont extrêmement importants et qu'ils questionnent profondément, surtout lorsqu'on voit que des clubs demandent 600 € alors que d'autres structures demandent 300 euros, qu'est-ce qui fait que finalement un club demande une tarification qui va du simple au double, surtout que nous, de notre côté, lorsqu'il s'agit de la location des infrastructures des terrains, pour le dire autrement, mais on a une tarification qui est qui est standardisée, et donc on creusera, Monsieur De Block, j'ai envie de comprendre les raisons qui font qu'un club demande un gros montant et la raison qu'un club demande de petits montants, on creusera et avec le soutien du Collège, on essaiera d'apporter des correctifs, notamment par rapport au prix des clubs, mais Inch Allah, on verra de toute façon.

Alors, on a gardé le même budget, vous avez raison, sur cette année, c'est une année test, vous aurez remarqué également que des questions budgétaires importantes ont été apportées à mon département et d'ailleurs je remercie le Collège pour ça, on a beaucoup de projets et c'est vrai qu'on a voulu être relativement raisonnable, même s'il y a déjà des modifications budgétaires. L'année prochaine, on aura un plan plus ambitieux et cette fois-ci on essaiera de faire participer beaucoup plus les clubs, aussi bien au processus de réflexion,

qu'à la ventilation et à la distribution, ça on tient également à les faire participer. Et enfin, pour les personnes qui émergent du CPAS, mais vous savez pertinemment bien que ce montant du chèque sport de 50 € est attribuable à toute personne molenbeekoise, sauf les personnes qui émergent du CPAS, par ce que le CPAS normalement apporte les moyens relatifs au sport.

J'espère ne pas avoir oublié de question. Les lieux, ça a été précisé, je vous ai dit, ça sera l'Administration... Ah d'accord vous me demandez les lieux où les chèques pourront être utilisés. La plupart des clubs sportifs molenbeekoïses acceptent les chèques sport. Les clubs sportifs, dans leur grande majorité, même si il y a toujours quelques capricieux qui ne les acceptent pas. En culture, la Maison des Cultures bien évidemment les accepte, mais pas que, et également d'autres lieux qui pourront les accepter. Moi après, je m'occupe de matières sportives, donc je peux vous dire tout sur le sport, mais dès qu'on s'écarte un petit peu du sentier, c'est plus périlleux et plus compliqué pour moi. Voilà, je pense que j'ai que j'ai parcouru toutes les questions qui m'ont été posées, saut peut-être l'une ou l'autre que vous relancerez.

Mme l'Echevine Zamouri :

Madame Goris, je voulais juste vous dire que c'est vrai, c'est correct que vous avez dit concernant le taïchi des seniors, que ça existait déjà avant, mais le seul détail, c'est que maintenant, ils ne payent plus pour la salle de sport grâce à Move, dont je suis la Présidente.

Mme Moreaux quitte la salle - verlaat de zaal.

M. Gjanaj reprend la présidence - herneemt het voorzitterschap.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci beaucoup pour ce complément d'information et je passe la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur l'Echevin, merci pour vos réponses. Effectivement, vous avez parlé du délai, vous avez fait votre mea culpa par rapport à l'opportunité pour les clubs et les parents justement pendant une période d'inscription qui est un peu dépassée, et donc ça fera souvent l'objet justement de, puisqu'on a mis en place ce nouveau règlement maintenant, ça ne posera plus de problème pour la suite. Autre point, c'était de voir si les montants, et là vous avez expliqué les montants qui avait été choisis maintenant, correspondaient à ces 95 % de demande, et donc je voulais juste savoir si ce que l'ancien Echevin des Sports mentionnait comme quoi il y avait eu 1.700 demandes de chèque, si vous confirmiez ce chiffre, parce que ça permet aussi pour l'évaluation du passé, de produire aujourd'hui votre nouveau règlement. Voilà, donc vous pouvez m'envoyer ça par écrit pour la suite, merci.

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence - treedt terug in zitting en herneemt het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Merci donc je voudrais relancer la question quand-même par rapport au lieu, les chèques culture, parce que bon la Maison des Cultures c'est bien, mais s'ils veulent aller écouter un orchestre, est-ce qu'ils peuvent sortir de Molenbeek est-ce que ça doit être explicitement que sur Molenbeek ? C'est aussi important que les gens sortent de la commune, au pus les personnes sont précarisées, au plus elles restent coincées dans leur quartier, donc c'est très important de leur permettre aussi de découvrir autre chose. Et puis, j'avais une deuxième question, c'était sur la communication, j'en profite pour dire que beaucoup de gens sont étonnés de ne plus avoir le petit journal communal. Donc on a vu peu de publicité pour ces chèques, et là aussi, c'est quand même important de veiller à ce que tout le monde soit au courant. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Azaoum :

Oui j'aimerais apporter une dernière précision, je vois que dans le dans le corps de ce texte, il manque la période justement, c'était d'une des questions vous aviez posée, la période où justement les demandes seront traitées, et donc vous verrez que dans le corps de texte, il manque la phrase, il faut donc ajouter la phrase : du 15 décembre au 15 février à raison de deux permanences par semaine et également deux samedis matins, voilà.

Mme la Présidente :

Oui, en fait c'est à la place de la formulation précédente qui parlait d'une seule fois par année civile et uniquement pour l'année civile en cours, puisqu'on est un peu tard pour utiliser cette formule-là, donc la formule qu'on vous propose, c'est d'inclure les vacances au moins 2 samedis et d'avoir au moins deux permanences par semaine et alors ce qui suit aussi, c'est une grosse campagne de communication vis-à-vis des familles.

Alors, je vous propose soit de choisir le voit soit l'unanimité. Ce sont des chèques, vous pouvez aller partout avec, il y a pas de localisation géographique. Alors, est-ce que je peux considérer l'unanimité sur ce point ?

Le règlement amendé est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

Het geamendeerde reglement wordt eenparig aangenomen.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

Laurent Mutambayi quitte la séance / verlaat de zitting.

27. Sport - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides - Octroi de subside aux clubs de sports molenbeekoïses - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.

Sport - Gemeentelijk reglement inzake de toekenning van subsidies - Toekenning van subsidies aan sportverenigingen in Molenbeek - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

Mme la Présidente :

Alors un point traditionnel de communication sur l'octroi de subsides.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Mais donc on avait souvent parlé du nouveau règlement et de l'installation de ce nouveau règlement, mais je voulais voir un peu dans la pratique, est-ce que, et là c'est une question adressée à Monsieur l'Echevin des Sports, est-ce que vous avez, suite au contact qu'il y a avec les différents clubs ou associations sportives, des clubs ou associations qui renoncent à la demande de subside à cause d'une lourdeur administrative, de la bureaucratie qui fait qu'ils n'ont peut-être pas assez de temps ou de personnel, est-ce que vous avez déjà eu ce genre de phénomène et comment, s'il se présentait, comment vous accompagnez les clubs ou association dans leur demande de subside ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai simplement une remarque de forme, dans le document BO, dans la délibération, il y a une coquille assez surprenante puisque au lieu d'indiquer au début de la délibérer « voir les décisions du Collège des Bourgmestres », il est indiqué « des Bourgmestres et des vieux évangélistes ». Je vous assure que c'est écrit comme ça et je trouvais qu'il fallait que je fasse un petit clin d'œil au Secrétaire communal.

(Rires - Gelach)

M. Majoros :

Nous pensions que le CDH était out.

Mme la Présidente :

Bravo Monsieur Ikazban, on voit que vous lisez les textes.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. l'Echevin Azaoum :

Merci madame la Présidente, merci Monsieur Vossaert pour votre question, en effet c'est vrai que ça peut être une difficulté pour un certain nombre de clubs, que de devoir remplir un document de demande de subsides, c'est une difficulté, mais elle est pas insurmontable, elle est pas insurmontable dans le sens où ma collaboratrice qui s'occupe de faire vivre justement cette fonction, est toujours aux petits oignons avec les responsables de

clubs, mais vraiment avec une proximité, une vulgarisation des choses, je vous avoue honnêtement, elle le fait vraiment avec beaucoup de respect et beaucoup d'égards, et donc je n'ai jamais eu jusqu'à preuve du contraire un club qui se serait planté dans la rédaction du document, parce qu'il y a

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, est-ce que je peux considérer l'unanimité ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

28. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Agic, Conseillère communale PS-sp.a, relative à l'engagement de Molenbeek contre les violences faites aux femmes et pour la reconnaissance du féminicide. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw Agic, Gemeenteraadslid PS-sp.a, over de inzet van Molenbeek om geweld tegen vrouwen te bestrijden en vrouwenmoorden te erkennen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Merci, on vient sur une motion beaucoup plus sérieuse, on quitte l'Évangile où les évangiles, une motion déposée par Madame Agic et Madame Garcia Fernandez et d'autres je crois, qui vous ont rejointes.

Je donne la parole à Madame Agic.

Mme Agic :

Merci Madame la Présidente, ça n'a malheureusement pas pu vous échapper, en 2019, les violences faites aux femmes continuent de faire la une des médias. Pour cette année, nous comptons déjà 19 femmes victimes de féminicide, dont une dans notre commune. L'année dernière, plus de 9.000 appels ont été reçus à Ecoutes, Violences conjugales et des publicitaires trouvent toujours judicieux d'utiliser l'image d'une femme recevant un coup parce qu'elle n'aurait pas choisi la bonne marque de Burger. Malgré la signature en 2011 de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, dite convention d'Istanbul et son entrée en vigueur depuis 2014, il y a 5 ans déjà, peu d'avancées dans son application ont pu être constatées en Belgique. Nous n'avons à ce stade même pas de chiffre officiel sur le nombre de féminicide dans notre pays, c'est grâce à la presse que nous pouvons arriver à ce chiffre de 17 femmes victimes de féminicide. Pour rappel, la convention d'Istanbul définit la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de l'homme, une discrimination de genre, et l'ONU indique qu'il s'agit de l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans notre monde. Évidemment, le niveau communal a toute son importance dans la sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes et notre zone de police doit être exemplaire dans l'accueil, l'écoute et le soutien aux femmes victimes de violences. Nous devons avancer concrètement dans notre commune sur l'application locale de la convention d'Istanbul, mais aussi montrer notre soutien symbolique à ces femmes parce que oui, les symboles sont importants, ils montrent que ces femmes existent, qu'elles ne sont pas qu'une donnée statistique et que nous devons être à leurs côtés. Enfin, évidemment, nous devons demander aux autres niveaux de pouvoir de prendre enfin leur responsabilité, pour qu'à

l'instar de l'Espagne, la Belgique devient un modèle européen de lutte contre les violences faites aux femmes.

Alors, comme vous êtes sûrement d'aussi bons conseillers que Jamal Ikazban et que vous avez tous lu les considérants de cette motion, je vais directement passer au décide où effectivement nous avons eu des modifications, car j'ai été rejointe par effectivement ma collègue Garcia Fernandez, qui malheureusement est absente ce soir, par Rajae Maouane et par Ahmed El Khannouss et par Michael Vossaert qui soutiennent également cette motion, et j'espère qu'elle aura le soutien de tous les membres de ce Conseil ce soir.

Alors je vous lis le décide : « article un, de demander au Collège de devenir précurseur dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, de présenter au Conseil communal un plan d'application de la convention d'Istanbul au niveau communal, de mettre en place des formations pour les gardiens de la paix ainsi que pour les éducateurs de Move, afin de sensibiliser et de les informer sur le sujet du harcèlement de rue, à terme sensibiliser l'ensemble de nos agents communaux au harcèlement, de mettre symboliquement en berne le drapeau communal le 25 novembre en souvenir des femmes victimes de féminicide en Belgique et dans le monde, de dédier l'espace d'un mur dans un lieu symbolique de Molenbeek au visage des femmes décédées suite aux violences conjugales afin de les sortir de l'anonymat, de travailler à un jumelage avec des villes qui ont réduit significativement les violences faites aux femmes, de demander aux écoles de travailler dans le cadre de la prévention à la vie affective et sexuelle à la sensibiliser aux questions de violence faites aux femmes, de promouvoir des Expositions itinérantes dans des lieux culturels, écoles, administrations, lieux de grand passage à l'instar de celle qu'on a connue ici au CCM sur les tenues que portaient des femmes victimes de viol. Article 2, demande à la Bourgmestre, membre du Collège de police, ainsi qu'aux conseillères et conseillers communaux également conseillers et conseillères de police de travailler sur l'application de la convention d'Istanbul au sein de notre zone de police. Article 3, demande à l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents d'avancer sur l'application de la convention d'Istanbul, invite le Parlement fédéral à adopter rapidement un Arsenal juridique ambitieux de lutte contre les violences faites aux femmes et à reconnaître le féminicide dans le code pénal, demande au Gouvernement fédéral de pérenniser et d'élargir les moyens des centres multidisciplinaires pour les femmes victimes de violences afin de répondre aux besoins et donc le conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre cette motion au parlement fédéral, au Parlement régional bruxellois, au Parlement flamand, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Premier ministre, au ministre de la Justice, au Ministre-président bruxellois, à la Secrétaire d'Etat à l'égalité des chances, au ministre président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la ministre des droits des femmes, au Collège et au Conseil de police de notre zone, la zone de Bruxelles-Ouest.

Donc je tiens encore une fois à remercier mes collègues qui ont participé à l'écriture de cette motion, j'espère que l'on pourra envoyer un message fort depuis Molenbeek aux femmes victimes de violences conjugales pour leur montrer notre soutien et les aider surtout à sortir de cet engrenage, merci.

(Applaudissements - Applaus)

Mme Moureaux quitte la séance, Monsieur Achaoui reprend la présidence.

Mevr Moureaux verlaat de zitting, Mijnheer Achaoui herneemt het voorzitterschap.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci, je passe la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Ma collègue Leila Agic le disait, les violences à l'égard des femmes constituent une violation pure et simple des droits humains et c'est la violation la plus répandue au monde selon les rapports qui sont dressés par Amnesty International. Alors par l'adoption de cette motion, initiée par le travail de Madame Agic et donc, je la remercie de cette initiative, et par l'application de ce texte juridique au niveau communal, je me réjouis et mon groupe se réjouit que Molenbeek devienne un précurseur en matière de lutte pour le droit des femmes. Il y a plusieurs points positifs à souligner dans cette motion, mais on se réjouit particulièrement que le drapeau soit mis symboliquement ce 25 novembre en mémoire des femmes victimes de violences. On le sait, la sensibilisation est importante, mais cette notion comporte également des actes concrets comme la formation très importante à destination des gardiens de la paix, des éducateurs de Move et donc, c'est très positif que Move soit associée à cela, mais aussi à terme des agents communaux, car on le sait, au sein de l'Administration et au sein de tout cadre de travail, il faut une formation importante notamment au sujet du harcèlement. Donc ma collègue, Leila Agic l'a dit, tous les niveaux de pouvoir sont concernés et donc il y a un travail assez important fait avec la ministre des droits des femmes, Madame Linard au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est important d'encourager également toutes les initiatives qui sont prises par le personnel communal et par les membres du Conseil communal. On se réjouit aussi qu'une cause aussi importante fasse fi des clivages classiques majorité-opposition et j'espère qu'on pourra travailler sereinement sur d'autres sujets qui puissent rassembler à maximum la majorité et l'opposition merci.

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevr. Moureaux treedt terug in zitting en herneemt het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Merci et surtout merci pour cette motion, ayant côtoyé des femmes victimes de violences, je voulais juste rajouter ceci : je dirais qu'à la violence se rajoute le sentiment d'impuissance, à l'impuissance se rajoute la honte, à la honte se rajoute le silence, et du silence, naît le désespoir que cela n'aura jamais de fin, merci.

Mme la Présidente :

Madame Evraud, peut-être pour quelque chose de plus drôle.

Mme Evraud :

Non pas du tout, pas du tout, je ne peux pas être drôle tout le temps.

Mme la Présidente :

Et le sujet n'est pas drôle.

Mme Evraud :

Non, pas du tout, j'ai vraiment trouvé ça très bien écrit et intéressant et d'autant plus triste que les 19 féminicides ont été découverts grâce à la presse et pas par un acte officiel. La deuxième chose que je voulais dire, c'est de ne pas oublier les personnes âgées qui sont

souvent victimes de violences et dans l'anonymat le plus complet parce que c'est quelque chose dont on ne se rend pas compte que ce soit quand le conjoint devient dément, que ce soit dans malheureusement certains homes ou dans certaines familles et là, c'est vraiment une violence qui n'est pas connue du tout et au niveau des jeunes, je crois qu'il serait important de bien apprendre aux enfants de détecter les signaux précurseurs de la violence parce qu'il y a des signaux qui sont évidents et on est démuné par rapport à ces signaux-là et avec les conséquences qu'on connaît, je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Ik geef het woord aan Mevrouw Vandenbempt.

Mevr. Vandenbempt :

Je voudrais dire que moi, comme PTB, je voudrais souligner la motion, que je suis tout à fait d'accord, que je soutiens toutes les choses qui sont reprises dans la motion totalement, au niveau de la formation prévention etcetera, j'ai un petit ajout à faire, c'est que je trouve aussi qu'on devrait donner la possibilité à la femme de sortir de cette situation précaire parfois où elle est et donner des possibilités financières, qu'elle peut sortir de cette situation aussi, l'indépendance financière de la femme. Je trouve ça très important aussi qu'on doit donner la possibilité de pouvoir payer des crèches par exemple pour les femmes, de donner des places dans les crèches, que les logements soient payables aussi pour ces femmes et finalement qu'elles aient un bon revenu. Donc je trouve l'aspect économique de cette femme très important aussi. Je suis tout à fait d'accord avec la motion et je la signe !

Mme la Présidente :

Heel erg bedankt !

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente, je crois que le respect de soi ne peut se comprendre qu'à partir du moment où on respecte les autres, et donc dans une vie en commun, je crois qu'il y a pas de possibilité de faire autrement que d'accepter la personne avec laquelle on vit telle qu'elle est et de la respecter un maximum. Alors je sais que dans tout ménage, il y a parfois une dispute qui peut intervenir, mais ce n'est pas la peine parce qu'il y a une dispute d'en venir aux mains, et donc il faut pouvoir trouver le moyen de communiquer. Parce que parfois aussi, le manque de communication qu'il peut y avoir dans un couple, est parfois aussi un manque d'éducation. Et donc, on sait très bien que certaines personnes peuvent-être violentes parce qu'elles sont par exemple analphabète ou parce qu'elles ne comprennent pas tout ce qui se dit et que le seul langage qu'elles ont appris dans leur jeunesse etcetera, parce que souvent on copie un petit peu des attitudes des parents ou des personnes qu'on a fréquentées, et donc, c'est un des éléments qu'il faut prendre en compte également. Voilà, je crois que c'est à chacun à aider les personnes qui se trouvent dans cette difficulté-là, parce qu'il y a des moyens de pouvoir les aider, mais il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a pas que des violences vis-à-vis des femmes, il y a également des violences qui sont faites vis-à-vis des hommes, il y a des violences qui sont faites dans des couples homosexuels et donc, c'est un petit peu la totalité des choses qui se prennent. Alors c'est vrai que les femmes, c'est un groupe plus important qui est maltraité, mais il faut tenir compte de la totalité et donc les associer à la motion, serait une bonne chose. Maintenant, je

ne demande pas spécialement une modification parce que je ne vais pas me lancer dans des amendements par rapport à cela, déjà le fait de l'avoir dit, c'est important. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à notre échevine du droit des femmes.

Mme l'Echevine Ouberri :

Merci Madame la Présidente, alors pour le groupe PTB, est-ce que j'ai bien compris que vous vous rejoignez cette mention, que vous la consignez, parce qu'à un moment ce n'était plus claire et je voulais juste être certaine. Vous êtes d'accord, très bien. Et donc voilà, chers collègues, en tant qu'Echevine en charge de l'égalité des chances, et pour la première fois à Molenbeek, des droits des femmes, je me réjouis du dépôt de cette motion, et je me réjouis d'autant plus qu'elle est soutenue par la majorité des groupes politiques de notre Conseil communal. Bien entendu, nous serons toujours auprès des acteurs de terrain qui luttent contre les violences faites aux femmes, toute en menant nos propres d'actions avec le soutien de nos services. Nous adhérons pleinement à l'esprit de la convention du Conseil de l'Europe qui est le premier traité juridiquement contraignant et le plus complet traitant des violences fondées sur le genre. Cette convention doit inspirer les collectivités locales pour les aspects tels que collecte de données, prévention, sensibilisation, éducation, formation des professionnels, faire participer le secteur privé et les médias. Nous devons également être sensibles aux multiples formes de violences faites aux femmes, telles que mariages forcés, violences psychologiques, harcèlement, violences physiques, violences sexuelles, mutilations génitales féminines et crimes au nom du prétendu honneur. Donc nous devons nous inspirer de tout cela dans notre action au quotidien. Alors en évoquant le quotidien et le local, nos actions peuvent également se lire dans l'actualité récente, comme deux plaintes déposées par le Collège suite à cette publicité immonde dont Leila a fait mention dans la motion. Donc l'une a été déposée auprès du jury d'éthique publicitaire, et la seconde, auprès de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nos actions se poursuivent aussi le 25 novembre prochain qui est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A cette occasion, notre commune participera avec le soutien de la Région à la campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes par notamment distribution des rubans blancs. Donc je vous invite à nous rejoindre au moment de la distribution. Et donc pour conclure sur la motion déposée ce jour, le collège est évidemment favorable aux demandes qui lui sont directement adressées, avec un plan d'application de la convention d'Istanbul au niveau communal. Donc cette demande rejoint l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, au niveau local, inspiré de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Ce point est repris dans notre déclaration de politique communale par ailleurs, et donc le second point évoqué aussi, c'est dans la motion de base et sur lequel le Collège répond favorablement et donc, pour la mise en berne symbolique du drapeau communal le 25 novembre, en mémoire des femmes victimes de féminicide en Belgique et dans le monde. Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors chers collègues, je voudrais pour une fois m'exprimer à titre personnel pendant un instant, tout simplement pour vous dire ma fierté de ce que ces deux femmes, qui ont arpenté les trottoirs le 25 novembre depuis des années, je les ai vues, j'étais avec elles pour distribuer le ruban blanc, puissent aujourd'hui porter haut ce combat ici dans le Conseil et avoir réussi à être rejointes par l'ensemble de nos conseillers, félicitations Mesdames !

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il faut un vote ou est-ce qu'il y a l'unanimité ? Parfait, je vous remercie !

(Applaudissements - Applaus)

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

Paulette Piquard quitte la séance / verlaat de zitting.

**29. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à l'urgence climatique. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de klimaatnoodtoestand. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Le point suivant était une motion déposée par Monsieur Sumlu concernant, l'urgence climatique. Je dois vous dire notre frustration au niveau du Collège de savoir que finalement on n'aurait pas de débat aujourd'hui là-dessus, et nous avons décidé, à ce sujet, de vous faire une déclaration : au nom du Collège, je dois vous dire que nous déclarons aujourd'hui la Commune de Molenbeek en urgence climatique.

Par ailleurs, nous vous proposons, ça, ce n'est pas une déclaration, c'est une proposition, de continuer à travailler le sujet dans un groupe de travail conjoint, entre les politiques et les citoyens. Et évidemment, je propose que dans ce groupe de travail, notre Echevin prenne la main et j'imagine également bien sûr qu'au moins Madame Agic, mais je suis sûr aussi des gens de tous les autres groupes, seront à la disposition des citoyens et pourront produire un travail qui pourra dans la continuité de ce que nous avons déjà voté, puisque nous étions une des premières communes à voter une motion qui n'avait pas encore ce nom, mais qui avait déjà ce contenu, en tout cas une grande partie du contenu proposé, de pouvoir continuer ce travail avec les citoyens.

Voulez-vous un débat sur ce sujet ? Monsieur Majoros souhaite une précision.

M. Majoros :

Mais donc je précise un nom du groupe ECOLO SAMEN, que le mois passé, à ce Conseil communal, le Collège a refusé ça, c'est exactement ce que vous venez de faire. Donc nous nous réjouissons du fait que vous aviez changé d'avis sous pression à la fois des citoyens et du groupe politique que je représente, qui avait déposé une motion en ce sens-là.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à votre proposition, je suis d'accord, mais je voudrais qu'on puisse être en tous les cas, je voudrais être associé en tant que chef de groupe, et donc vous avez

mentionné certaines personnes, mais j'ai peut-être, je n'ai pas entendu qu'on associerait tous les chefs de groupe dans le groupe de travail...

Mme la Présidente :

Très clairement, tous les Conseillers communaux, tous les chefs de groupes, tout le monde qui veut, s'investit dans ce groupe.

M. Vossaert :

Et alors aussi, ça n'a rien à voir avec le débat sur cette motion, mais je pense qu'il serait bien de pouvoir nous réunir entre chefs de groupe pour cette fameuse question du règlement d'ordre intérieur, et je vous invite, comme Monsieur Eylenbosch l'a fait, à nous convoquer simplement, en tant que Présidente du Conseil communal, pour qu'on puisse enfin plancher sur une méthode pour approuver des motions qui soient proposées à la fois par l'opposition et la majorité.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis pour, je pense que je l'ai dit, de faire un processus, mais alors on doit bien se préparer, il faut une procédure, parce que la section réunie était intéressante, mais en même temps, je pense qu'on doit encore vraiment approfondir les discussions. C'était pas du tout clair au niveau des chiffres, parce que ça, c'était une des raisons pour laquelle on a fait la section réunie, pour justement dépasser les intentions et pouvoir discuter avec des experts sur les chiffres et donc, en fait, on n'a pas fait ça encore, même pire, on a eu un échange dont on pourrait tirer les conclusions que peut-être les ambitions au niveau des réductions des émissions des gaz à effet de serre, c'était un coup de pub quelque part. Donc je pense que c'était plutôt dans le débat, donc je voudrais avoir un débat sur l'importance de cette réduction des émissions de gaz à effet de serre, un vrai débat : quels sont les objectifs pour sauver la planète et c'est quoi les options que la Commune peut prendre en main. Et donc, ce débat-là, en fait, on n'a pas encore vu réellement ce qu'on peut prendre en main à notre échelle et quels sont les moyens qu'il faut et est-ce qu'il faut aller les réclamer ailleurs s'il le faut, mais ce genre de discussion au niveau des ambitions, on ne l'a pas eu réellement. Je voudrais que le groupe de travail puisse aboutir à un résultat, mais en passant par une bonne discussion fournie et peut-être inviter des experts extérieurs, on en a en Belgique, donc invitons-les.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis très content que Molenbeek déclare l'urgence climatique, première chose. Merci d'avoir appelé qu'une mention avait déjà été votée ici, où Molenbeek s'engageait pour le climat. Concernant le groupe de travail, moi je trouve ça extrêmement positif de pouvoir associer les élus qui le souhaitent, les techniciens et les citoyens. Je rappelle que lors de la précédente législature, on a aussi travaillé comme ça, sur base d'un groupe de travail pour notamment les investissements dans les régions du monde où on ne respecte pas les droits

de l'homme, et je trouve que c'est un groupe de travail qui avait apporté de bons résultats, je trouve extrêmement intéressant la proposition qui a été faite et évidemment, nous la soutenons.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, alors je propose de passer à l'interpellation de Monsieur De Block sur l'absence de professeur de néerlandais à l'école 1.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Madame la Bourgmestre déclare que la Commune est en urgence climatique.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Mevrouw de Burgemeester verklaart dat de gemeente in een klimaat noodsituatie verkeert.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

Carine Liekendael quitte la séance / verlaat de zitting.

Joke Vandembemt quitte la séance / verlaat de zitting.

Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.

Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.

**30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'absence de professeur de néerlandais à l'école 1.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de afwezigheid van leraar van Nederlands in school 1.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, donc on a on a discuté déjà il y a pas mal de temps sur cette problématique, depuis plusieurs années. C'est quelque chose qui revient et je voulais savoir si récemment à l'école 1, des parents se sont mobilisés, le mardi 17 septembre, pour en fait se plaindre de l'absence de leur prof de néerlandais, pas depuis le début de l'année, pas depuis la rentrée début septembre, mais depuis plusieurs mois. Moi j'ai entendu, donc je voudrais avoir des infos claires que pour la 3^{ème}, il n'y a même plus de réel cours de néerlandais inscrit dans l'horaire, alors que je crois qu'en fait, c'était obligatoire, à Bruxelles. Et donc, de là ma question, est-ce que les cours de néerlandais sont donnés, est-ce qu'ils sont prévus, est-ce qu'ils ont lieu comme la loi le prévoit, et depuis janvier 2019 quelles classes de quelles écoles communales n'ont pas eu le droit à un professeur de néerlandais et pendant combien de mois. Et donc quelle est la situation fin septembre, donc j'ai entendu que finalement, après avoir rencontré la Bourgmestre je crois, ce jour-là, un enseignant ou une enseignante de néerlandais a été trouvée. Alors de là, une question subsidiaire, si en fait, après avoir demandé, redemandé et encore redemander, on ne trouve pas, mais puis, on passe par la Bourgmestre et qu'on trouve quand même, est-ce que c'est qu'on a trouvé une nouvelle personne, est-ce qu'on a tiré une personne d'ailleurs, et ma question est donc d'où vient cette prof de néerlandais, c'est quelqu'un de supplémentaire, où est-ce que c'est quelqu'un qu'on a retiré d'ailleurs et est-ce qu'alors ça a eu des conséquences dans une autre école. Si c'est une nouvelle personne, quel était le problème pour l'engager en fait dès le départ en septembre ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente, comme nous le savons tous et toutes, l'enseignement connaît une grosse crise de pénurie de professeurs à ce jour, et effectivement dans de nombreuses matières telles que les langues, mais aussi les sciences et les mathématiques. Nous sommes confrontés à un désintérêt des jeunes recrues pour l'enseignement, car il s'agit d'un métier pénible et dont la pénibilité n'est pas encore vraiment reconnue. A ce jour, vu la pénurie sur le territoire francophone, les jeunes recrues ont la possibilité de choisir école ou quartier pour professer. Nombreux sont les jeunes professeurs qui ne dépassent pas une ou deux années de prestation, car le métier est usant et demande de plus en plus d'investissement personnel et de travail administratif en dehors des heures de prestation : préparation journal de classe, copies, rapports d'activité, rapports de compétence sur le travail quotidien des enseignants, en plus de la présence en classe, de la discipline à instaurer, de la chasse à l'absentéisme et au décrochage scolaire, des surveillances des récréations et autres. Il est de plus en plus difficile pour une direction d'école de parvenir à motiver les troupes, tant elle est déjà préoccupée à tenter de remplir toutes les tâches demandées et à trouver des candidats. Le travail administratif a décuplé en 15 ans, tant en fondamental qu'en secondaire. Avec toutes ces conditions, il est difficile de trouver des enseignants formés, mais il est encore plus difficile de trouver du personnel de remplacement ou du personnel sans titre pédagogique, vu la législation en vigueur. De nombreuses actions de sensibilisation et de revalorisation de l'enseignement sont mises en place, tant à Bruxelles qu'en province. Des efforts considérables sont faits pour valoriser l'enseignement et l'enseignant dans sa profession, et lui donner les outils pour réussir une carrière. La Fédération Wallonie-Bruxelles y travaille ferme dans son pacte d'excellence. La problématique dépasse largement le territoire communal, ne pourrait-on interroger la Région de Bruxelles-Capitale afin que des incitants soient débloqués pour redorer l'image de l'enseignant et attirer les nouveaux acteurs au sein de la capitale, merci.

Mme la Présidente :

Y a-t-il un autre Conseiller qui souhaite s'inscrire ?

Alors Monsieur De Block, merci beaucoup, alors c'est vrai qu'il y a quelque chose de magique parce que ses parents sont venus me voir, je pense un lundi, et le mercredi, il y a pu y avoir un professeur dans l'école. Mais je dois que ça n'a rien à voir avec le fait qu'ils m'aient vue. Je voudrais ici rendre hommage à notre personnel de l'Instruction publique, parce que le tableau dantesque et difficile qui vient d'être brossé par Monsieur Milis, correspond à la réalité. J'ai envie de dire que nos écoles s'en tirent plutôt bien par rapport à ça. Oui oui, je sais que c'est difficile à entendre, je sais que ce n'est pas forcément le ressenti de tous les parents et je comprends que ce soit difficile, mais je dois bien vous dire que tous les jours, notre service de l'Instruction publique se démène par tous les moyens pour pouvoir nous trouver suffisamment de professeurs, que ce soit des instituteurs maternels, des instituteurs primaires, des professeurs de néerlandais, mais aussi assistants sociaux, logopèdes, etcetera. Et donc, le jour où est entré en classe, à l'école une, ce nouveau professeur de néerlandais, un deuxième nouveau professeur de néerlandais avait également été engagé, qui a rejoint une autre école. Mais donc, c'est quelque part, non pas une forme de bricolage, mais en tout cas une forme de travail de débrouille au jour le jour, pour pouvoir remplir nos périodes et nos classes. C'est très difficile et je remercie encore tous nos fonctionnaires qui font ce travail remarquable. Alors non, ils venaient d'ailleurs de l'extérieur, ce sont des personnes nettes en plus. Voilà, et donc évidemment, il nous faut les sous pour pouvoir les accueillir, ce qu'on a débloqué, il nous faut des programmes originaux

pour les attirer, les motiver, les garder et là, je parle de manière générale de toute notre communauté pédagogique, et c'est ce qu'on est en train d'essayer de faire. Et donc, on attire régulièrement des nouvelles têtes et on les garde. Donc moi je pense que notre pouvoir organisateur est quand même dans une forme de vitalité tout à fait intéressante, il est loin d'être mort, et il est loin d'être dans une difficulté aussi grande que celle qui a été décrite tout à l'heure. Mais c'est vrai que c'est difficile et donc si je peux vous assurer que les cours de néerlandais sont bien prévus et dans la majorité des cas organisés de la 3^{ième} à la 6^{ième}, ce qui était votre question, il faut reconnaître que malheureusement, de manière ponctuelle ou parfois plus longue, et ça, ça a surtout été le cas dans les années précédentes, la pénurie d'enseignants n'a pas permis de couvrir toutes les périodes. Voilà, ça n'est pas spécifique à Molenbeek et je vous remercie pour ceux qui l'ont dit, loin de là, la région entière est affectée et plus loin de nous, la Communauté française toute entière est affectée. J'attends beaucoup du nouveau décret sur la formation des enseignants qui va normalement permettre, je le souhaite, qu'en troisième et quatrième, nos enseignants eux-mêmes soient formés pour enseigner les bases du néerlandais, parce que normalement, c'est ça le principe, normalement le principe c'est que la Fédération n'intervient pour des profs de néerlandais qu'en 5^{ième} et en 6^{ième}. En 3^{ième} et 4^{ième}, ce serait les professeurs eux-mêmes qui devraient normalement assumer ces heures, mais c'est compliqué, parce que beaucoup d'instituteurs et d'institutrices ne se sentent pas capables, ne se sentent pas suffisamment formés pour aborder cette matière. Et donc, qu'est-ce qu'on a fait dans le PO, on a une Cellule pédagogique, qui vous le savez est très active, et qui a déployé toute une série de méthodes et de matériel pédagogique pour que nos instituteurs puissent aussi donner ces heures. Mais ce n'est pas partout satisfaisant et nous le savons.

Alors je viendrai aussi, j'espère, avant la fin de l'année, avec quelques nouveautés, en matière de néerlandais, là je ne veux pas déflorer le sujet ce soir, mais je crois que vous serez contents. Et puis pour finir, Monsieur De Block, moi je suis toujours très heureuse de voir l'attention que vous portez à l'organisation des cours de néerlandais dans deux écoles, je suis très contente de ça, mais dans cet esprit, j'ai retenu que vous aviez proposé de nous aider à trouver des enseignants qualifiés, et à ce jour, on attend toujours votre première candidature par rapport à l'aide que vous nous aviez promise. Et si vous pouvez nous aider, ce serait volontiers ! Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vous remercie pour la réponse, vous n'étiez pas très précis sur le nombre d'heures qui n'ont pas été garanties, est-ce que vous pouvez être plus claire là-dessus, plus précise et très concrètement, si vous dites ok, il manque autant d'heures pour le PO, de professeurs qui ne sont pas capables en 3^{ième} et 4^{ième} de le faire eux-mêmes, et de profs qu'on ne trouve pas, et en 5^{ième} et 6^{ième} et qui sont vraiment profs de néerlandais. Je pose la question parce que est-ce que la Commune ne peut pas effectivement engager ces gens-là, est-ce que c'est un problème de financement, est-ce qu'on ne trouve pas ces gens, est-ce qu'on ne les trouve pas parce que les horaires sont trop difficiles, trop coupés. Donc voilà, ils n'existaient pas, et est-ce ces membres sont répartis...

Mme la Présidente :

Ecoutez, vous savez ce que je vous propose, très simplement, il faut vous rendre compte, quand vous rentrez une question le jeudi ou le mercredi, je sais pas quel jour vous l'avez rentrée, qui est aussi précise que, depuis janvier 2019, quelles classes, de quelles écoles n'ont pas eu droit à un professeur pendant combien de mois, quelle est la situation fin septembre 2019, on est dans l'impossibilité, au niveau des services, en assumant le service général, de vous répondre dans ce délai. Donc je vous propose tout simplement de rentrer

une question écrite, et si vous voulez la compléter par rapport à ce qui était dans votre question initiale, ce sera bien volontiers qu'on y répondra, mais pas en 4 jours.

M. De Block :

Mais ce n'était pas une question qui était rentrée en 4 jours, c'est une question qui est rentrée il y a deux semaines et demie.

Mme la Présidente :

J'en suis désolée, je n'en suis informée que depuis 4 jours et je n'ai pas cette réponse.

M. De Block :

Mais donc, je la retransformerai en question écrite...

Mme la Présidente :

Avec les compléments que vous venez de donner, qui sont très intéressants et moi-même, je suis intéressée d'avoir les réponses de ce que vous demandez là, mais je les ai pas aujourd'hui.

M. De Block :

Et donc actuellement, on n'a pas de d'état des lieux de ce qui manque et vous les donnerez par écrit.

Mme la Présidente :

Pas sous cette forme-là.

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Daif, Conseiller communal PS-sp.a, relative aux nuisances des salles de fêtes.
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Daif, Gemeenteraadslid PS-sp.a., betreffende de overlast van de feestzalen.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Merci Madame la Présidente, les salles de fêtes sont des lieux de joie pour les fêtards et une source de revenu importante pour les propriétaires. Cependant ce sont des lieux de nuisances pour les voisins et une source de dévaluation immobilière. Par leurs bruits (klaxons, bruits de moteur, bruits des personnes, etc.), une source de problème de santé pour les habitants avoisinants, en perturbant leur sommeil et leur tranquillité. De plus, les places de parkings, déjà très rares, sont prises au détriment de la population locale, qui de ce fait, doit trouver une place très éloignée de leur domicile.

Il y a des salles qui ne sont pas autorisées à être louées en raison d'un défaut de permis, que ce soit d'urbanisme et/ou d'environnement. D'autres, sont des lieux d'activités

sportives et se transforment en salle de fête le soir. Certes notre commune a besoin de lieux de fêtes. Pour pallier à ce besoin, la Commune peut mettre à disposition les locaux, des écoles, comme les réfectoires, les salles de gymnastiques, les cours, ... Cette mise à disposition pourrait se faire moyennant paiement, la journée des jours fériés et week-end et sans nuire au voisinage.

Madame la Présidente,

Je souhaiterais savoir :

- Combien de salles de fêtes existent sur le territoire communal ?
- Combien de salles de fêtes communales ?
- Combien de salles de fêtes privées ?
 - Celles qui sont autorisées à exercer en ayant leur permis d'urbanisme et d'environnement ?
 - Celles qui exercent illégalement ?
- Pour les salles qui ne sont pas en ordre, quelle est la position du collège ?
- Pour pallier à ce manque de salle, le collège ne pourrait-il pas mettre à disposition les espaces des écoles: cours, réfectoires, salles de gymnastique ?

Je vous remercie pour vos réponses.

*Mme Moureaux quitte la séance, Monsieur Achaoui reprend la présidence.
Mevr Moureaux verlaat de zitting, Mijnheer Achaoui herneemt het voorzitterschap.*

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Les salles de fête sont souvent placées à l'écart des habitations afin de ne pas nuire aux occupants des alentours. Ces salles de fête ont pour la plupart toujours été au même endroit. Pour ce qui est des parkings, nous connaissons en effet une situation difficile, autant pour les habitants que pour les fêtards. C'est aussi le cas des restaurants ou d'autres lieux de divertissement qui ne possèdent pas de parking propre. Cependant, se retourner vers les écoles n'est pas une solution simple et nécessite l'intervention de nombreuses personnes. Par ailleurs, ce n'est que déplacer le problème et en créer d'autres, sachant que les écoles sont habituellement entourées d'habitations. En effet, en tout premier lieu, les écoles ne sont pas couvertes par des services de sécurité pour ce type d'occupation : boissons alcoolisées, cigarettes, vaporettes, matériel de sono et jeux de lumière. Il est fréquent que les installations électriques ne soient pas suffisantes, car nos écoles sont parfois vétustes.

En second lieu, le concierge devra être sur place et être rémunéré, ou pouvoir récupérer des heures de prestations tardives, qui aura la responsabilité de signer un contrat d'occupation. Une charge de travail complémentaire naîtra dès lors que les locaux doivent être propres et accessibles le lundi pour les élèves et les enseignants. Qui viendra nettoyer et vérifier l'état des locaux le dimanche, comment va-t-on limiter l'accès de locaux aux espaces extérieurs, comment va-t-on surveiller. Il y aura lieu d'établir un état des lieux d'entrée et de sortie, un relevé des compteurs, de mettre à disposition des toilettes et des commodités, qui sera en charge de signer un contrat d'assurance, Commune-privé. Il est bien plus souhaitable d'utiliser les salles dédiées aux activités festives que nous connaissons et de travailler de commun accord avec des propriétaires, les habitants et les pouvoirs

communaux pour une sensibilisation à la problématique, à une conscientisation des nuisances causées et demander l'appui des services de police en cas de nécessité, merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je passe la parole à notre Echevin, Monsieur Amet Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Merci Monsieur le Président, en ce qui concerne les salles de fêtes qui existent sur le territoire communal, qui sont celles qui sont reconnues, qui ont voilà qui sont rentrées dans une procédure de régularisation, il y en a 17. Combien y a-t-il de salles de fêtes communales, il y en a deux. Combien de salles de fêtes privées, forcément 15. Celles qui sont autorisées à exercer en ayant leur permis d'urbanisme et d'environnement, il y en a 16 et celles qui exercent, ou en tout cas qui n'ont pas les permis requis, c'est une seule, sur tout le territoire et dont on s'occupe justement pour faire en sorte qu'elle n'exerce plus. En ce qui concerne la position du Collège concernant les salles qui sont pas en ordre, forcément, nous tous nos efforts sont concentrés pour essayer de faire en sorte que sur le territoire, ne s'exerce aucune autre activité que celles qui sont autorisées, et donc qui ont un permis d'urbanisme et le cas échéant, un permis d'environnement. Donc je pense que c'est une position tout à fait légaliste, rien de l'illégal n'est toléré on en tout cas ne sera toléré par le Collège et c'était déjà, je pense, la même la position des autres Collèges précédents.

Alors quant à votre proposition de mettre à disposition les espaces d'école, je pense que je peux aller dans le sens de Monsieur Milis qui en a parlé déjà, les écoles ne sont pas du tout adaptées pour ce genre d'activité, et sans compter qu'il faut aussi des demandes de permis d'urbanisme, d'environnement, tout ça doit changer. A l'heure actuelle, ce sont des équipements collectifs et donc, ça devrait faire l'objet de toute une série de demandes, et aussi respecter des critères qui sont très strictes pour ce genre d'activités. Et donc pour ce qui concerne les fêtes, ce qui est le plus fortement demandé, je ne pense pas que ça puisse être réalisé dans ces activités-là, sans compter que si on éloigne de sa propre maison une salle de fêtes, pour envoyer vers un autre quartier qui est une école, on aura juste reporté, comme l'a dit Monsieur Milis, le problème. Et aussi, je ne pense pas que c'est adapté, par contre, comme vous avez pu l'entendre et de façon de plus en plus intensive, les écoles sont utilisées aussi pour d'autres activités, pas des fêtes, mais en tout cas des activités extra-scolaires, je pense que ça, c'est la volonté aussi du Collège, mais bien sûr, dans les limites de ce qui est acceptable dans ce genre d'infrastructures.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Merci Monsieur le Président, je remercie Monsieur l'Echevin pour sa réponse. Les salles communales, il y en a deux, une au Karreveld et l'autre au Sippelberg. Mais vous n'avez rien dit sur la problématique du parking qui cause problème. Et est-ce qu'il y a aussi une concertation avec la police quand les voisins appellent pour tapage nocturne. Ce sont des nuisances qui entraînent des problèmes de santé. Il faut que le Collège soit vigilant par rapport à ça, parce qu'il y a des enfants, il y a des personnes âgées, des enfants qui vont le lendemain à l'école. Il faut que vous soyez vigilants à ces aspects-là.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je passe la parole à Monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Au niveau des procédures qui ont lieu dans ce genre de demandes, tout ça est normalement intégré dans la demande, les permis d'environnement. C'est justement essayer de voir ce qu'il y a comme nuisances, et donc les nuisances sont celles que vous avez exposées, donc toutes les nuisances sonores etc., et à partir du moment où en fait, après une enquête publique et des éventuelles plaintes de la part des personnes, on restreint les horaires des jours etcetera, et tout ça est en fait intégré dans le permis d'environnement, mais on comprend qu'il y a sûrement encore d'autres problèmes à prendre en considération. Et alors c'est une négociation avec les détenteurs de ces permis et éventuellement au renouvellement, parce que vous savez qu'on n'a pas eu de nouvelles salles qui se sont présentées pour avoir un permis d'urbanisme ou un permis d'environnement. Mais sûrement, au renouvellement des permis d'environnement, c'est là où on a vraiment la main, on prendra en considération tous les éléments qui nous sont présentés et sûrement toutes les plaintes. Et d'ailleurs, je pense qu'au niveau par exemple de la rue Vandenpeereboom, il y avait là 2 salles qui n'avaient pas de permis, ce n'est pas maintenant que ça a été fait, mais c'était tous ces problèmes-là qui étaient déjà présentés et ces salles ne sont plus là, elles ont été fermées. Mais à partir du moment où il y a un permis d'environnement et un permis d'urbanisme, malheureusement nos marges de manœuvre sont assez limitées. Par contre, lorsqu'il y aura le renouvellement, sûrement, on prendra en considération tous les éléments dont vous avez parlé. Mais pour l'instant, je dois vous dire qu'il y a une seule salle où il y a des problèmes de cette nature qui sont relayés, mais pour les autres salles, ça ne pose pas réellement de problème.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur l'Echevin, nous passons à la prochaine interpellation.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Raiss, Conseillère communale PS-sp.a, relative à l'abattage de 16 arbres au parc Albert.
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Raiss, Gemeenteraadslid PS-sp.a., betreffende het vellen van 16 bomen in het Albertpark.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Saliha Raiss, Conseillère communale PS-sp.a, relative aux tours Brunfaut.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Saliha Raiss, gemeenteraadslid PS-sp.a., met betrekking tot de Brunfaut-toren.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

Je l'avais introduite, mais apparemment la question n'était pas parvenue à Madame Zamouri, donc je ne crois que je serai dans l'impossibilité d'avoir des réponses à ma question et par ce fait, je pense qu'on sera obligé de la reporter.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

D'accord, le point est reporté.

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal Défi, relative au retrait des vélos électriques "Jump" dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi, met betrekking tot de terugtrekking van de "Jump" elektrische fietsen in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci, cette interpellation se réalise dans le cadre d'une information qu'on a reçue par voie de presse nous avons appris par voie de presse début septembre. On a constaté le retrait des vélos électriques Jump dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean et dans d'autres communes bruxelloises (Anderlecht, Koekelberg, quartier de Laeken,..) Molenbeek n'était pas la seule commune visée par ce retrait. Selon la société UBER, propriétaire des vélos, le retrait se justifie par des faits de vandalisme.

Dans le cadre d'interviews, d'interpellation dans la presse, Madame la Bourgmestre, vous avez indiqué : *"Tout cela ressemble à une forme de capitalisme assez dure, où l'on choisit ses marchés commerciaux, où l'on interagit peu avec l'autorité publique. On délaisse facilement les quartiers, ce qui est l'inverse d'un service public "*. Il y avait même une autre partie de votre interview où vous aviez évoqué le fait qu'on avait juste bidouillé des vélos, qu'il ne s'agissait pas de vélos cassés, mais de vélos bidouillés, volés, c'est-à-dire qu'on est intervenu dans les dispositifs de sécurité pour ne pas payer. Ce qui a fait réagir certaines formations politiques et notamment le parti qui est associé à vous dans la majorité, mais plutôt de l'extérieur, où on semblait dire qu'on banalisait ces faits de vandalisme et donc, ce que j'ai fait moi de mon côté, c'est de poursuivre le débat au niveau de la Région. Et donc, on a eu une interpellation de la Commission à la mobilité où on a eu une réponse de la ministre la mobilité qui parlait justement du phénomène, à la fois de la problématique des trottinettes, de tout ce que ça engendrait comme insécurité, de voir quels dispositifs on devait mettre en place pour pallier ces problèmes, ces accidents ou ces manques de respect du code de la route qui étaient souvent évoqués, mais aussi ces questions du cyclopartage du vélo partagé dans les communes. Et donc, elle indiquait qu'une réunion, qu'un groupe de travail qui allait réunir les communes, les zones de police et les différents opérateurs, allait se tenir le 17 octobre, c'est-à-dire demain. Et donc j'avais poursuivi dans l'interpellation, donc on m'avait donné une réponse sur comment la Région allait aborder cette problématique, et ensuite je voulais voir un petit peu comment la Région avait été interpellée par la société Uber, et comment la société Uber avait interpellé la Commune pour ce potentiel retrait. Et donc là, on nous indiquait que la société privée avait averti le 21 août l'administration régionale et la Commune, qu'elle allait retirer ces services des communes que j'ai citées précédemment et donc notamment la nôtre, à partir du 23 août. Et donc ceci me fait dire qu'à la fois il y a aujourd'hui et bien une conséquence pour les Molenbeekoïses qui voudraient utiliser ce genre de service. D'ailleurs, je me rattache à votre note de politique générale où vous voulez justement créer une forme de partenariat avec le service public et les services privés par rapport au vélo partagé et donc, ça va un peu à contrario de ce que Madame la Bourgmestre déclarait à la presse. Et un autre point, c'était de voir comment et ça, j'avais suggéré que suite à cette annonce, comment la Commune allait réagir. Et donc, j'avais proposé une réunion d'urgence avec l'opérateur privé pour trouver des solutions. Alors on

peut très bien y voir des raisons valables ou des raisons qui ne sont tellement pas justifiées, mais je voudrais comprendre comment la Commune a réagi, comment on a on a pu participer à cette à cette décision. Ensuite de voir à l'avenir, et bien comment la Commune va interagir avec la Région, est-ce qu'elle va participer, j'imagine, au groupe de travail du 17 octobre, qui est convoqué pour le 17, peut-être la date a changé, mais en tous les cas, c'était ça qui était prévu, et alors qu'est-ce que vous avez, vous, tiré comme expérience par rapport aux aspects de sécurité. Parce qu'on sait très bien et si on regarde un petit peu les éléments qui a été repris par la société, il y a des éléments de fait de vandalisme et donc, je voudrais voir qu'est-ce qu'on a préconisé comme initiative, comme mesure pour sensibiliser par rapport à la fois à la sécurité, mais aussi à la question du stationnement, parce que ça, ça a été souvent repris dans les développements, les débats, il y a eu souvent une question autour du stationnement de ce dispositif de vélo, ou de trottinette, est-ce que la Commune a envisagé même des solutions à ce niveau-là ? Voilà un petit peu l'ensemble de mes questions et je serais ravi d'avoir votre réponse et votre positionnement sur ce débat qui a apporté beaucoup de réactions au niveau régional, et ici, je ne doute pas qu'il y aura d'autres personnes qui vont se joindre à mon interpellation.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, alors les déclarations de la Bourgmestre concernant Jump, suite aux déclarations d'Uber, la multinationale sans foi ni loi qui pense qu'elle peut faire ce qu'elle veut ici, ont suscité beaucoup de réactions à Molenbeek et en dehors. J'ai assisté au Parlement à un débat surréaliste où tout d'un coup, tout le monde est aux bottes d'une multinationale. Mais moi, je vais vous dire, les déclarations de la Bourgmestre, moi je les soutiens à 2000 pourcents, et je trouve même qu'elle a été courageuse, parce qu'elle a dénoncé un fait, c'est qu'on a des multinationales qui se comportent comme des voyous et qui pensent qu'ils peuvent venir faire ce qu'ils veulent ici, sur le territoire, sans respecter aucune règle.

Alors c'est quoi Jump, Lime, moi je suis pour un maximum de mode de transport alternatif. La trottinette, c'est sympa, le vélo, moi j'en fais, je suis un abonné de Villo! également. Mais moi, je constate que le free-floating, le fait de pouvoir stationner n'importe où, n'importe comment, ça emmerde tout le monde, ça emmerde les personnes âgées, ça emmerde les PMR, ça crée de l'insécurité totale dans nos quartiers, et je trouve qu'il faut mettre de l'ordre là-dedans, j'ai toujours plaidé par rapport à ça, et même si on est une multinationale qui pèse des milliards. En plus de ça, ces multinationales, elles défendent un modèle social que moi, personnellement, je combats. Ce sont des multinationales qui en fait sont contre le salariat. Aujourd'hui, on a créé un nouveau mode de travail, des esclaves. Je ne sais pas si vous savez, mais vous avez des gens qui reçoivent trois ou quatre euros pour aller recharger des trottinettes, trottinettes qu'ils doivent sortir à nouveau avant 6h00 du matin à des endroits bien précis. De temps en temps, il y a une trottinette à 7 €, mais elle est très loin et c'est le premier arrivé qui la prend. C'est de l'esclavagisme, c'est un modèle social que nous ne défendons pas et que nous ne pouvons pas défendre. Ok pour la modernité, ok pour les initiatives privées, moi je ne suis pas dogmatique par rapport à ça, mais faut respecter des règles, et ces sociétés ne respectent pas de règles, elles se comportent comme des voyous, c'est quelque chose qui est inacceptable, la Bourgmestre l'a dit de manière franche et c'est la seule chose qu'on peut lui reprocher, sa franchise. Elle a dit les choses clairement. Et alors on en profite pour stigmatiser Molenbeek, c'est incroyable. Et au Parlement, j'ai assisté à ça, vous avez une majorité d'élus de certains partis, tout d'un

coup, ils sont devenus les défenseurs des multinationales. Personne ne pense aux personnes âgées qui sont emmerdées à cause des trottinettes et des vélos, ces PMR qui ne peuvent plus circuler. Moi je trouve que c'est inacceptable, le free-floating, il faut y mettre fin faut. Et concernant la stigmatisation de Molenbeek, c'est faux et archi faux. Moi, j'ai été membre du Collège avec Jef Van Damme, à l'époque, on a fait la promotion de l'installation des stations Villo !, même dans notre Collège, on a dû convaincre des camarades. Et bien aujourd'hui, Villo ! à Molenbeek, vous en avez partout et il n'y a quasiment pas de vandalisme, en tout cas, pas plus qu'ailleurs. Cambio également, on a des voitures partagées, ça fonctionne aussi très très bien très très bien, alors que beaucoup avait des craintes et des peurs. A Molenbeek, ça se passe très bien. Et puisqu'on parlait de Jump et de Lime, je ne vais pas me focaliser que sur eux, dernier exemple, et je termine là-dessus, Drive Now, des BMW en free floating, et si vous regardez les endroits sur une carte où vous pouvez utiliser Drive Now, on dirait qu'on a créé une nouvelle frontière ici à Bruxelles, on a créé une frontière dans les quartiers ici à Molenbeek-Saint-Jean. C'est inacceptable et j'ose espérer que tous les démocrates de ce pays, de cette région et de cette commune vont se lever contre le diktat de ces multinationales voyous, pour défendre l'intérêt des concitoyens de nos quartiers et de notre commune.

*Madame Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.
Mevrouw Moureaux keert terug in zitting en hervat het voorzitterschap.*

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Alors il est 24h35, nous écoutons la réponse de l'Echevin Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Madame la Présidente, merci pour l'interpellation. Sans aucun doute, je rejoins mon collègue Jamal Ikazban pour toutes les précisions et la réponse apportée, ceci étant, j'aimerais préciser un certain nombre de choses, Molenbeek n'a pas attendu cette situation-ci pour réagir. Très brièvement, notre service de Mobilité et moi en tant qu'Echevin également, nous n'avons jamais été consultés, ni pour une réunion, ni pour une table ronde d'évaluation par rapport à la problématique qui a été évoquée, ça, c'est très clair.

Il faut revenir sur les faits, car Molenbeek a été stigmatisé, et donc ils ont prétexté qu'on nous avait demandé un certain nombre de choses, nous n'avons jamais participé à quoi que ce soit de Jump, sur ce sujet-là. Je voudrais néanmoins rappeler un certain nombre de choses, l'ordonnance du 29 novembre qui régit justement les modes de transport partagés en flotte libre alternatif et donc, toutes les communes ont été invitées à pouvoir, je dirais, recenser un certain nombre de zones d'interdiction, et très très rapidement, le collège a pris une décision assez rapide et a présenté trois possibilités, la place de la Duchesse, la Place communale et toute la rue de Comte de Flandre, le Parvis Saint-Jean-Baptiste avec la rue Doyen, l'esplanade Sainte-Marie, donc toute interdiction à ce niveau-là, justement parce que c'était un espace très fréquenté etcetera, et donc, la probabilité de l'insécurité était importante. D'autres zones d'interdiction pourront s'ajouter par la suite à cette liste, donc nous sommes restés très attentifs et bien évidemment, nous sommes en train d'analyser les possibilités de pouvoir étendre ce champs-là. Dans un deuxième temps à venir, les communes communiquerons les zones dites de concentration, c'est-à-dire les emplacements précis où pourront être déposés les véhicules concernés, zone d'interdiction et de concentration vont donc cohabiter. Donc voilà, alors ce sont principalement ces deux sortes de zone qui détermineront les lieux de stationnement permis pour ce type d'engins. Donc voilà, tout ça pour vous dire que nous avons été très proactifs par rapport à cette problématique de trottinettes, scooters et vélos, et donc, nous avons proposé très rapidement et encore une fois, malgré tout, la Commune, parce que nous avons eu également d'autres réunions avec d'autres communes pour essayer d'évaluer cette

problématique-là Molenbeek a été très proactive dans l'information qui a été donnée à la Région justement pour interdire un certain nombre de zones.

Pour les questions que vous avez posées effectivement, est-ce que la Commune participera, oui demain nous participerons, ça c'est une chose certaine. Alors quelle solution préconisez-vous, nous avons déjà dans le cadre de l'ordonnance cyclo-partage, comme plusieurs communes d'ailleurs, adressé à la Région une liste d'endroits où l'on ne souhaitait pas voir de nouveaux modes de déplacement en cyclo-partage. Donc, nous avons encore une fois apporté des solutions, mais l'exercice est toujours en cours pour déterminer, comme je l'ai dit précédemment, des zones où cette problématique pourrait se poser et interdire davantage ce partage-là.

Mme la Présidente :

Alors Monsieur Vossaert, puisque vous m'aviez interpellée, mais non je pense que ce ne sont pas des philanthropes, ils comptent très très bien leurs sous, ils ont développé un modèle qui peut-être n'est pas comme Villo ! relativement à l'épreuve des coups et de la manière de les maltraiter qu'on certains de nos habitants. Il faut dire aussi que la problématique des batteries, est une problématique à part entière. Donc concrètement, on prend le vélo rempli, on s'amuse avec et puis la batterie cessant de fonctionner, on le laisse de côté et c'est très embêtant pour les sociétés qui doivent aller le rechercher, puisque la batterie est plate. Donc effectivement, il y a du vol, il y a du vandalisme, mais il y a surtout, à mon avis, des décisions qui correspondent à la présence d'un public qui va être très très intéressé par un certain type de développement, qui va être prêt à payer pour, ou moins de présence de ce public, ce sont des décisions à mon avis à caractère vraiment économiques, c'est ça que j'ai voulu mentionner, qui décident où aujourd'hui sont déployées les nouveautés technologiques. C'est évidemment regrettable et c'est tout le contraire d'un service universel, tel que peut l'être un service public. Donc voilà, j'espère vous avoir éclairé sur la signification de mes paroles, et je n'ai pas de solution aujourd'hui par rapport à ce problème. Deux éléments que je pourrais ajouter, heureusement notre commune est dotée de nombreuses stations de métro, ce qui permet souvent de palier à certains manques d'autres moyens de transport originaux, appelons-les comme ça. E d'autre part, probablement qu'en travaillant sur ces zones de concentration dont on a parlé l'Echevin Achaoui, nous pourrions avoir des meilleures mesures de protection aussi, dans certains cas de ces véhicules. Je vous remercie pour votre question et j'en profite, puisque je vois Monsieur Majoros qui clignote sous mes yeux, pour lui dire qu'il ne pourra pas intervenir. Ah, d'accord, vous êtes déjà à l'interpellation suivante.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour la réplique.

M. Vossaert :

Pour l'aspect sécurité, on est tous d'accord que ça va dans un sens comme dans l'autre. Il est évident que l'expertise des communes est nécessaire. La nôtre encore plus. Je me réjouis que le service de la Mobilité de notre commune va apporter son expertise dans le cadre du groupe de travail régional, et ce n'est pas un groupe de travail qui doit se tenir juste pour discuter ensemble, non, il faut aboutir à des règles qu'on va pouvoir adopter dans l'ensemble des communes parce que sinon, on va mettre la charrue avant les bœufs et c'est ce qui a auprès d'une bonne partie de la population. Alors là où il y a une divergence, c'est que ce principe de free-floating, il ne faudrait pas qu'il y ait une mobilité où des offres de déplacements alternatifs à double vitesse, qu'on soit du côté du canal ou de l'autre et qu'on ait plus d'offres parce qu'on est à Molenbeek. C'est ça que je n'accepte pas, on ne peut pas avoir cette divergence et différence de traitement. Et donc, est-ce que vos interventions et je ne suis pas là pour défendre la société dont on parle, je parle simplement qu'on ne doit pas, et là j'ai entendu le chef de groupe socialiste dire je suis contre le free-floating, mais moi je

vous dis, je suis pour le partenariat avec le monde privé et public. Parce qu'il ne faut pas diaboliser uniquement les partenaires privés, ici, vous prenez parti clairement sur les Villo !, le service public, il y a sûrement des lacunes aussi à ce niveau-là, mais je pense que ce n'est pas un bon signal de la part de Molenbeek, de la part de ce Collège de dire, ah non, on ne va pas dialoguer avec des partenaires privés, ça je ne suis pas d'accord, ça franchement, je ne vais pas dans ce sens. Sur cela, je ne voudrais pas qu'à Molenbeek on parle de stigmatisation et bien qu'on dise que les partenaires privés, quels qu'ils soient, on le droit justement d'offrir des services à nos citoyens molenbeekoïses, parce que c'est préjugé aussi de dire, j'ai bien entendu, oui on a eu ce débat sur la mobilité tout à l'heure, c'était très intéressant, et bien oui il y a une offre de transport en commun, mais il y a aussi d'autres offres pour nos citoyens et je ne voudrais pas qu'on soit privé de cela. Et donc, quel que soit l'interlocuteur, parce que aujourd'hui, cet interlocuteur, vous ne l'avez pas refusé, et donc, c'est important de ne pas envoyer ce signal négatif par rapport à notre commune.

Mme la Présidente :

Monsieur Vossaert, on n'a jamais voulu envoyer un quelconque signal négatif. Si vous avez vu toute l'interview, c'était extrêmement clair, nous n'avons pas été contacté jusqu'au moment où nous avons reçu l'information qui est un communiqué, nous partons. Le Collège n'a pas cette attitude, il ne faut pas se tromper, non au contraire, je viens même de vous dire que nous attendons beaucoup des zones de concentration quand elles seront définies. Ça, ça peut être une manière de travailler, voilà, c'est ce que j'ai dit Monsieur Vossaert. Monsieur le chef de groupe, vous connaissez son engagement contre ce type d'esclavage, mais sincèrement, sincèrement je pense qu'il a raison, c'est autre chose, c'est un autre débat. Mais nous n'avons pas du tout l'intention de fermer les portes de la Commune à qui que ce soit, j'attire juste l'attention sur le fait de ce que ces personnes ne sont effectivement pas des philanthropes, et pas des porteurs de service public et universel. Voilà dont acte.

S'il vous plaît je propose, je propose qu'on passe à la suite. Monsieur Vossaert, votre dernier mot.

M. Vossaert :

Non, je refuse que le chef de groupe résume mon intervention, à être l'avocat des multinationales. Je m'inscris totalement en faux, non, non, non ! Vous pourrez clarifier votre positionnement, mais tout simplement de mon côté, de mon côté, je ne défends pas les multinationales, je ne suis pas contre Villo !

Mme la Présidente :

Monsieur Vossaert, vous n'avez plus la parole, vous avez eu le dernier mot, on va passer à la suite.

**35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative aux sans-papiers menacés d'expulsion.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, met betrekking tot zonder papieren die dreigen te worden uitgezet.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Si je peux me permettre, avant de commencer, je trouve qu'il y a vraiment des provocations inutiles, Madame la Présidente !

Depuis le printemps de cette année, quelques 90 sans-abris ont trouvé refuge dans un bâtiment vide situé dans le quartier Maritime, rues Vanderstichelen et Ulens. Ces femmes, enfants et hommes subissent le manque d'humanité des gouvernements fédéraux successifs: ne disposant pour la plupart pas ou plus de titres de séjour, ils errent d'un lieu à l'autre. Cette précarité nuit à leur santé, à la scolarité des enfants, à leur capacité à travailler (clandestinement, par défaut)...

Le 12 septembre dernier, le propriétaire de cet immeuble a fait mine de ne pas connaître les occupants réunis sous l'égide de l'association La Voix des Sans papiers. Il a déposé une requête auprès du Tribunal de Première Instance et obtenu je cite: "de faire déguerpir" les familles. Les occupants se sont vus signifier ce jugement. Ils ont immédiatement mobilisé leur avocate pour contrer en Justice cette décision. La Justice de Paix a fixé des plaidoiries pour la mi-janvier 2020, en plein hiver.

Mes questions:

- La Commune a-t-elle pris des contacts depuis ce printemps pour faciliter l'obtention d'une convention d'occupation précaire de ce bâtiment vide ?
- Que met en place la Commune pour éviter la mise à la rue de près d'une centaine d'êtres humains ? Une médiation a-t-elle lieu ?
- La Commune a-t-elle signifié aux propriétaires qu'il est intolérable de laisser un bâtiment vide, que des pénalités frappent les immeubles vides et qu'elles ne manqueraient pas de s'appliquer aussi vite que possible si le bâtiment redevenait vide ?
- La Commune a acquis récemment un bâtiment vide situé rue Ransfort, on en parlait en début de conseil : cet immeuble peut-il être maintenu en réserve pour faire face à une situation d'urgence humanitaire, et à défaut, y-a-t-il d'autres bâtiments qui pourraient provisoirement faire l'affaire ?

Merci pour vos réponses !

Mme la Présidente :

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour cette interpellation et ça me permet de faire le point sur ce dossier important. Pour comprendre la situation actuelle, je me permets d'en retracer la Genèse. Alors le collectif de la Voix des Sans-papiers, c'est un collectif que je connaissais par ailleurs comme beaucoup d'entre nous ici, puisque j'ai eu l'occasion de suivre différentes d'occupation ce collectif à travers la région. Alors lors de mon arrivée comme bourgmestre, c'est pour ainsi dire le premier dossier que j'ai trouvé sur mon bureau, et à l'époque le collectif VSP occupait le bâtiment Martini, je pense que ces rétroactes, Monsieur Majoros, ne vous sont pas du tout inconnus. Je crois même que vous en connaissez plus que moi sur ce qui s'est passé avant que j'arrive. Le collectif était sous le coup d'une décision de justice pour expulsion, qui émanait de la demande du propriétaire. Ensuite de quoi, un peu dans les mêmes circonstances que celles qu'on vit aujourd'hui, j'ai pu à l'occasion du recours qui était déposé par les habitants et du contact qu'on avait établi avec le propriétaire, j'ai pu rencontrer à plusieurs reprises le collectif et le propriétaire et établir un vrai dialogue entre les parties. On a pu arriver à un accord, je suis très fier de ça ! C'est un contrat d'occupation précaire qui a été signé, le collectif a eu la possibilité de rester dans le bâtiment Martini jusqu'au début des travaux, début des travaux qui a pris cours après les vacances de Pâques, et je dois dire que le collectif a quitté, comme prévu dans la

convention d'occupation précaire, le bâtiment au mois d'avril. C'est alors que VSP est parti occuper un bâtiment non loin de là, à la rue Vanderstichelen. Aussitôt, j'ai écrit, à leur demande et ce à deux reprises, au propriétaire du nouveau bâtiment, celui de la rue Vanderstichelen. Il faut savoir que ce propriétaire est une société immobilière qui entre-temps a changé d'administrateur délégué. Aucun de mes deux courriers ne les a fait réagir. Mes collaborateurs ont tenté eux à maintes reprises de rentrer en contact téléphonique ou par courrier électronique, également sans résultat. Dans l'intervalle évidemment, j'ai continué les contacts avec le collectif, que j'ai rencontré à plusieurs reprises, pour faire le point sur l'occupation et les conditions de vie, et je me suis rendue moi-même sur place. J'ai aussi envoyé les services pour m'assurer de la sécurisation du bâtiment. J'ai établi des contacts entre le collectif et le CPAS pour faciliter l'octroi de cartes médicales, j'ai envoyé notre Croix-Rouge locale pour répondre aux besoins de soins d'urgence. Notre commune a fourni du matériel électrique pour faciliter et sécuriser la fourniture en énergie. Nous avons établi des contacts discrets avec Electrabel pour faciliter au collectif l'ouverture d'un compteur à leur nom, ce qui a été fait.

Alors aujourd'hui, comme vous l'indiquez, après une signification d'expulsion, le collectif VSP a fait appel. Suite à cet appel, le juge de paix, en date du 8 octobre, a demandé aux parties d'établir un calendrier de plaidoirie. Ce calendrier démarrera à la mi-janvier. Une décision du juge de paix n'interviendra qu'ensuite, après cette phase contradictoire en justice, et donc certainement après la période hivernale. Actuellement, le collectif occupe la partie avant du bâtiment, mais aussi le hangar à l'arrière. Alors on en a déjà discuté, à de nombreuses reprises, eux et moi, autant le bâtiment avant peut faire face à la période hivernale qui nous attend, autant l'occupation du hangar est vraiment difficile à imaginer en cas de grand froid. Dans les jours qui viennent, je serai à nouveau en contact avec le collectif pour gérer l'occupation du hangar par une partie des membres. Je ne m'avancerai pas plus loin pour permettre qu'une solution se dégage de la façon la plus sereine. Je dois dire que nous avons eu contact avec l'avocat du propriétaire du bâtiment après la décision de juge de paix, tiens tiens tiens, et qu'il semble enfin ouvert au dialogue. Nous avons fait offre de service pour jouer le rôle de médiateur. Dans un premier temps, les parties souhaitent se rencontrer en bilatérale, afin de permettre de dégager un contrat d'occupation précaire. Je serai évidemment très vigilante sur ce qui sortira de cette négociation et prendrais toute initiative si elle n'avance pas, ou n'aboutit pas à un accord à l'amiable. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Alors vous le constatez, Monsieur le Conseiller, c'est un dossier qui est complexe, et le traitement de ce dossier complexe demande une chose essentielle, la discrétion. J'aurais pu communiquer plus fort à tout moment sur ce dossier, soit en polémiquant, comme quoi cette situation est difficile pour les occupants, soit régulièrement en me réjouissant parce qu'il y a une avancée. Ça n'a jamais été ma stratégie, ça n'a jamais été ma volonté. Je souhaite travailler dans la discrétion, dans le respect absolu aussi du collectif qui est composé d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent une situation extrêmement difficile, dans une très grande précarité. Je voudrais encore attirer votre attention sur un élément, la question des occupations sur le territoire de notre commune, désormais, ne concerne plus uniquement le collectif VSP, elle concerne aussi des familles Rom qui ont rejoint il y a peu, un bâtiment de la rue de Birmingham. Alors c'est vrai, en tant que pouvoir public d'une commune comme Molenbeek, qui se veut accueillante, qui a voté d'ailleurs une résolution majeure par rapport à ça, nous faisons le maximum pour que ces occupations se passent au mieux. Nous mobilisons nos équipes et je le rends hommage ici pour leur dévouement auprès de ces publics, afin d'assurer un accompagnement le plus social et le plus humain possible, merci de votre attention.

M. Majoros :

Madame la Bourgmestre, merci pour vos réponses, pour la sérénité de ce débat. Je suis assez rassuré par le fait les initiatives de solidarité qui étaient présentes lors de la précédente mandature, se poursuivent lors de celle-ci. Je suis rassuré par le fait que des initiatives existent, je pense qu'effectivement on est à un tournant concernant ce bâtiment et cette occupation. Je respecte tout à fait votre volonté de discrétion dans la matière, je vous encourage à continuer les efforts que vous décrivez pour arriver à une véritable convention d'occupation temporaire. Pour le reste, je dirais que, sans vouloir rentrer dans les détails, quand on connaît un peu ce qui s'était passé dans l'autre cas que vous citez, avec la rue de Manchester et les Roms et la parcelle Besix, il y a des choses qui sont quand même fortement différentes et qui mériterait d'être nuancées, mais je ne voudrais pas lancer une polémique alors qu'on a eu des échanges qui étaient, je trouve, très corrects. Et je voulais aussi profiter de l'occasion pour saluer la solidarité dont font preuve également de nombreux habitants de Molenbeek, des associations, des voisins de cette occupation, comme Vanderstichelen. Il y a tout un réseau de gens qui s'est montré jusqu'à présent très solidaire par rapport à ces personnes qui sont dans une situation très très préoccupante, très dramatique.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Duquesne, Conseiller communal Liste Bourgmestre, relative aux illuminations de fin d'année. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Duquesne, Gemeenteraadslid Liste Bourgmestre, betreffende de eindejaarsverlichtingen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Merci Madame la Présidente, après les envolées lyriques de mes collègues, je vais essayer d'apporter un peu de douceur avec un sujet quand même un peu plus plaisant. Il est tard, alors je vais être bref, j'avais dit que je serai bref, oui vous avez déjà eu les questions, c'est vrai que le mois prochain, nous serons peut-être heureux de rentrer tard comme ce soir pour passer sous les belles décorations illuminées dans nos rues, ça peut paraître futile, mais on traite quand même d'un sujet de la magie de Noël, la magie des fêtes de fin d'année. Je me souviens clairement les années précédentes, quand je rentrais du travail après une journée chargée avec des idées plein la tête, voir des soucis, et que je passais sous le panneau lumineux bienvenue à Molenbeek, avec tous ces arbres éclairés du côté du Karreveld, franchement, c'était une bouffée de fraîcheur, c'était une bouffée de bien-être, et donc, c'est peut-être pas si futile que ça, comme sujet. Alors, je vais être bref, juste préciser qu'en tant qu'administrateur du Centre d'entreprise de Molenbeek, je me soucie de nos commerçants et de ce qu'on peut leur apporter. Aussi que la tradition, on le sait depuis quelques années, c'est d'installer des sapins et notamment sur la Place communale, et j'espère que vous allez continuer à faire et même lui donner plus de visibilité. Et enfin, je suis convaincu que nous habitants aimerait voir de beaux éclairages sur certains bâtiments et places, d'autant qu'aujourd'hui, avec les technologies LED, ce n'est plus très énergivore. Mes questions, j'y viens vite, pouvez-vous nous communiquer le plan d'illumination pour les fêtes de fin d'année, quand seront-elles installées, qui en assure l'installation et le

fonctionnement, avez-vous eu des contacts avec les associations de commerçants, notamment pour l'embellissement des rues, combien de sapins ont été commandés, de quelles tailles, où seront-ils déposés ? Et enfin, je reviens sur l'éclairage des places, avez-vous des propositions à ce sujet, pour certaines places, voir certains bâtiments, merci beaucoup pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Monsieur Van Damme va vous répondre.

M. l'Echevin Van Damme :

Vu l'heure tardive, je vais être assez sec dans mes réponses, même si je trouve que c'est un sujet très intéressant. La règle générale ici, c'est qu'on fait la même chose que l'année passée, tout en sachant qu'on va changer les choses l'année prochaine, mais on doit en discuter en Collège, parce qu'il y a plusieurs choses qu'on aimerait bien changer, notamment l'implémentation du plan lumière, qu'on est en train d'élaborer et qui va donc dans le futur prévoir des illuminations plus importantes et autres qu'aujourd'hui, mais pour cette année, nous restons dans la lignée de ce qui a été élaboré les années précédentes, c'est-à-dire un plan que je peux vous envoyer par email avec les détails. Les dates, c'est le lancement du premier décembre comme chaque année, le soumissionnaire qui monte et démonte les illuminations et qui les fait fonctionner correctement à notre demande et les associations de commerçants avec lesquelles on a un contact sporadique, mais pas structurel. Et donc là, avec mon collègue qui est responsable de l'Economie, il y a quelque chose à faire de façon plus structurelle pour l'année prochaine, pour qu'on ait encore une meilleure collaboration que dans les années passées, avec les associations de commerçant.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj, Echevin de l'Economie.

M. l'Echevin Gjanaj :

C'est plus que sporadique, puisque vous savez qu'o a une asbl faitière qui est au-dessus de quatre associations de commerçants et donc, on est en débat par rapport aux illuminations à venir, puisque nous sommes en train de discuter pour voir comment améliorer les choses et de bien mettre en valeur les axes commerciaux pour faire en sorte que les commerçants puissent profiter de cette occasion-là pour mettre en valeur leurs commerces. Et donc à l'avenir, vous allez certainement être éblouis par les changements.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Vous n'avez pas répondu par rapport à ma question sur le sapin Place communale. Et j'espère que dans le plan que vous concevrez, vous aurez le budget pour penser à d'autres rues que simplement les rues commerçantes. Parce que c'est du bien-être pour tout le monde, pas uniquement pour les rues commerçantes.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour tout ce bonheur !

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale Liste Bourgmestre, relative à une augmentation des emplacements disponibles pour les défibrillateurs. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid Liste Bourgmestre, betreffende een toename van het aantal beschikbare defibrillators. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point 37 est une interpellation déposée par Madame Evraud sur les emplacements disponibles pour les défibrillateurs. Je crois savoir qu'elle souhaite la reporter et je l'en remercie. Je remercie également Madame Raiss d'avoir transformé son interpellation en question écrite.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la propreté. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de netheid. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Moi j'ai une petite question et j'espère une longue réponse. C'est concernant la propriété, on sait que c'est un problème depuis de longues années dans la commune, on a essayé beaucoup de choses, mais ces derniers temps, il y a quand même un élément qui me semble positif, ce sont les habitants-mêmes qui s'organisent pour prendre les problèmes en main. Je voulais simplement un peu savoir comment l'Echevine elle réagit par rapport à ça et qu'est-ce qu'elle envisage, vu ce nouvel élément qui me semble quand même important.

Mme l'Echevine Zamouri :

Oui, je vais je vais essayer de rester à mon texte parce que sinon, il est tard, et j'ai un petit peu la tendance de..., donc je vais lire ce que j'ai écrit. Donc tout d'abord, je vous remercie de me permettre de partager avec vous ma vision sur la propreté à Molenbeek dans notre chère commune et en particulier sur les engagements citoyens dont vous avez parlé. On entend de plus en plus des clean up, et en tant qu'Echevine de la propreté, je ne peux qu'encourager des actions citoyennes pareilles. Et je rencontre régulièrement des comités de quartier pour remédier au problème auquel ils font face. De cette façon, j'ai aussi eu une réunion avec le groupe de citoyens que vous mentionnez et celui du quartier maritime. Ils ont pu me faire part de quelques difficultés qui sont spécifiques à leur quartier. Et je vous informe aussi que j'ai eu des contacts avec d'autres comités de quartier pour discuter des possibilités de collaboration, qu'est-ce qu'on peut faire ensemble, commune et quartier. Donc un comité de rue de l'Avenir, parc des Fuchsias, place de la Duchesse, le comité de la rue Raymond Stijns et rue des Béguines, donc ça c'est déjà jusqu'à maintenant des gens qui sont vraiment venus vers moi et que j'ai rencontrés, c'est à chaque fois une dizaine de personnes qui viennent vers moi. Mes réunions avec ces comités s'inscrivent bien évidemment dans un plan global de lutte contre la malpropreté et l'engagement citoyen doit

bien évidemment aller de pair avec une vraie politique communale en matière de propreté publique. Je peux déjà vous annoncer que le Collège a donné son accord pour élaborer un plan de propreté qui inclurait différents acteurs opérant sur le territoire de la commune de Molenbeek. C'est un externe qui va nous guider dans tout l'ensemble de la commune, ça mérite une approche transversale, donc ce n'est pas uniquement l'Echevine de la propreté. Nous voulons que tous les services communaux soient inclus à l'élaboration de ce plan afin qu'il soit porté par tout le monde, et je pense bien évidemment service Plantations, Travaux publics, Développement économique, les magasins, mais également Bruxelles Propreté à la Région. Il faut une collaboration ferme avec la Région. Et pour l'élaboration de ce plan, nous faisons appeler un bureau externe qui nous accompagnera dans l'analyse et la mise en place. Dans l'analyse, on a déjà beaucoup de données, beaucoup de paramètres, ça va être facile, mais en tout cas ça va être un travail qu'on va faire ensemble, ce n'est pas un bureau qui va venir qui va nous dire voilà le plan, ça je peux copier des autres communes. Non, on va travailler vraiment pour avoir quelque chose de bien.

Par ailleurs, des mesures concrètes ont déjà été prises entre temps, donc je n'attends pas le plan pour déjà faire des choses à l'élaboration de ce plan propreté. Donc qu'est-ce qu'on a déjà fait, c'est l'externalisation du nettoyage du marché du mardi et du jeudi pendant une année, cela soulagera les tâches des balayeurs de rue et ils pourront se concentrer sur le nettoyage des rues et artères. Idem pour le curage des avaloirs, c'est pour voir si ça va être plus efficace ou pas, donc ce sont des essais qu'on va faire à partir de 2020 et pour voir qu'est-ce que ça va donner comme résultats, est-ce que tu es plus efficace ou pas, et pour vraiment que les balayeurs soient dans les rues en train de balayer au lieu de ramasser les marchés qui font quand même malheureusement encore beaucoup de déchets. Nous avons renforcé aussi notre personnel et nous sommes en train de réévaluer le matériel utilisé par nos services. Sur le plan de prévention, nous avons lancé quelques campagnes de sensibilisation au sein de nos écoles molenbeekoises, ainsi qu'auprès d'organismes actifs à Molenbeek. Personnellement, j'ai déjà été à quatre écoles avec la Cellule incivilité pour vraiment travailler là-dessus. Nous avons aussi en collaboration avec des artistes dans les quartiers lancé, soutenu les artistes des quartiers, des projets afin de redynamiser des endroits connus pour être de vrais dépotoirs.

Voilà, donc je vais m'arrêter là, je vais conclure par dire que nous mettons avec les différents services compétents, tout en œuvre pour rendre nos quartiers les plus agréables et les plus propres possibles, et ma porte est grande ouverte pour toutes suggestions venant de vous, les Conseillers communaux ou autres, tous les vendredis après-midi, tu peux venir si tu as des idées encore meilleurs, tu es le bienvenu.

M. Vancauwenberge :

Je vous remercie pour votre réponse. J'ai aussi discuté avec des gens qui étaient là et je trouvais qu'ils avaient beaucoup de petites idées, mais que je n'ai pas entendues maintenant, peut-être que vous êtes aussi fatiguée ou que vous avez encore d'autres textes, mais je pense aussi que les actions de sensibilisation, c'est bien, mais ce qui m'inquiète quand même, c'est que vous allez vous avez l'air de dire que vous allez externaliser, privatiser une partie du nettoyage. Et alors, d'abord, je doute très fort que ça, ça va dans le bon sens et que ça va résoudre un problème quelconque, mais donc, on va tenir ça à l'œil, on va suivre ça, mais là, je pense que vous faites fausse route, à mon avis.

Mme l'Echevine Zamouri :

Je suis désolée que ce soit la seule chose que vous avez retenue de tout ce que j'ai dit.

Mme la Présidente :

Mais Monsieur Vancauwenberge, ce n'est pas ça en fait, donc juste pour pas que vous sortiez avec un gros malentendu, en fait on crée un plan propreté avec un partenaire extérieur. Après, on travaille, nous, ce qui a, c'est que le plan propreté qu'on créera avec un consultant extérieur parce qu'on juge aujourd'hui qu'on a besoin de cette aide, va nous permettre de mieux équilibrer nos missions entre la sanction, la formation, la prévention et le nettoyage. Aujourd'hui, on travaille quasiment qu'en nettoyage et l'idée, c'est qu'on aille équilibrer davantage les différents pôles et certainement, vous parliez de la vague des personnes qui se saisissent de ce sujet, c'est important de pouvoir travailler la prévention, la mobilisation, la sensibilisation. Et ça, ça nous manque tout à fait, on est on est démunis par rapport aux outils par rapport à ça, donc on cherche du soutien pour lancer de nouvelles politiques et pas pour les faire à notre place par la suite. J'espère que comme ça j'ai pu dissiper le malentendu.

M. Vancauwenberge :

Je peux comprendre qu'on a des consultants pour nous conseiller, mais moi, je parlais surtout pour le nettoyage des marchés. Vous avez dit, je pense, qu'on va faire appel à une firme externe, où est-ce que j'ai mal compris ?

Mme la Présidente :

Alors je pense qu'on va en rester là, parce qu'on a déjà bien débattu, on a essayé de répondre de manière honnête, et vu l'heure qu'il est, on va en rester là.

**39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative au protoxyde d'azote. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het stikstofoxide. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Alors moi, je maintiens cette interpellation, car elle concerne des jeunes et la santé et par rapport à l'interpellation du 23 mars 2017, le PTB avait relaté cela et donc, mes deux questions sont de savoir ce qui a été fait depuis. Est-ce qu'il y a des formations qui ont été faites et par rapport aux écoles, et para-communales, asbl..., qu'est-ce qui a été fait depuis lors ?

Mme la Présidente :

Alors renseignements pris auprès des services concernés, oui c'est moi qui vous répond au regard de ma fonction en prévention, j'ai le regret de vous informer que le service le Pont n'a malheureusement pas pu organiser les formations et animations demandées pourquoi, parce que ce service qui est composé de deux psychologues est au départ financé par le l'Intérieur, puis ensuite par la Région, avec une mission claire : suivre les toxicomanes et leurs familles, pas question donc de muer en animateur ou en formateur à l'attention d'un autre public que celui-là, au risque de perdre ces subsides.

Par contre, par contre, le service Prévention a assuré plusieurs formations auprès de nos équipes. En mai 2017, formation d'une demi-journée réalisée avec l'asbl Transit,

spécifiquement orientée sur le protoxyde d'azote, 20 personnes ont été formées. En octobre 2018, formation sur l'approche des assuétudes, deux journées réalisées avec Dune, une autre asbl à destination des travailleurs de seconde ligne et des travailleurs sociaux de rue de Move, 20 personnes formées. Mai 2019, formation d'une journée à destination de nos gardiens de la paix, avec Transit, 70 personnes formées sur les différents types de consommation sur l'espace public, dont cette question du protoxyde d'azote. Donc évidemment, je vous rejoins complètement aujourd'hui pour dire que c'est un problème inquiétant, c'est un problème de santé publique, c'est un problème de jeunesse. Evidemment, étant donné la facilité de se procurer les cartouches où les bonbonnes de ce gaz, c'est un gros souci. Alors, je considère que dans ce cadre, il faudrait organiser des actions, mais avec un service adéquat, un service spécialisé dans ce type de formations, animations vers les professionnels, mais aussi vers nos élèves du secondaire.

Alors je pense que notre Echevine en charge de Move, Madame Zamouri, ici présente, ne manquera pas de prendre contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir rentrer dans nos écoles secondaires situées à Molenbeek et nous renseigner et amener les possibilités de formations et animations disponibles par les services spécialisés. Je vous remercie, je n'entre pas dans plus de détails.

M. El Bouazzati :

Merci pour la réponse.

40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale Liste Bourgmestre, relative au transport des enfants en cars Kéolis. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid Liste Bourgmestre, betreffende het vervoer van kinderen door Kéolis-bussen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale Liste Bourgmestre, relative au danger des voitures électriques. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid Liste Bourgmestre, betreffende het gevaar van elektrische auto's. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est reporté.

Voilà alors on va entrer en huis clos, et j'invite le public à quitter la salle. Je clos la séance publique.